



&



**Mémoire**

Diplôme d'État  
d'Ingénierie Sociale

&

Executive Master Gouvernance  
Publique et Action Sociale

2016 – 2018

**Fabriques de lien social en zone rurale :  
Comparaison de deux tiers-lieux de  
Haute-Vienne et enjeux d'une politique  
régionale d'aménagement du territoire**

**Sébastien Rebeix**

Sous la codirection de

M. Xabier Itçaina,

Directeur de recherche au CNRS-HDR,  
Directeur du Centre Emile Durkheim

&

Mme Virginie Quéraud,

Responsable du service Action sanitaire et sociale  
de la Mutualité Sociale Agricole du Limousin

# Sommaire

SOMMAIRE .....	2
REMERCIEMENTS .....	6
RESUME – MOTS CLES .....	7
INTRODUCTION.....	8
<b>1<sup>ERE</sup> PARTIE : METHODOLOGIE .....</b>	<b>18</b>
1. LE MODELE D’ANALYSE (CADRE CONCEPTUEL).....	18
1.1. <i>Du territoire</i> .....	18
1.1.1. Tiers-espace .....	18
1.1.2. La complexité du tiers-espace .....	19
1.2. <i>Tiers-lieux : de quoi parle-t-on ?</i> .....	20
1.2.1. Approche philosophique du « lieu » .....	21
1.2.2. Entre domicile et travail.....	22
1.2.3. Les valeurs fondatrices .....	23
1.2.4. Tiers-lieux et politique publique régionale en Nouvelle-Aquitaine.....	24
1.3. <i>Des liens sociaux au lien social</i> .....	26
1.3.1. Les liens sociaux .....	26
1.3.1.1. Objectiver les liens sociaux, nécessaire et périlleux .....	27
1.3.2. Le lien social .....	29
1.3.2.1. Sociabilité(s).....	29
1.3.2.2. Interdépendance et configuration.....	30
1.3.2.3. Solidarités .....	31
1.3.2.4. Communauté locale et appartenance territoriale.....	31
2. METHODE D’ENQUETE.....	33
2.1. <i>Périmètre et terrains de recherche</i> .....	33

2.1.1.	Entre rural et périurbain lointain, des définitions proches et distinctes .....	35
2.2.	<i>Entretiens</i> .....	36
2.2.1.	Le choix d'une enquête qualitative .....	37
2.2.2.	L'utilité de données quantitatives .....	37
2.2.3.	La quête d'une diversité significative des enquêtés .....	38
2.3.	<i>Démarche de recherche</i> .....	39
2.3.1.	La démarche ethnographique.....	39
2.3.2.	L'approche interactionniste.....	41
<b>2<sup>EME</sup></b>	<b>PARTIE : LIEN SOCIAL ET TIERS-LIEUX .....</b>	<b>44</b>
1.	DES TIERS-LIEUX VECTEURS DE LIEN SOCIAL .....	44
1.1.	<i>Des spécificités économiques et sociales locales</i> .....	44
1.1.1.	Portrait de territoire 1 : Nexon .....	44
1.1.1.1.	Présentation générale et géographie sociale du territoire ....	44
1.1.1.2.	Présentation du terrain 1 .....	49
1.1.2.	Portrait de territoire 2 : Aix-sur-Vienne .....	55
1.1.2.1.	Présentation générale et géographie sociale du territoire ....	55
1.1.2.2.	Présentation du terrain 2.....	60
1.2.	<i>Fréquentation et implication : retours de terrains par la démarche ethnographique et les entretiens</i> .....	62
1.2.1.	Du lieu d'activités.....	63
1.2.1.1.	Nexon : la conversation, support et prétexte .....	64
1.2.1.2.	Aix-sur-Vienne : accueil humain et quotidienneté .....	66
1.2.2.	... au « lieu de vie ».....	68
2.	LES TIERS-LIEUX, ESPACES APPROPRIÉS PAR LES HABITANTS .....	69
2.1.	<i>Co-construction, collaboration et coopération</i> .....	69
2.1.1.	Des projets au service des territoires .....	70
2.1.2.	Des relations « anonymes » et « ancrées » .....	71
2.2.	<i>L'Agora</i> .....	74
2.2.1.	La place du centre-bourg .....	74

2.2.2.	La centralité des périphéries .....	75
<b>3<sup>EME</sup> PARTIE : TIERS-LIEUX ET POLITIQUES PUBLIQUES, LA</b>		
<b>REGION AU SERVICE DE SES TERRITOIRES RURAUX.....76</b>		
1.	LA REGION, AMENAGEUR DE TIERS-LIEUX .....	76
1.1.	<i>Penser global... : une approche de la transversalité.....</i>	77
1.1.1.	Décentralisation et territorialisation de l'action publique .....	79
1.1.2.	Le SRADDET : une vision globale pour des territoires contrastés.....	80
2.	HARMONISATION ET CO-CONSTRUCTION DE LA POLITIQUE PUBLIQUE REGIONALE.....	84
2.1.	... <i>agir local</i> .....	85
2.1.1.	Un double processus bottom-up et top-down : interdépendances entre l'institution régionale et la coopérative des tiers- lieux	86
2.1.2.	Faire « A.M.I-ami ».....	89
3.	UN ENJEU POLITIQUE REGIONAL : UNE ACTION PUBLIQUE REMARQUABLE DANS LES TERRITOIRES ET QUI VISE LA TRANSFORMATION SOCIALE.....	94
3.1.	<i>Tiers-lieux ruraux et étendard Néo-Aquitain : une politique publique de     labellisation .....</i>	95
3.2.	<i>Tiers-lieux ruraux en Nouvelle-Aquitaine : une transformation de l'outil en     service public ? .....</i>	96
<b>4<sup>EME</sup> PARTIE : PERSPECTIVES DE CHANGEMENT DES</b>		
<b>SITUATIONS ANALYSEES .....99</b>		
1.	LE CONCIERGE-FACILITATEUR DES TIERS-LIEUX : UNE NECESSAIRE PROFESSIONNALISATION.....	99
1.1.	<i>Des compétences d'animation et de coordination .....</i>	100
1.2.	<i>Des compétences sociales .....</i>	102

2.	L'INTERCOMMUNALITE : UN PARTENAIRE A L'ECHELON PERTINENT POUR LE RAYONNEMENT TERRITORIAL D'UN TIERS-LIEU.....	104
2.1.	<i>L'intercommunalité bassin de vie et berceau d'un projet de territoire .....</i>	<i>104</i>
3.	MESURER L'UTILITE SOCIALE D'UN TIERS-LIEU PAR LE LIEN SOCIAL ..	105
3.1.	<i>Rendre visibles les activités du tiers-secteur .....</i>	<i>106</i>
3.2.	<i>Evaluer l'impact social par des indicateurs .....</i>	<i>107</i>
4.	FAIRE RESEAU : ASSURER UN MAILLAGE COHERENT DU TERRITOIRE..	109
4.1.	<i>Diversité de besoins et standardisation du modèle rural de tiers-lieu .....</i>	<i>109</i>
4.2.	<i>Permettre la cohésion d'un territoire par l'empowerment .....</i>	<i>111</i>
	<b>CONCLUSION .....</b>	<b>113</b>
	<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>121</b>
	<b>TABLE DES ANNEXES .....</b>	<b>127</b>

## **Remerciements**

Je souhaite remercier chaleureusement l'ensemble des personnes rencontrées et enquêtées durant ce travail de recherche : responsables de tiers-lieux et utilisateurs, chargés de mission et chargés d'accueil, employés et dirigeants de sociétés coopératives, d'associations et de collectivités, administrateurs et élus. Leur collaboration et leur intérêt porté pour ce travail de recherche, parfois de manière pro-active en diffusant des informations à mon attention, témoignent du désir collectif de voir mis en recherche les tiers-lieux, afin de comprendre et de faire comprendre les bénéfices que ceux-là peuvent apporter aux territoires et aux populations qui les occupent, dans un souci de cohésion sociale et territoriale.

Je tiens également à remercier tout particulièrement Virginie Quéraud et Xabier Itçaina en leur qualité de co-directeurs de ce mémoire de recherche à visée professionnelle, pour la justesse de leurs remarques et leurs précieux aiguillages méthodologiques, tout au long de ce travail. Aussi, leur soutien dans les moments de doutes inhérents à cette recherche, et leurs encouragements pour les avancées réalisées, m'ont permis de livrer le meilleur de moi-même.

Enfin, je remercie très sincèrement mes proches, mes « compagnons de voyage » et de formation, entre Limoges et Bordeaux, et les différents chercheurs, enseignants et spécialistes rencontrés tout au long de ce parcours, ayant discuté de mon sujet. Nos nombreux échanges m'ont grandement aidé à faire avancer mon analyse.

## **Résumé – mots clés**

### **Résumé :**

« Les tiers-lieux sont des lieux de partage, de socialisation, mais aussi d'innovation et d'entrepreneuriat dont le modèle émergent est différent des catégories habituelles. » (in *Tiers-lieux -et plus si affinités-*, Antoine Burret, Editions FYP, Limoges, 2015). Ainsi commence la prise de contact avec ces organisations nouvelles, alternatives, ces lieux multiservices. Ce travail de recherche est réalisé sous un angle méthodologique immersif, issu de la conjugaison de l'approche ethnographique et de la démarche interactionniste. Il vise à vérifier, dans deux tiers-lieux ruraux de Haute-Vienne, ce qui confère à ces espaces un pouvoir de « fabriques de lien social », entre réinvention des espaces de sociabilités, et modernisation des outils liés à de nouveaux besoins économiques et sociaux. Aussi, cette recherche permet de comprendre comment l'action publique régionale en faveur de ces nouvelles organisations s'est structurée, dans une visée opérationnelle d'une part et dans les enjeux politiques sous-tendus d'autre part. Enfin, ce mémoire, dans sa dernière partie, propose des axes d'amélioration des observations analysées au fil des six mois d'enquête de terrain, visant à rapprocher pouvoir local et population, projet de tiers-lieux et espace approprié et structurant d'un territoire donné.

### **Mots clés :**

Tiers-lieux ; politiques publiques ; pouvoir local ; coopérative ; association ; lien social ; territoire ; ruralité ; espace approprié ; espace institué ; co-construction ; aménagement ; région ; intercommunalité ; territorialisation ; action publique ; bottom-up ; top-down ; interdépendance ; innovation sociale ; transformation sociale ; services publics ; utilité sociale ; réseau ; numérique ; intergénérationnel ; relation ; besoins ; cohésion sociale ; proximité ; projet

## ***Introduction***

Au cours de l'étude collective réalisée au titre du DEIS<sup>1</sup>, portant sur la faisabilité d'un tiers-lieu intercommunal implanté dans une commune rurale du nord de la Haute-Vienne, les entretiens exploratoires menés, ainsi que des ateliers assimilables à de la démocratie participative, ont d'abord permis de constater, puis, de vérifier l'hypothèse d'un délitement du lien social (ou au moins de son ressenti partagé) sur le terrain de recherche, auquel un tiers-lieu semble pouvoir répondre. Ainsi il a été possible de s'interroger notamment sur :

- Pourquoi les interrogés ressentent et/ou observent un délitement du lien social ?
- En quoi le projet de tiers-lieu intercommunal pourrait être une réponse à cette problématique ?

Cette étude a éveillé chez l'auteur un intérêt certain pour ces nouvelles structures dont les finalités sont variées (coworking, location de salles, hébergement de travailleurs indépendants, regroupement d'associations, Maison de Services Au Public, jardin partagé, grainothèque, AMAP<sup>2</sup>, médiation informatique, et enfin, toute forme d'activités de loisirs à caractère de socialisation, idéalement intergénérationnelle), et qui, pour la plupart, déterminent le lien social tout à la fois comme moyen et objectif à leur existence même.

Il s'agit donc d'étudier d'une part, cette notion de lien social -et éventuellement le délitement de ce dernier-, tant dans les représentations que dans la théorie et la pratique, et d'autre part, d'étudier deux tiers-lieux implantés en zone rurale (un à Nexon, au sud de la Haute-Vienne, et un à Aix-sur-Vienne, à l'ouest du même département) comme lieux d'exercice de lien social.

Une première remarque consiste cependant à considérer les déclarations des personnes interrogées dans ce qui constitue ici une pré-étude, comme étant de

---

<sup>1</sup> Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale

<sup>2</sup> Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne



l'ordre du ressenti, et pas nécessairement de l'ordre du réel : cette remarque nécessite de parvenir à objectiver la qualité de ce que l'on nomme « (exercice du) lien social » à travers des indicateurs comme l'adhésion à une association locale, la fréquentation de lieux publics locaux, la participation à des événements de loisirs locaux, ... On pourrait problématiser cette remarque : « délitement du lien social, mythe ou réalité ? », et en tirer un premier constat : il y a, ou non, délitement du lien social.

Une deuxième remarque est que nous ne pouvons que constater que le nombre de tiers-lieux est croissant en Région Nouvelle-Aquitaine. En effet, depuis la Loi NOTRe<sup>3</sup>, les régions doivent établir un SRADDET<sup>4</sup> : celui de la Région Nouvelle-Aquitaine prévoit la création de 300 tiers-lieux d'ici à 2021, via un dispositif d'accompagnement et de financement : l'AMI<sup>5</sup> tiers-lieux 2017-2018. Après s'être développés dans les zones urbaines, ils se déploient maintenant en zone rurale pour répondre aux besoins nouveaux de la population : espaces de travail partagés, lieu de médiation numérique, de formation, ... et de lien social. Ces tiers-lieux, vécus aussi comme une opportunité de créer un espace physique par les acteurs associatifs, politiques, et professionnels, prétendent répondre à un manque de lien social.

L'étude réalisée dans le cadre du DEIS apparaît pertinente pour s'établir en tant que pré-enquête à cet objet de recherche. Il convient ici de resituer plus précisément les conditions de cette étude.

Cette étude a permis de recueillir d'une part, une photographie du « territoire réel » à travers les indicateurs socio-économiques traditionnels de l'INSEE<sup>6</sup>, et, d'autre part, une photographie du « territoire vécu » par le biais d'entretiens semi-directifs menés auprès des occupants du territoire.

Le territoire étudié concerne 15 communes, dont 9 des 24 que compte l'intercommunalité porteuse du projet (par « héritage », à la suite de la fusion de

---

<sup>3</sup> Nouvelle Organisation Territoriale de la République

<sup>4</sup> Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

<sup>5</sup> Appel à Manifestation d'Intérêt

3 intercommunalités à l'injonction de la loi NOTRe), toutes situées en zone rurale. Les statistiques INSEE 2014 désignent un territoire accueillant une population en situation de fragilité potentielle (familles monoparentales, part des actifs en contrat à temps partiels, ou emplois précaires) en dessous de la moyenne nationale, un nombre de logements vacants légèrement au-dessus de la moyenne nationale, un taux d'évolution annuel de la population comparable à la moyenne nationale, mais un taux de solde migratoire nettement plus élevé. La pyramide des âges indique que les moins de 44 ans sont plus nombreux sur ce territoire. Le taux de chômage est nettement en dessous de la moyenne nationale, et la part des emplois de la sphère présentielle occupe 60% des emplois totaux. 64,3% des emplois locaux relèvent du secteur tertiaire, 18,1% de l'industrie (deux grandes entreprises industrielles sont implantées au cœur de la zone d'étude), 9.7% à l'agriculture (7% de plus que la moyenne nationale), et 7.9% à la construction.

Cette illustration d'indicateurs « froids » montre un territoire à faible risque social du fait de la répartition équilibrée des âges, du taux de chômage contenu, du solde migratoire en constante augmentation. Pourtant, ce dernier point interroge sur les motivations des occupants du territoire à « venir » l'habiter. La pression foncière exercée par la commune chef-lieu du département (Limoges) et sa première couronne en explique en partie la raison. L'explication se complète au fil des entretiens menés au cours de cette étude.

La grille d'entretien utilisée est divisée en 4 catégories :

- Territoires et population, afin de permettre aux interrogés de décrire leur territoire et la population qui l'occupe à partir de leur propre expérience
- Besoins repérés pour la population, sur le lien social/les liens sociaux qui s'exerce(-nt) sur ce territoire, l'usage du local selon l'enquêté...
- Implication de l'enquêté/suggestions, portant sur les activités potentielles du projet de tiers-lieu, sur la participation éventuelle de l'enquêté à ce projet

---

<sup>6</sup> Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

- Hors thèmes, qui a permis de recueillir notamment de nouveaux contacts, ou d'autres remarques en lien avec le sujet de l'étude et n'ayant pas été abordés dans les précédentes catégories.

Ces entretiens ont été menés auprès de 35 enquêtés composés d'habitants, d'élus, de responsables associatifs/institutionnels, d'acteurs économiques du territoire.

Ainsi, des points remarquables ont pu être isolés : de nombreux services sont rendus à la population, la qualité de vie est largement mise en avant, l'habitat y est peu onéreux, la couverture numérique est en constante amélioration, le tissu associatif est dynamique et des temps forts culturels rythment l'année. En revanche, des aspects plus négatifs ont également été repérés, à savoir : une certaine inégalité dans l'attractivité du territoire augurant une disparité dans la répartition des services, des découpages territoriaux qui manquent de lisibilité, une persistance de zones blanches et un enclavement routier à fort impact économique.

Par ailleurs, les enquêtés semblent en forte attente d'un lieu désigné comme convivial et vecteur de lien social : un lieu de rencontres et d'échanges, s'appuyant sur une dynamique intergénérationnelle est plébiscité, tout comme la possibilité d'un lieu d'activités de loisirs éducatifs et culturels. Ces attentes apparaissent loin devant la volonté de développer une activité économique comme l'attend le commanditaire au début de l'étude. Alors, la notion de lien social prend forme et fond dans les échanges, tant au cours des entretiens de cette étude, qu'au sein du groupe chargé de cette étude.

Aussi, le cadre de cette étude a également permis d'effectuer la visite de quatre tiers-lieux dont deux en zone rurale, un en zone périurbaine, un en zone urbaine. C'est au cours de ces visites que l'aspect polymorphe des tiers-lieux s'est révélé, à la fois par la variété des « raisons d'être » qui peut les animer (espaces de travail partagés, Maison de Services Au Public, Centre Social, Ateliers collaboratifs, hébergement d'associations, activités culturelles, pédagogiques, lieu de réunions publiques...), que par la capacité à passer d'une

activité à l'autre, dans un espace mobile, et dont les activités se développent, vivent, et s'arrêtent au gré des demandes des utilisateurs.

Ce qui a été remarquable au cours de cette étude, et plus particulièrement au cours des entretiens menés auprès des occupants du territoire ciblé, c'est la récurrence à laquelle survenait le terme « lien social », et la corrélation tout aussi récurrente avec la nécessité de le « rétablir/restaurer/reteisser/remettre » sur ce territoire. Aussi, lorsqu'il s'agit de permettre aux interrogés d'objectiver ce ressenti, la plupart évoquaient le lien intergénérationnel, un lieu d'activités pour tous, un lieu « repère » pour une population qui, en somme, semblait « déboussolée ». La récente reconfiguration territoriale issue de la loi NOTRe ayant fait fusionner l'intercommunalité instigatrice de cette étude, avec deux autres EPCI, peut expliquer une certaine incompréhension de la part des interrogés sur l'identité du porteur de projet. En revanche, il apparaît que la majorité des interrogés connaissent les acteurs sociaux, associatifs, culturels... de leur territoire, sans pour autant identifier correctement leurs activités. Plutôt que de parler d'ignorance ou de méconnaissance, on parle plus de mauvaise interconnaissance. Par ailleurs, plusieurs acteurs associatifs ont évoqué l'intérêt de ce projet de tiers-lieu dans l'objectif de permettre le développement ou la soutenabilité de leurs propres activités, sans envisager quelque forme de partage du lieu et des moyens que ce soit. Pourtant, ces mêmes acteurs évoquent les difficultés qu'ils éprouvent à fédérer la population autour de leurs propositions d'activités, sans tenir compte de ce que leurs prétendus « concurrents » proposent...

Cette observation tend à nourrir la question qui se pose autour de la réalité d'un délitement du lien social dans ce territoire rural. Pour autant, de nombreux interrogés estiment que, bien que correctement pourvu en équipements, leur territoire semble « éteint », avec un déficit d'activités de loisirs qui les pousse à fréquenter plus souvent les gros pôles d'attractivité que constituent la commune de Limoges et les zones commerciales de sa première couronne. On peut d'ores et déjà pondérer le ressenti partagé par ces interrogés par le fait que

si certains liens sociaux semblent affaiblis, cela ne signifie pas automatiquement un affaiblissement du lien social. On différenciera en effet ces deux notions dans une partie théorique de ce mémoire, dont l'une, conjuguée au pluriel, désignera les interactions concrètes entre individus, en tant que composantes du lien social qui se tisse entre eux, et l'autre, au singulier, désignera l'ensemble des relations qui unissent les individus.

Les questionnements relatifs à ce thème de recherche ont été nombreux tant les notions conceptuelles de lien social et de tiers-lieu sont vastes. Certains aspects plus précis ont toutefois retenus notre attention, d'abord pour les champs et sous-champs académiques qu'ils suggèrent d'exploiter (la sociologie, la sociologie politique, la géographie sociale, les sciences sociales...), ensuite, pour le lien qui peut s'établir avec les récentes évolutions territoriales, que l'ensemble des acteurs des territoires ruraux commencent à s'approprier peu à peu, et vis-à-vis desquelles, l'action sociale œuvrant notamment dans une perspective de cohésion sociale et territoriale expérimente des initiatives innovantes, voire les pérennise par le biais de l'aménageur territorial qu'est la grande Région.

Aussi, la problématique principale qui se dégage à ce stade du travail de recherche est la suivante :

**Dans un contexte de reconfiguration des territoires, le lien social apparaît dans de nouveaux espaces, les tiers-lieux, qui se veulent être un maillon essentiel de son expression.**

Ainsi, plusieurs questions restent latentes : à nouveaux lieux de lien social, nouvelles formes de lien social ? Que se produit-il dans les tiers-lieux qui ne se produisait pas ou mal ailleurs ? La question du lien social vient interroger le rapport des individus aux structures qui se proposent d'y contribuer : y a-t-il nécessité d'instituer le lien social, et, corolaire immédiat, pourquoi ?

De cette problématique découle deux hypothèses :

- *Hyp. 1* : De nouvelles formes du lien social s'exercent dans ces récentes structures tiers-lieux en zone rurale tant à travers les activités de loisirs que de travail qu'ils proposent.
- *Hyp. 2* : Ces nouveaux espaces d'exercice du lien social (tiers-lieux) se développent aujourd'hui dans les territoires ruraux tant parce qu'ils répondent à un besoin de la population que parce qu'ils sont un axe fort de la politique publique de la Région Nouvelle-Aquitaine.

La phase d'investigation de ce travail tentera de vérifier ces hypothèses, et se décomposera en trois temps.

Dans un premier temps, la phase d'investigation apportera un ciblage et un éclairage théorique et méthodologique, résultants des choix conceptuels inhérents à ce travail. Il s'agira de mettre en perspective les apports des terrains de recherches avec les concepts choisis tels que ceux que constituent **les tiers-lieux** dont le concept sociologique provient de Ray Oldenburg<sup>7</sup>, considérant les tiers-lieux comme complémentaires aux lieux que sont la maison et le travail, dédiés à la vie sociale d'une communauté. Plus récemment, Antoine Burret a exploré le concept de tiers-lieu à travers le prisme des usages, des comportements, des réflexions et des pratiques que ceux-ci font apparaître. Aussi, le concept de **lien social** sera présenté, à la lumière des apports de Paugam<sup>8</sup> -s'appuyant pour partie de son ouvrage sur les travaux de Durkheim<sup>9</sup>- pour son approche sociologique du lien social en ce qu'il est ce qui fait société, dans l'interdépendance qui se joue, à plusieurs niveaux, entre individus, et tenant compte de son milieu de vie. Enfin, **le concept de configuration** proposé par Norbert Elias apparaît pertinent pour proposer une approche complémentaire du lien social, à travers la « métaphore du filet »<sup>10</sup>

---

<sup>7</sup> Ray, Oldenburg, *The great good place: cafés, coffee shops, bookstores, bars, hair salons, and other hangouts at the heart of a community*, Marlowe, Da Capo Press, 1999

<sup>8</sup> Serge, Paugam, *Le lien social*, Paris, Presses Universitaires de France, 2008

<sup>9</sup> Emile, Durkheim, *De la division du travail social*, Paris, Presses Universitaires de France, 7<sup>ème</sup> édition, 2007

<sup>10</sup> Norbert, Elias, *La société des individus*, Paris, Fayard, 1987, p.70-71

particulièrement. Ce travail abordera également le territoire dont plus spécifiquement le **tiers-espace** au sens de son organisation politico-administrative avec les concours de la géographie sociale et politique et de la sociologie territoriale (Vannier, Banos, Estèbe, Béhar). Les **politiques publiques**, plus précisément la fonction d'aménageur territorial de la Région et son processus de mise en œuvre, seront également traitées dans ce travail appuyé par les sociologues Thoenig, Muller, Douillet et Lefebvre.

Le deuxième temps de l'investigation, pratique, visera les deux terrains de recherche choisis, à savoir : un centre social se revendiquant tiers-lieu (de type social) et identifié comme tel par la région Nouvelle-Aquitaine au sud de la Haute-Vienne, à Nexon, et un tiers-lieu (plus hybride par les diverses activités proposées -café, librairie, bureaux partagés, salles d'activités/réunion, jardin partagé...-) à Aixe-sur-Vienne, à l'ouest de la Haute-Vienne. Il s'agira de mener des entretiens semi-directifs d'abord auprès des responsables (technique et politique) de ces tiers-lieux, puis auprès de deux utilisateurs de chacun de ces tiers-lieux. Ces entretiens doivent permettre d'objectiver la notion de lien social selon la perception de chacun, et à expliciter ce qui justifie ou non du développement des tiers-lieux en zone rurale ou périurbaine lointaine pour favoriser l'exercice du lien social.

Le choix de ces terrains s'appuie d'abord sur la typologie a priori qui les détermine à savoir, une vocation « sociale », au sens où ces lieux proposent explicitement des activités qui permettent l'expression des liens sociaux. Ensuite, ce choix est fondé sur les similitudes territoriales et sociales a priori, afin de permettre une comparaison des résultats de l'enquête au terme de la recherche, tant à partir de ce qui rapproche ces lieux et leurs utilisateurs, que de ce qui les différencie.

L'espace de la recherche se situe dans celui de « l'action et de l'interaction<sup>11</sup> » et justifie alors d'une approche interactionniste de ce travail de recherche en ce qu'il s'agit d'étudier ce qui fait relation entre les individus qui fréquentent ces

---

<sup>11</sup> Joël, Cadière, *L'apprentissage de la recherche en travail social*, Rennes, Presses de l'EHESP, 2013, p.56

nouveaux lieux, ce que ces lieux font aux relations préexistantes ou ce qu'ils génèrent de nouvelles relations sociales sur un territoire donné. La méthode d'investigation se pratiquera dans le cadre d'une démarche ethnographique afin de rendre compte au mieux de la dimension humaine de l'objet de recherche, de favoriser l'immersion sur les terrains de recherche ainsi privilégier la proximité avec la réalité, plutôt que son interprétation par l'auteur. Ce choix trouve également une justification en ce qu'il est possible de considérer les terrains d'enquêtes comme « difficile »<sup>12</sup>, s'agissant du milieu rural dont l'auteur de ce travail de recherche n'est pas issu et en ignore les codes sociaux spécifiques s'il en est. Ainsi, cette démarche doit permettre de faciliter sa légitimité à enquêter.

L'originalité de cette étude réside d'abord dans le fait que l'objet observé des tiers-lieux étant un phénomène récent, les divers processus permettant à la fois leur existence et leur développement en région Nouvelle-Aquitaine est assez peu documenté à ce jour. Aussi, ce travail de recherche doit permettre de mettre en évidence, dans sa partie finale, la place de l'ingénierie sociale dans la conception et le développement des tiers-lieux, particulièrement en zone rurale, considérée aujourd'hui comme un vivier de possibilités en termes d'innovations pour cette discipline, celle-ci se positionnant au service des politiques publiques visant à revitaliser ces espaces géographiques, politiques, économiques et sociaux.

Ce travail de recherche sera composé de 4 grandes parties :

- La première partie aura pour objet la méthodologie de ce travail, et présentera le cadre conceptuel (modèle d'analyse) à savoir, les grands concepts précédemment évoqués et qui seront employés au fil de la rédaction, ainsi que la méthode d'enquête/investigation, à savoir, la justification du choix des entretiens semi-directifs et des personnes interrogés, sur fond de démarche

---

<sup>12</sup> Magali, Boumaza, Aurélie, Campana : « Enquêter en milieu "difficile". Introduction », *Revue française de science politique*, 2007/1 (Vol. 57), p. 5-25. DOI : 10.3917/rfsp.571.0005. URL : <http://www.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-2007-1-page-5.htm> consulté le 14/03/2017



ethnographique. Aussi, l'approche interactionniste sera justifiée dans cette grande partie pour ce qu'elle permet d'interroger la pratique, les usages des tiers-lieux ruraux étudiés par les mises en situations, les interactions entre acteurs, et entre les acteurs et le lieu à proprement dit.

- La deuxième partie visera à vérifier la première hypothèse portant sur les activités qui structurent les tiers-lieux dans leur capacité à permettre ou à promouvoir le lien social sous de nouvelles formes.

- La troisième partie s'intéressera quant à elle à la deuxième hypothèse soulevée par l'auteur, concernant le rôle des politiques publiques régionales en faveur des tiers-lieux dans le développement de ces derniers, et leur saisissement par les acteurs des terrains enquêtés.

- Enfin, la quatrième partie de ce mémoire est réservée au Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale et consiste à élaborer des propositions visant à élucider la problématique.

# **1<sup>ère</sup> Partie : Méthodologie**

## **1. Le modèle d'analyse (cadre conceptuel)**

### **1.1. Du territoire**

Afin de situer le contexte géographique, politique, social et économique de ce travail de recherche, il convient de présenter à un niveau macrosocial les notions-clés, dont les conceptualisations respectives s'articulent autour, auprès et avec cet objet de recherche qu'est le lien social combiné aux tiers-lieux en zone rurale.

#### **1.1.1. Tiers-espace**

Depuis la fin des années 1980, l'accroissement des métropoles a amené des ménages à venir vivre pour des raisons économiques (pression foncière des zones urbaines) et de qualité de vie à la grande périphérie des villes. Ces familles s'installent avec des enfants en bas-âge et quittent souvent le territoire lorsque les enfants sont partis. C'est donc un espace sensible et instable, situé entre villes et campagnes, entre milieu urbain et milieu rural, qui ne cesse de croître depuis les années 1990 (entre 15 et 20% de la population française) ; annuellement le nombre d'habitants supplémentaires en milieu rural est passé de 8000 dans les années 90 à 75000 dans les années 2000<sup>13</sup>. Ce territoire de « l'entre-deux » est qualifié de tiers-espace. Multiforme et complexe, il se situe entre de grands centres urbains. Il est lui-même un territoire mais aussi un réseau liant de petits pôles commerciaux, des places, des échangeurs autoroutiers, des zones de covoiturage, des centres bourgs... A l'intérieur même de cet espace, d'autres espaces interstitiels constitués d'espaces paysagers archétypiques évoquent le territoire

---

<sup>13</sup> INSEE, *En France, la croissance retrouvée des espaces ruraux reste limitée à sept régions*, février 2010

originel : celui du monde rural, dont l'écosystème fragile et menacé nécessite une exploitation des ressources et un aménagement réfléchi<sup>14</sup>.

### 1.1.2. La complexité du tiers-espace

La complexité du tiers-espace<sup>15</sup> se traduit aussi par son fonctionnement localiste (pris dans son propre mouvement) mais aussi globaliste (inscrit dans des politiques nationales et européennes). Il est un mélange d'acteurs, de catégories socioprofessionnelles, de générations d'activités aux origines aussi bien urbaines que rurales, aux horizons aussi bien de proximité que lointains. Le tiers-espace est aussi complexe par sa temporalité. La pluridisciplinarité et l'hétérogénéité générationnelle des citoyens, la multitude des catégories sociales des habitants génèrent un croisement perpétuel des emplois du temps. Ce manque d'unité spatio-temporelle ne favorise pas la rencontre.

Aussi, l'emploi des termes « rural » et « périurbain » peut se faire sans y chercher de différence notable, au regard de l'analyse qui en a été fait dans le cadre de la mission « Territoires ruraux et périurbains » pour le ministère du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité en janvier 2016<sup>16</sup> où il est admis que les deux termes recouvrent des réalités qui se recoupent pour partie. Voici un extrait des caractéristiques isolées qui permettent de justifier cette affirmation : « une densité moyenne faible à très faible, une part prépondérante de territoire non-bâti, occupé soit par des cultures, soit par la forêt, ou des aires naturelles significatives (haute montagne, marais, etc.), une mobilité quotidienne principalement fondée sur l'automobile individuelle, une part importante du tissu urbain constitué de maisons (regroupées en bourgs, diffus ou regroupées en lotissement), un polycentrisme plus ou moins développé, avec des aires d'influence et des mobilités pendulaires de structure réticulaire [...] »<sup>17</sup>. En revanche, des caractéristiques isolées permettent de

---

<sup>14</sup> Sylvain, Allemand, in conférence de Martin Vanier du 2 avril 2009, du cycle « La Ville de demain » [http://www.grandpoitiers.fr/Datas/File/synthese-MartinVanier\\_020409.pdf](http://www.grandpoitiers.fr/Datas/File/synthese-MartinVanier_020409.pdf) (consulté le 30 avril 2017)

<sup>15</sup> Martin, Vanier, « Qu'est-ce que le tiers espace ? Territorialités complexes et construction politique », *Revue de géographie alpine*, tome 88, n°1, 2000. pp. 105-113. [www.persee.fr/doc/rga\\_0035-121\\_2000\\_num\\_88\\_1\\_4626](http://www.persee.fr/doc/rga_0035-121_2000_num_88_1_4626) (consulté le 30 avril 2017)

<sup>16</sup> Frédéric, Bonnet, Rapport de mission « Aménager les territoires ruraux et périurbains », France, 2015

<sup>17</sup> Ibidem, p.8

mesurer ce qui peut encore séparer ces deux termes, notamment « la dynamique économique et/ou la démographie, l'évolution de la composition socioprofessionnelle et générationnelle des habitants »<sup>18</sup>.

## 1.2. Tiers-lieux : de quoi parle-t-on ?

En 1989, le sociologue américain Ray Oldenburg conceptualise les tiers-lieux à partir de ses recherches menées tant auprès des tavernes américaines, des pubs anglais, des cafés français, librairies et centres communautaires. Il en fait alors une définition dont la première phrase suffit à saisir les intentions de ces organisations : « Les tiers-lieux existent dans des terrains neutres, et servent à niveler leurs visiteurs à une condition d'égalité sociale<sup>19</sup> ». Oldenburg relève et défend la primauté de la place de l'activité conversationnelle dans ces lieux, comme vecteur d'appréciation des personnes humaines et de leur individualité. Aussi, les caractéristiques récurrentes identifiées dans ces tiers-lieux lui permettent d'affirmer leur importance pour la vie publique informelle<sup>20</sup>.

Plus récemment, une tentative de typologie de ces nouvelles (formes d') organisations a été initiée par la Coopérative des tiers-lieux<sup>21</sup> afin d'identifier certaines spécificités structurelles et organisationnelles tenant compte notamment du contexte environnemental d'implantation des tiers-lieux, et des activités proposées. Cette typologie classe les tiers-lieux en 4 catégories archétypiques que sont « activités et services » (espaces de coworking ; espaces collaboratifs ; cafés associatifs), « artisanal » (FabLab ; Hackerspace/Makerspace ; Garage solidaire ; Ateliers partagés/Repair cafés...), « agricoles » (lieux de production entre fermiers ; lieu de vente partagé entre producteurs et consommateurs), et « éducatifs » (innovation pédagogique).

---

<sup>18</sup> Ibid.

<sup>19</sup> Ray, Oldenburg, *The great good place*, op. cit. p.42, interprétation libre du texte original "Third places exist on neutral ground and serve to level their guests to a condition of social equality."

<sup>20</sup> Ibidem, interprétation libre du texte original "Such are the characteristics of third places that appear to be universal and essential to a vital informal public life." p.42

<sup>21</sup> « Coop tiers-lieux » est une Société Coopérative d'Intérêt Collectif promouvant l'émergence et le développement des tiers-lieux sur le territoire régional de la Nouvelle-Aquitaine (<https://coop.tierslieux.net/>)

Cette approche catégorielle des tiers-lieux permet de mieux appréhender au premier abord les services et activités qu'ils peuvent proposer. Les précédentes typologies s'entrecroisent et cohabitent au sein même de la plupart des tiers-lieux.

En somme, les tiers-lieux sont des « espaces hybrides partagés<sup>22</sup> », où l'on pourra trouver à la fois des espaces de travail partagés, des télétravailleurs, des activités de loisirs, des formations (aux outils, numériques en particulier), des ateliers de réparation, des points de vente des AMAP alentours : des choses, des individus, un lieu.

### 1.2.1. Approche philosophique du « lieu »

Jusqu'au milieu du XX<sup>ème</sup> siècle, le lieu était considéré, par les sciences sociales comme dans le langage courant, pour son acception ordinaire d'emplacement. Seule la géographie en a fait sa science, avant de s'intéresser aux hommes.

La philosophie s'est plus particulièrement intéressée à cette notion, selon une approche phénoménologique où le lieu est à la fois un instrument et une modalité d'une expérience du monde ; Heidegger affirme que c'est le lieu qui procure un sens au fait d'être quelque part, « c'est le lieu d'une relation lieu-sujet qui fait que l'un et l'autre s'instituent mutuellement »<sup>23</sup>. L'objet de recherche que sont les tiers-lieux, a fortiori en zone rurale où l'ancrage local de la population oscille entre choix et contrainte(s), désigne cette notion d'inter-institutionnalisation lieu-sujet comme vecteur de la fabrique du lien entre l'un et l'autre<sup>24</sup>. En sciences sociales, Goffman a pu étudier les configurations de lieux ordinaires, par les interactions sociales qui résultent des scènes et des conditions matérielles et symboliques. Enfin, Agnew, en géographie politique, a cherché à comprendre comment dans certains lieux se constituait une communauté de citoyens.

---

<sup>22</sup> Yann, Heurtaux, Propos recueillis à la Conférence « Les rencontr'actées » : Création des tiers-lieux ; 09 juin 2016 à Guéret. Voir infra 1.2.2.

<sup>23</sup> Sylvie, Mesure, Patrick, Savidan dir., *Le dictionnaire des sciences humaines*, Paris, PUF, 2006, p.715

<sup>24</sup> Voir infra 1.3.2.1

En définitive, le lieu incarne des évènements, des souvenirs, des espoirs ou des regrets, des œuvres et des individus : « le mot lieu dispose [...] d'un surplus de sens qui le fait préférer à la neutralité de l'endroit ou à la froideur de la place<sup>25</sup> ».

### 1.2.2. Entre domicile et travail

Les tiers-lieux sont fréquemment présentés comme n'étant ni le (lieu du) travail, ni le (lieu du) domicile. Ils visent à permettre la production du premier dans le confort du second, tout en protégeant la sphère privée de la maison, des tensions potentielles du travail. Cet espace, décrit par Oldenburg à travers divers cafés, bistros, pubs et librairies, s'est peu à peu professionnalisé, tant dans sa fonction d'accueil (on parle de « conciergerie » plutôt que d'« accueil », et de « concierge » ou de « facilitateur » pour les personnes qui en assurent la fonction) que dans les activités qu'ils proposent : espaces de travail partagés, location de salle de réunion/conférence, initiation/médiation aux outils numériques, coworking. Dans le même temps, les activités que l'on peut qualifier de loisirs se sont multipliées dans ces lieux (repair cafés, ateliers yoga, cuisine, jeux-vidéo...), tout en faisant appel à une organisation « en mode projet » : si l'organisation de l'activité dans le lieu dépend en grande partie du concierge, ce dernier propose telle ou telle activité dans l'intérêt d'un groupe de personnes s'étant manifesté pour qu'elle ait lieu, et, dans la mesure du possible, avec l'aide d'une personne réputée qualifiée pour l'animer. Ainsi, un ensemble d'utilisateurs d'un tiers-lieu qui le fréquente habituellement pour diverses raisons (l'un pour travailler à distance, l'autre pour vendre des productions maraichères, d'autres encore qui viennent consulter les offres d'emplois ou trouver une aide dans des démarches administratives, boire un café, ou simplement avoir une conversation) peut se retrouver autour d'un même projet : apprendre à réparer son vélo par exemple, avec l'aide voire parfois, le soutien et la participation d'une enseigne qui viendra animer ou financer une

---

<sup>25</sup> Antoine, Burret, « *Etude de la configuration en tiers-lieu - La repolitisation par le service* », thèse de doctorat, Université Lumière Lyon 2, 2017, p.31

partie de ce projet. On observe dans cette illustration fictive, une possibilité pour les utilisateurs du lieu de faire ce qu'ils peuvent ne pas être en mesure de réaliser seuls à leur domicile, sans pour autant avoir à faire à un lieu de travail conventionnel (ni dans sa forme, ni sur le fond) pour celui ou celle qui transmettra un peu de son savoir, ainsi privilégier la proximité et idéalement les richesses territoriales locales.

### 1.2.3. Les valeurs fondatrices

Le partage : comme l'explique Pascal Desfarges, lors des « Rencontres de Guéret<sup>26</sup> » en 2016, la valeur principale développée dans les tiers-lieux est le partage. On partage l'espace, les idées, les projets, les outils, les connaissances, des moments...

La confiance : ce partage porté par les interactions entre les membres du tiers-lieu génère de la confiance. Elle passe par l'écoute mais aussi l'observation des comportements des personnes dans le tiers-lieu. Pour cette raison, le tiers-lieu ne peut être qu'un lieu physique, un lieu où l'on rentre, où l'on s'implique d'une façon ou d'une autre. Apprendre à se faire confiance (accepter de ne pas savoir et de le montrer, accepter de savoir et de transmettre), apprendre à faire confiance aux autres (accepter l'échange non systématique ou différencié...). De ce concept découle celui de la bienveillance.

La liberté : Le tiers-lieu doit offrir la possibilité d'utiliser, de comprendre, de diffuser, de contribuer mais lorsqu'on le désire, dans des moments choisis et non obligatoires. C'est souvent la dynamique des projets qui engendre les rencontres. On retrouve particulièrement ce sentiment et ce désir de liberté dans l'innovation sociale par l'usage du numérique : détourner, hacker, s'approprier la technologie comme un outil qui permet de travailler ensemble, de créer une culture de l'initiative citoyenne, de se réapproprier notre environnement. Cette idée de liberté est indissociable de celle de la créativité, de l'innovation sociale. C'est une façon de changer de mode de vie sans

---

<sup>26</sup> Yann, Heurtaux, op. cit.

obligation de consommer, sans salaire : au lieu de se vendre, on échange, on se prête, on donne.

Le travail : le tiers-lieu se définit souvent comme un lieu « où l'on travaille sérieusement sans se prendre au sérieux ». On retrouve particulièrement cet esprit dans le coworking, on se rassemble pour faire quelque chose ensemble, dans un esprit de collaboration. C'est une autre façon de repenser le travail et le mode de production des biens.

A l'origine des tiers-lieux en France (et en Nouvelle-Aquitaine de surcroît), des initiatives collectives, locales, rares, difficilement viables économiquement, mais une idée de cohésion sociale et d'équilibre territorial.

Les rencontres d'Autrans, Néo-Nomade, Movilab, La Coopérative des tiers-lieux, Zevillage, RuralTic... autant d'acteurs privés, associatifs, collectifs, qui agiront en tant que groupes d'intérêt (ou lobbies) auprès des décideurs politiques, locaux notamment, dans un contexte particulier (Loi NOTRe, approche des élections présidentielles...). Leur but : initier la construction d'un problème public, en s'appuyant sur des politiques publiques préexistantes (développement du numérique, lutte contre le chômage, revitalisation des centres-bourgs) pour donner une dimension transversale à leur revendication de promouvoir les tiers-lieux. Ainsi se dessine la construction d'une demande sociale.

#### **1.2.4. Tiers-lieux et politique publique régionale en Nouvelle-Aquitaine**

Plusieurs critères ont permis de donner corps à la constitution d'une politique publique en faveur du développement des tiers-lieux en Nouvelle-Aquitaine, s'appuyant sur le principe de la territorialisation de l'action publique si l'on considère l'intérêt de la proximité géographique comme gage d'une meilleure connaissance des réalités socio-économiques locales.

En premier lieu, historiquement, c'est dès 2011 que les anciennes régions Limousin, Aquitaine et Poitou-Charentes avaient identifié des structures, sur leur territoire respectif, qui proposaient de nouvelles formes de travail d'une



part, et un développement du numérique (ce deuxième critère étant surtout le moyen du premier) d'autre part. Chacune a proposé un Appel à Manifestation d'Intérêt afin de soutenir financièrement les porteurs de projets de tiers-lieux, dans le souci de préparer le maillage de son territoire en tiers-lieux, avant la fusion des trois ex-régions. Cet accompagnement se faisant dans la continuité de la mission des régions dont le rôle d'aménageur passait également par la couverture numérique accompagnée. On a observé là une conjonction entre une politique publique préexistante et la survenue d'initiatives locales répondant à un problème encore méconnu.

En 2015 après la fusion, la délégation chargée du numérique au conseil régional de la Nouvelle-Aquitaine met en place un dispositif pilote à l'échelle de la grande Région pour proposer un nouvel AMI sur ce territoire élargi. Les projets soutenus sont majoritairement en zone rurale ou périurbaine ; la Région explique ce phénomène par l'autonomie financière privilégiée par les porteurs de projets des zones urbaines due au fort potentiel des villes et agglomérations<sup>27</sup>.

Il s'agit alors pour la Nouvelle-Aquitaine de mailler le territoire, en assurant l'existence d'un tiers-lieu partout à 20 minutes de chez soi. Par ailleurs, on peut remarquer que ce choix correspond à celui porté par la politique publique nationale en faveur des Maison de Services Au Public.

L'objectif que s'est fixé la Région se porte à 300 tiers-lieux sur le territoire d'ici à 2021. Aussi, un nouvel AMI a été lancé pour la période 2017-2018. Ce travail de recherche ira vérifier sur le terrain, l'emploi et les impacts de cette politique publique par les porteurs de projets.

---

<sup>27</sup> Communiqué de presse du conseil régional de la Nouvelle-Aquitaine, *Les tiers-lieux en région Nouvelle-Aquitaine ont 7 ans : où en sont-ils ?*, 13/04/17

### **1.3. Des liens sociaux au lien social**

Argument-phare de la plupart des tiers-lieux « structurants »<sup>28</sup>, le lien social et les liens sociaux recouvrent une réalité sociologique dont il est utile de brosser le tableau afin de saisir la réalité pragmatique que les tiers-lieux étudiés mettent en œuvre.

On peut définir les liens sociaux comme les actions concrètes mises en œuvre au service de l'établissement d'une relation entre individus. Les liens sociaux sont ainsi des composants du lien social, qui, quant à lui, désigne l'ensemble des interactions qui se tissent entre les individus dans le but de les relier, d'en faire un même ensemble.

#### **1.3.1. Les liens sociaux**

Selon cette acception du lien social, les liens sociaux qui le composent rendent possible l'inclusion d'individus différents dans une même société ; on parle alors plus largement de cohésion sociale, voire, plus récemment, de vivre-ensemble, en ce que ce qu'il est permis aux individus de se différencier en appartenant à un même groupe, dès lors que les règles visant à constituer ce groupe sont élaborées collectivement. Paugam<sup>29</sup> désigne quatre types de liens sociaux (2008) : le lien de filiation ; le lien de participation élective, le lien de participation organique et le lien de citoyenneté. Cette typologie établie à travers la dyade de la protection et de la reconnaissance permet à l'auteur de définir différents liens sociaux, toujours au sens sociologique du terme.

Le tableau ci-après, issu de l'ouvrage de Serge Paugam synthétise ces définitions.

---

<sup>28</sup> Qualificatif couramment observé s'agissant des tiers-lieux en zone rurale ayant pour but de mailler le territoire par le travail et les services publics et privés proposés en leur sein

<sup>29</sup> Serge, Paugam, *Le lien social*, Paris, Presses Universitaires de France, 2008, pp.64-77

**Tableau 1 – Serge Paugam – Le lien social**

**Tableau 2. – Définition des différents types de lien en fonction des formes de protection et de reconnaissance**

<i>Types de lien</i>	<i>Formes de protection</i>	<i>Formes de reconnaissance</i>
<i>Lien de filiation</i> (entre parents et enfants)	Compter sur la solidarité inter-générationnelle Protection rapprochée	Compter pour ses parents et ses enfants Reconnaissance affective
<i>Lien de participation élective</i> (entre conjoints, amis, proches choisis...)	Compter sur la solidarité de l'entre-soi électif Protection rapprochée	Compter pour l'entre-soi électif Reconnaissance affective ou par similitude
<i>Lien de participation organique</i> (entre acteurs de la vie professionnelle)	Emploi stable Protection contractualisée	Reconnaissance par le travail et l'estime sociale qui en découle
<i>Lien de citoyenneté</i> (entre membres d'une même communauté politique)	Protection juridique (droits civils, politiques et sociaux) au titre du principe d'égalité	Reconnaissance de l'individu souverain

Dans le cadre de cette recherche sur des territoires périurbains et ruraux, nous nous intéresserons plus particulièrement au lien que Paugam qualifie de « participation élective » eu égard au fait que les utilisateurs fréquentant les tiers-lieux choisissent volontairement de s'y rendre, quelles que soient les activités pratiquées. Pour autant, certaines observations faites sur le terrain pourront appartenir au type « lien de citoyenneté » ou « lien de participation organique », concernant les activités relatives à la Maison de Service Au Public pour l'un des deux tiers-lieux étudiés, et pour l'activité coworking de l'autre.

### 1.3.1.1. Objectiver les liens sociaux, nécessaire et périlleux

Afin d'isoler des éléments palpables constituant les liens sociaux, à travers les activités qui prétendent en proposer dans ces organisations, il paraît utile de tenter de les objectiver. Le prochain tableau issu de l'ouvrage de Paugam permet d'envisager certains indicateurs à étudier :

## Tableau 2 - Serge Paugam - Le lien social

Tableau 3. – La rupture des liens sociaux

	<i>Déficit de protection</i>	<i>Déni de reconnaissance</i>
<i>Lien de filiation</i>	Impossibilité de compter sur ses parents ou ses enfants en cas de difficulté	Abandon, mauvais traitements, mésentente durable, rejet Sentiment de ne pas compter pour ses parents ou pour ses enfants
<i>Lien de participation élective</i>	Isolement relationnel	Rejet du groupe des pairs Trahison, abandon
<i>Lien de participation organique</i>	Lien occasionnel avec le marché de l'emploi Chômage de longue durée, entrée dans une carrière d'assisté	Humiliation sociale Identité négative Sentiment d'être inutile
<i>Lien de citoyenneté</i>	Éloignement des circuits administratifs Incertitude juridique Vulnérabilité à l'égard des institutions Absence de papiers d'identité Exil forcé	Discrimination juridique Non-reconnaissance de droits civils, politiques et sociaux Apathie politique

⇒ Fréquence des visites familiales

⇒ Fréquence des visites du cercle relationnel amical/voisins

⇒ Adhésion et fréquence de participation aux événements locaux (associatifs/publics...)

⇒ Niveau de dépendance à des aides légales/extra-légales

⇒ ...

L'objectivation des liens sociaux paraît cependant périlleuse puisqu'elle supposerait un résultat plus quantifié que qualifié des liens sociaux qu'établirait un individu avec son environnement. Or, on peut tout à fait adhérer à une association sans jamais participer à quelque activité que ce soit, on peut tout à fait fréquenter des pairs, sans sentir que l'on peut « compter sur/pour »<sup>30</sup> eux... Le risque de réification de l'individu serait ici manifeste. Aussi la méthodologie de recherche privilégiée dans ce travail s'appuie-t-elle le plus fréquemment sur une approche qualitative, sans écarter des données quantitatives recueillies auprès des institutions (INSEE, mairies, terrains de recherche) afin de contextualiser notamment la démographie des territoires étudiés.

<sup>30</sup> Ibidem, p.63 « L'expression « compter sur » résume assez bien ce que l'individu peut espérer de sa relation aux autres et aux institutions en termes de protection, tandis que l'expression « compter pour » exprime l'attente, tout aussi vitale, de reconnaissance. »

### 1.3.2. Le lien social

Le lien social, c'est ce qui fait société, et ce qui fait société, c'est chacun des individus qui la composent, dans ce qu'il est et dans ce qu'il fait. Les concepts relatifs à ce qui fait société sont nombreux. Ainsi, certains concepts présentés par la suite seront plus ou moins employés, afin de mieux appréhender leurs interprétations possibles au fil de ce travail de recherche.

#### 1.3.2.1. Sociabilité(s)

La définition du concept de sociabilité s'est lentement construite en sociologie française. Aussi, l'approche de ce travail de recherche s'appuyant plus sur les concepts de lien social et de liens sociaux (et leurs déclinaisons) n'excluent pas une contextualisation de celui de sociabilité, dans sa forme repérée par l'auteur comme étant la plus contemporaine, la plus adaptée à l'objet de recherche, et la plus synthétique. Ainsi, on peut aborder la sociabilité comme étant « l'ensemble des relations qu'un individu entretient avec d'autres, compte tenu de la forme que prennent ces relations<sup>31</sup> ». C'est cette notion de forme des relations ainsi constituées qui nous intéressera : l'approche interactionniste que nous avons choisi dans ce travail pour témoigner de la structuration et de la qualité des relations qui s'établissent entre les individus, et empruntée aux travaux de Goffman, permettra de mettre en évidence ce que les sociologues comme Simmel et Tarde caractérisent comme « sociabilité ». Nous retenons que le concept est multiple, désignant particulièrement la forme d'une relation, sa « pureté » (Simmel), sa faculté de mettre en réseau les relations, de permettre (ou non) le loisir de et dans la relation des individus. Ce concept, complexe car recelant manifestement une grande plasticité n'est pas fondamental en tant que tel dans ce travail de recherche, mais nécessitait d'être évoqué pour les concordances qu'on pourrait lui trouver avec ceux de lien social et de son pluriel.

---

<sup>31</sup> Michel, Forsé, 1991, in C-A Rivière, *La spécificité française de la construction du concept de sociabilité*, Revue Réseaux n° 123, Paris, Lavoisier, 2004, p.207

### 1.3.2.2. Interdépendance et configuration

Alors apparaît la nécessaire interdépendance des individus entre eux, celle-là même qui leur permet aujourd'hui d'être de plus en plus autonome. Ainsi, l'autonomie de l'un dépend-elle de la capacité des autres à la lui accorder. Cette réciprocité s'observe à travers toutes les formes d'expression du lien social : le lien de filiation suppose de compter sur une solidarité intergénérationnelle ; le lien de participation élective suppose de compter sur la solidarité d'un entre-soi choisi au préalable (conjoint, amis, ...) ; le lien de participation organique suppose la sécurité d'un emploi stable ; enfin, le lien de citoyenneté suppose une protection juridique nationalisée et égalitaire. Cette dépendance réciproque se nourrit de la conscience du besoin de l'autre, afin d'agir en cohérence. L'intégration individuelle dépend par ailleurs d'un attachement de l'individu, non seulement « lié » aux autres, mais également à la « structure » qui le porte, à la société, en somme. On pense alors à la métaphore ElIASienne du filet<sup>32</sup> que l'auteur compare aux relations entre les individus qui constituent une société : un champ de force dont l'organisation s'effectue à travers chacun des fils que constitue le filet, et qui peut varier en fonction de la place occupée par chacun des fils.

Cette métaphore permet également d'introduire le concept de configuration du même auteur, selon lequel toute dépendance réciproque entre les individus forme « la matrice constitutive de la société<sup>33</sup> » : ainsi les actions individuelles des individus sont interdépendantes parce que liées entre elles par les individus eux-mêmes, et par la société qu'ils composent, ces deux réalités sociologiques n'étant pas dissociées du point de vue de l'auteur. Il est alors question d'analyser les relations entre individus, tenant compte à la fois de ce qu'ils sont par leur histoire, et de leur place inscrite dans le tissu de la société que les diverses actions individuelles de ses membres lui ont permise.

---

<sup>32</sup> Norbert, Elias, *La société des individus*, Paris, Fayard, 1991, p.71

### 1.3.2.3. Solidarités

La notion d'interdépendance propre au lien social fait alors écho à une notion plus classique dans le langage courant, la solidarité. Emile Durkheim a théorisé le concept de solidarité, en une forme organique et une autre forme mécanique. Paugam l'a synthétisé dans le tableau suivant.

Tableau 3 - Serge Paugam - Le lien social

Tableau 1. – La conception durkheimienne de la *solidarité mécanique* et de la *solidarité organique*

	Fonction	Fondements	Liens entre les individus	Conscience collective	Système juridique
<i>Solidarité mécanique</i> (caractéristique des sociétés traditionnelles)	Intégration sociale(*)	Homogénéité Valeurs et croyances partagées Nombreux rituels	Similitudes des individus et de leurs fonctions	Forte Existence commandée par des impératifs et des interdits sociaux	Droit répressif Sanction des fautes et des crimes
<i>Solidarité organique</i> (caractéristique des sociétés modernes)	Intégration sociale(*)	Diversité Valeurs et croyances distinctes Interdépendance comme effet de la division du travail	Différenciation des individus et complémentarité des fonctions Pluralité des liens sociaux et variation de leur intensité selon les individus	Faible et en déclin Marge d'interprétation plus étendue des impératifs sociaux	Droit restitutif ou coopératif Le but est de réparer les fautes et de favoriser la coopération des individus

(\*) au double sens d'intégration des individus à la société et d'intégration de la société.

Durkheim démontre que la solidarité de type organique vise à permettre à l'individu de s'assurer une capacité relationnelle et une citoyenneté, plus larges que dans une société traditionnelle à solidarité mécanique. Cependant, Durkheim place le travail comme caractéristique constitutive de son travail sur les relations et solidarités entre individus. Aussi, le concept de solidarité Durkheimien parviendra à montrer que le risque d'anomie dans une société moderne à solidarité organique est latent, ainsi l'Etat doit organiser une autorité morale et éducative vis-à-vis des individus.

### 1.3.2.4. Communauté locale et appartenance territoriale

En revanche, si le lien social permet ainsi de produire des solidarités, une limite apparaît lorsqu'il s'agit d'en produire au niveau des territoires, là-même où elle paraît la plus efficace (plus le cercle relationnel est grand, plus de temps prennent les interactions dans leur mise en œuvre, mais trop petit, ce cercle

<sup>33</sup> Roger, Chartier, Conscience sociale et lien social, avant-propos à *La société des individus* in Norbert, Elias, *ibidem*, pp. 7-29

n'est plus assez vertueux pour offrir les solidarités nécessaires et consécutives d'un lien social entretenu).

Au niveau territorial effectivement, si la population ne vit plus le partage d'un destin commun, le lien social paraît s'étioler, et les inégalités remarquables aujourd'hui entre les territoires des centres et ceux des périphéries renforcent ce sentiment. Pourtant, les liens sociaux et de solidarités se présentent comme des vecteurs de développement territorial non-négligeables : il est question de parvenir à une conception partagée du territoire.

En effet, pour parvenir à produire des externalités positives, et donc, concourir à sa propre pérennité, le lien social passe par la qualité du tissu relationnel local. Le lien social peut ainsi se décliner en trois catégories de liens sociaux<sup>34</sup> (en tant que composants du lien social) : les liens sociaux qui unissent, ceux qui lient, ceux qui relient. Les liens sociaux qui unissent les individus sont qualifiés d'horizontaux, et s'appliquent par exemple à une famille, des amis, des organisations, au sein desquels les individus ont un statut identique. Les liens sociaux qui lient permettent l'interaction entre individus de groupes différents, avec des places ou des statuts différents, et sont de type vertical en ce qu'ils induisent une hiérarchie. Les liens sociaux qui relient concernent les individus distants les uns des autres, tant physiquement (extra-territorialement), que dans la discontinuité du lien. Toujours à cette échelle micro-sociale, la communauté ainsi permise au niveau local apparaît alors comme le paradigme de la cohésion sociale, soit le lien social dans sa forme étatisée.

---

<sup>34</sup> Valérie, Angeon, Patrick, Caron, Sylvie, Lardon, « Des liens sociaux à la construction d'un développement territorial durable : quel rôle de la proximité dans ce processus ? », *Développement durable et territoires* [En ligne], Dossier 7 | 2006, mis en ligne le 17 juillet 2006, consulté le 29 avril 2018. URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/2851> ; DOI : 10.4000/developpementdurable.2851, p.32



## 2. Méthode d'enquête

### 2.1. Périmètre et terrains de recherche

Les terrains de recherches ont été choisis en premier lieu à partir de plusieurs critères a priori directement liés aux caractéristiques de l'objet de recherche :

- la typologie sociale du tiers-lieu : l'un est adossé voire intégré à un Centre Social associatif à rayonnement intercommunal, l'autre est un commerce de centre-bourg, un café-librairie, qui loue des salles pour des activités collectives ainsi que des bureaux partagés pour les travailleurs indépendants ou des sociétés.

- l'implantation géographique du tiers-lieu : les deux tiers-lieux se situent dans les communes chefs-lieux de deux intercommunalités rurales<sup>35</sup>.

- les activités proposées par les tiers-lieux : espaces de travail partagés/coworking ; activités de loisirs au service du lien social et leur dimension intergénérationnelle

- Le premier se situe à Nexon, au sud de la Haute-Vienne, dans une commune rurale à 30 minutes au sud de Limoges, chef-lieu départemental : ce centre social historique et à rayonnement intercommunal (dont l'EPCI est passé de huit à 14 communes rurales au 1<sup>er</sup> janvier 2017 à l'injonction de la loi NOTRe – Communauté de Communes Pays de Nexon et Monts de Chalus) est issu du regroupement et de la mutualisation en 2002 de trois associations préexistantes sur le territoire. Cette nouvelle association propose depuis d'intervenir autour de plusieurs pôles : Enfance (dont un accueil de loisirs), Jeunesse (dont un Point d'Information Jeunesse), Famille, Activités récréatives-Loisirs pour tous, Services-Actions Sociales et Solidaires (dont un regroupement de services publics et de permanences à travers la MSAP).

L'association porteuse de ce centre social a également souhaité développer une activité de coworking lui permettant d'émarger à une aide financière publique

---

<sup>35</sup> Voir Annexe 7

relative au développement des tiers-lieux. L'association est administrée par 30 membres, 40 bénévoles participent également au fonctionnement de certaines activités, et 46 salariés y travaillent dont huit permanents. Le centre social jouit d'un ancrage local par le partenariat développé sur le territoire de plus de 60 associations et institutions publiques, prestataires et partenaires confondus<sup>36</sup>.

Aussi, le périmètre d'investigation se limitera à la commune d'implantation du centre social, et, au besoin, aux partenaires intercommunaux déjà inscrits dans une collaboration avec le centre social, afin de garantir la faisabilité de ce travail de recherche.

Alors que le centre social compte 1024 adhérents<sup>37</sup> en 2017, Nexon, la commune d'implantation compte 2568 habitants la même année.

- Le deuxième tiers-lieu se situe à Aix-sur-Vienne, à l'ouest de la Haute-Vienne, dans une commune également chef-lieu d'intercommunalité (Communauté de Communes Val de Vienne). Il est question ici d'un tiers-lieu ayant bénéficié d'un Appel à Manifestation d'Intérêt-pilote par la région Nouvelle-Aquitaine en ce qu'il s'agit d'un café-librairie, d'un lieu d'activité commerciale en somme, alors que la politique publique régionale n'avait pas encore anticipé ce type de portage. Le lieu a ouvert en 2012, et s'est rapidement vu appuyé par une association des « amis » de cette organisation. Cette double structuration a permis le glissement vers une Société Coopérative d'Intérêt Collectif. Ainsi le lieu est également sociétaire de la Coopérative des tiers-lieux en Nouvelle-Aquitaine et tente aujourd'hui d'émarger au label Espace de Vie Sociale de la Caisse d'Allocations Familiales, compte tenu des activités proposées. En effet, depuis la circulaire CNAF n°2012-013 relative à l'animation de la vie sociale<sup>38</sup>, les Caisses d'Allocations Familiales sont responsables de la délivrance de l'agrément Espace de Vie Sociale, et des financements afférents, pour les structures associatives porteuse d'un projet

---

<sup>36</sup> Voir infra Partie : 2 1.1.1.

<sup>37</sup> Rapport d'activité Centre Social 2017

<sup>38</sup> Circulaire Caisse Nationale d'Allocations Familiales n°2012-013 relative à l'animation de la vie sociale

social visant à répondre essentiellement à deux finalités : le renforcement des liens sociaux et familiaux, et des solidarités de voisinage ; la coordination des initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des usagers. En l'occurrence, ce tiers-lieu propose, outre les activités commerciales de café et librairie, des espaces de travail partagé, des locations de salles souvent occupées pour des activités de bien-être, afférent aux activités de la SCIC, tandis que l'association des « amis » de la SCIC prennent en charge la dimension animation : des ateliers de cuisine, un jardin partagé, une grainothèque, des expositions... Les statuts de la SCIC font valoir dès les premières lignes une intention de « redynamiser le centre-bourg en proposant un lieu de vie, d'échanges et de convivialité, en proposant un lieu où les habitants peuvent proposer leurs talents, et partager leurs savoir-faire. »<sup>39</sup>.

### 2.1.1. Entre rural et périurbain lointain, des définitions proches et distinctes

L'implantation de ces structures tiers-lieux en zone rurale ou périurbaine soulève l'intérêt de rapprocher ou de différencier ces deux milieux du point de vue géographique, démographique, économique et social.

La pratique courante du terme périurbain rapproche cet espace, que nous assimilons ici au « tiers-espace », d'une partie du terme qui le compose : urbain. Or, on peut, au regard de la définition du tiers-espace apportée dans ce travail<sup>40</sup>, affirmer qu'il s'agit plus d'un construit social que d'un état de fait, d'imaginer les espaces périurbains plus à la lisière des villes que des campagnes. En effet, le périurbain se rapproche davantage de l'espace rural en ce que le premier déterminant qui le caractérise est sa faible densité. Le rapport interministériel de la mission « territoires ruraux et périurbains<sup>41</sup> » le spécifie également. Nous avons ajouté le terme « lointain » à celui de périurbain eu égard au positionnement de ces terrains, situés à la sortie de la dernière couronne de la métropole limougeaude. Aussi, la récente recomposition des zonages

---

<sup>39</sup> Extrait des Statuts de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif, Préambule

<sup>40</sup> Voir supra 1.1.1 Tiers-espace

<sup>41</sup> Frédéric, Bonnet, Rapport de mission : *Aménager les territoires ruraux et périurbains*, Op. cit.

territoriaux administratifs (Loi NOTRe en 2015), la refonte des territoires (Loi relative à la délimitation des régions en 2015), l'entrecroisements de zones rurales et périurbaines par les intercommunalités, ont fragmenté plus encore la représentation collective de ces espaces, lui donnant ainsi mille figures qu'il est devenu plus aisé de saisir par le prisme des caractéristiques formelles telles que la démographie, l'occupation des sols, les statistiques, les services, l'emploi ou la géographie. Pourtant, ce travail de recherche attache une importance particulière à donner un sens global à la composition des territoires où sont implantés les tiers-lieux étudiés, quitte à faire avec une acception peut être généraliste du terme « zone rurale », mais dont les particularités sont détaillées dans leur portrait de territoire<sup>42</sup>.

Enfin, l'espace périurbain comme le rural ne saurait se réduire à une somme d'indicateurs statistiques voire statiques dans ce travail, compte tenu de l'objet d'étude portant sur la dimension sociale des relations entre les individus qui occupent ces espaces, par habitation, visite ou activité : « Dans cette perspective, l'espace périurbain, cet entre-deux, apparaît bien comme un lieu essentiel au regard de son étendue, de son étalement et de sa grande diversité en termes d'usages et de rapports sociaux<sup>43</sup>. »

## 2.2. Entretiens

Afin de vérifier ou d'infirmer les hypothèses corolaires à la problématique qui a émergé au début de ce travail de recherche, la conduite d'entretiens semi-directifs se présente comme un moyen de recueillir des informations selon des thématiques définies à l'avance. Ces entretiens font l'objet d'un enregistrement audio, facilitant la possibilité pour l'enquêteur de rebondir sur des propos qui mériteraient d'être davantage développés, mais surtout pour permettre la retranscription a posteriori, ainsi constituer le corpus et débiter le traitement et

---

<sup>42</sup> Voir infra Partie 2 : 1.1. Des spécificités économiques et sociales locales

<sup>43</sup> Lydiane, Brevard, Construction identitaire et pratiques sociales dans le périurbain toulousain lointain, in *Vie Sociale* pp. 77-90, n°2007/2, Paris, ERES, 2007, p.79

l'analyse du discours recueilli. Ils sont convenus préalablement entre l'enquêteur et l'enquêté.

### 2.2.1. Le choix d'une enquête qualitative

La vérification des hypothèses portant tant sur la conformisation à une politique publique et à son interprétation par des porteurs de projet, qu'à la dimension interactionniste augurée par l'éventuelle présence de lien social dans les structures tiers-lieux à travers les activités proposées, ont encouragé le choix d'une enquête qualitative : « La méthode par entretien vise à recueillir des informations à un niveau approfondi que peut fournir le locuteur dans la mesure où l'on instaure une relation qui lui laisse un degré de liberté suffisant pour exprimer la dimension culturelle de sa pratique<sup>44</sup> ».

L'expression des porteurs de projets interrogés (responsables administratifs et techniques, voire politiques, des tiers-lieux enquêtés), ainsi que des utilisateurs paraît alors favorisée en termes de qualité.

### 2.2.2. L'utilité de données quantitatives

Dans le cadre de cette recherche, l'auteur a assemblé un ensemble de données quantitatives préconstruites recensées auprès de l'INSEE, du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires par le site de l'Observatoire des Territoires, des mairies et intercommunalités des terrains ciblés. Il s'agit, par l'intermédiaire des indicateurs choisis et précédemment détaillés<sup>45</sup>, de dresser des portraits de territoires afin de saisir les réalités objectives et les enjeux potentiels de chacun d'entre eux. Ainsi, mieux percevoir si, et comment, les tiers-lieux étudiés apportent des réponses aux besoins repérés.

---

<sup>44</sup> Joël, Cadière, *L'apprentissage de la recherche en travail social*, op. cit., p. 94

<sup>45</sup> Voir infra Partie 2 : 1.1.

### 2.2.3. La quête d'une diversité significative des enquêtés

Afin d'assurer une représentativité<sup>46</sup> des individus interrogés, le travail de recherche s'appuie sur plusieurs critères. Tout d'abord, le choix de réaliser deux modèles de grilles d'entretiens<sup>47</sup>, compte-tenu de l'importante différence du champ à investiguer dans chacune des deux hypothèses formulées.

Ainsi une première grille d'entretien s'adresse aux responsables administratifs et techniques des deux tiers-lieux. Par ailleurs, une lecture et une analyse politisées à l'échelle régionale apparaissent utiles pour compléter les discours recueillis à l'échelon local et se traduisent par la passation d'un entretien basé sur une autre grille auprès d'un agent instructeur des demandes de financement relatives à l'Appel à Manifestation d'Intérêt proposé par le Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine.

La seconde grille s'adresse aux utilisateurs de tiers-lieux. Il s'agit de conduire un entretien auprès de deux utilisateurs de chacune de ses structures, soit quatre entretiens au total. Aussi, la diversité des interrogés s'appuie sur des critères tels que :

- la fréquence/régularité de leur venue dans le tiers-lieu
- leur présence prédominante aux activités de loisirs ou à la location d'un espace de travail (voire la mixité le cas échéant)
- la représentativité des sexes et de la variété des âges

Ces critères de représentativité des enquêtés sont néanmoins pondérés par le fait que les entretiens feront suite à une période d'observation interactionniste<sup>48</sup> elle-même consécutive à un mode d'approche du terrain issu de la démarche ethnographique, permettant l'immersion voire l'inclusion de l'enquêteur au sein du groupe d'utilisateurs des structures tiers-lieux.

---

<sup>46</sup> Ibidem, p.98 : « Constituer un groupe significatif, c'est définir un nombre restreint de personnes en fonction des caractéristiques que l'on retient stratégiquement sans tenir compte de sa représentativité numérique, statistique. »

<sup>47</sup> Voir Annexes 1, 2, 3, 4

<sup>48</sup> Voir infra 2.3.2 L'approche interactionniste

## 2.3. Démarche de recherche

Effectivement, la seule conduite d'entretiens cumulée à la phase exploratoire de ce travail que constitue l'étude de faisabilité d'un tiers-lieu intercommunal réalisée par l'auteur lui apparaissent insuffisantes pour vérifier les hypothèses soulevées. Ces dernières justifient le choix de l'auteur d'aller voir in situ le quotidien d'un tiers-lieu, en recueillant parfois des objets, des échanges verbaux, des photographies ou des documents, qui peuvent apporter des éléments d'analyse et de compréhension à la problématique posée par l'émergence de ces nouveaux lieux.

### 2.3.1. La démarche ethnographique

Il est un biais qui, au même titre que Ray Oldenburg le défend lui-même<sup>49</sup>, mérite d'être neutralisé : l'implication de l'enquêteur dans cet objet de recherche (et non d'un des « terrains » de recherche). L'auteur affirme d'ores et déjà un parti-pris pour la promotion des tiers-lieux, ou plus exactement, de ces initiatives locales, souvent en zones rurales, qui prétendent favoriser ou retisser du lien social, notamment à partir de l'expérience suscitée par l'étude de faisabilité préalablement citée. C'est à travers ce regard bienveillant, mais sans appartenance ni au mouvement des tiers-lieux au sens global, ni à l'institution que représente le Conseil Régional, que l'enquête se poursuit.

L'approche ethnographique, dans ce processus de recherche, doit permettre de faire apparaître d'une part, l'authenticité des relations qui se tissent ou non dans ces organisations, et, d'autre part, une réalité quotidienne vécue. Aussi, l'objet de la recherche, portant à la fois sur le « lieu » tiers-lieux, et sur les interactions que l'on est susceptible d'y trouver, corrobore le choix d'une approche ethnographique pour réaliser ce travail : « le terrain comme lieu et comme pratique, comme procédure et comme objet scientifique est une donnée qui

---

<sup>49</sup> Ray, Oldenburg, op. cit., p.84 « J'ai admis mon biais -je suis pour les tiers-lieux ; je suis convaincu que ce qu'il se passe dans les tiers-lieux est bon pour la société et les individus. Ce biais est établi pour susciter un scepticisme sain, en particulier auprès de ceux qui n'ont pas de tiers-lieux. » interprétation libre du texte original *"I have admitted my bias-I am for the third place ; I am convinced that the association met within is good for society et individuals. This bias is bound to arouse some healthy skepticism, particularly among those who do not have a third place."*

s'élabore progressivement, par à-coups et innovations.<sup>50</sup> ». Par ailleurs, l'approche ethnographique suppose des ajustements quasi-permanents de la part de du chercheur vis-à-vis de son objet de recherche ; l'immersion dans le terrain de recherche, la dimension humaine en elle-même de l'objet de recherche, la réalité sociale étudiée, nécessitent d'élaborer une « cuisine interne<sup>51</sup> » dans le processus de recherche. Il s'agit d'alterner entre méthodologie(s) de recherche et réalité(s) de terrain, par exemple : « C'est que l'on a pour habitude de rendre compte surtout des résultats d'une recherche sans s'arrêter sur ce que l'on peut appeler « la cuisine interne » élaborée par le chercheur tout au long du processus de production de connaissance savante. [...] Or, la méthode ethnographique, sur l'usage de laquelle porte notre réflexion, induit des bricolages méthodologiques qui sont au principe de la transformation de l'objet de la recherche tel qu'envisagé initialement par le chercheur<sup>52</sup> ».

Cette démarche ethnographique permet d'approfondir l'objet de recherche et d'interroger tel ou tel questionnement survenu au fil de la recherche elle-même, tenant compte des difficultés et nécessités inhérentes à l'exercice d'une recherche en sciences sociales, à savoir : construire une légitimité à enquêter ; préserver une neutralité de chercheur ; adopter et adapter une posture réflexive. S'agissant d'un exercice pédagogique dans le cadre d'une formation en ingénierie sociale et d'un master d'initiation à la recherche, on peut ajouter : justifier l'apprentissage et l'avancée à tâtons dans le terrain par la dimension formative. Également, la durée de l'enquête par l'approche ethnographique se voit restreinte dans le temps, par l'articulation d'une double contrainte : la durée de la formation elle-même, et la faisabilité de ce travail de recherche en cours d'emploi. Ainsi, si le chercheur passe du temps sur les terrains qu'il observe, la participation active nécessitant de trouver un rôle sur ces terrains

---

<sup>50</sup> Jean, Copans, *L'enquête et ses méthodes. L'enquête ethnologique de terrain.*, Paris, Armand Colin, 2011, p.14

<sup>51</sup> Magali, Boumaza, Aurélie, Campana, Enquêter en milieu « difficile ». Introduction, *Revue française de science politique*, 2007/1 (Vol. 57), p. 5-25. DOI : 10.3917/rfsp.571.0005. URL: <http://www.cairn.info/revuefrancaise-de-science-politique-2007-1-page-5.htm>

<sup>52</sup> Ibidem



est exclue, ou au moins limitée à celle de l'individu éprouvant un intérêt pour les « conversations » (a minima) qui peuvent se tenir dans ses organisations, pour faire référence aux propos de Ray Oldenburg. Aussi, le chercheur doit faire face à des temporalités multiples, probablement variables d'un terrain à l'autre : le temps de connaître et reconnaître les visages, les acteurs, les hiérarchies s'il en est, les éléments de langage, la connaissance et la compréhension des activités menées, la familiarisation avec les lieux ; enfin, dans une posture de chercheur, la temporalité liée à l'analyse et à l'interprétation des observations et des construits sociaux, la neutralisation des ressentis émotionnels. Jean Copans parle dans son ouvrage de « période déambulatoire<sup>53</sup> ». On privilégiera alors le terme d'une « approche ethnographique » en ce que cette recherche ne permettra pas la pratique d'une observation participante pour les motifs précédemment énoncés<sup>54</sup>.

Pour ce faire, l'auteur a recours au journal de terrain. Cet outil permet la consignation des observations réalisées au cours de l'enquête : où, quand, comment, qui, quoi et pourquoi seront les principales informations formelles recueillies, suivi du ressenti de l'enquêteur sur la situation qui se produit devant lui. Rappelons qu'il s'agit finalement de contextualiser les relations observées entre les individus dans ces espaces réputés appropriés par les utilisateurs, puis, de les analyser pour les qualifier. Le journal de bord permet alors le recueil d'évènements, de récits, d'impressions<sup>55</sup>. Enfin, la tenue du journal de bord permet à l'auteur, outre la neutralisation de ses ressentis vis-à-vis de l'objet de recherche par l'écriture de ce qui se produit, une introspection durant laquelle l'auteur met au travail ses interrogations et ses hypothèses.

### 2.3.2. L'approche interactionniste

Pour donner un sens aux observations de terrain relatives aux interactions entre les acteurs, l'approche interactionniste faisant référence à l'école de Chicago

---

<sup>53</sup> Jean, Copans, op. cit., p.25

<sup>54</sup> Ibidem, « Le critère de réussite de toute enquête de terrain est cependant la durée, la « longue » durée du séjour. L'ethnologue n'en a jamais été véritablement maître puisque cela dépend des moyens, [...] » p.50

(Goffman, Mead) peut apporter des analyseurs de situation : on observe les échanges entre les acteurs à partir notamment de leur pratique langagière, dans les situations sociales interactives qu'ils génèrent entre eux.

L'apport de l'approche interactionniste réside dans l'imbrication permise entre l'objet (la relation, l'interaction en somme) et le sujet (les extrêmes<sup>56</sup>). Dans le cas d'observations des interactions en « face-à-face », Goffman emploie par ailleurs une image semblable à celle que nous avons déjà évoqué, et qui revient à Norbert Elias pour sa métaphore du filet : « L'individu est relié à la société par l'intermédiaire de deux attaches principales : l'appartenance pour les collectivités et les relations sociales pour les autres individus. A son tour, il contribue à faire de la société un réseau en reliant à travers lui-même les unités sociales qui lui sont reliées<sup>57</sup>. ». Par ailleurs, s'agissant d'observer, de qualifier voire de quantifier le lien social dans les organisations tiers-lieux en zone rurale, on peut plus naturellement s'appuyer sur la qualité du lien qui anime les interactions observées, qu'il soit constitutif d'une relation « anonyme<sup>58</sup> » ou « ancrée<sup>59</sup> ». Les propriétés des relations peuvent être analysées par trois facettes qui les composent : leur nom (famille, ami, collègues...), leur terme (qualité du lien en termes de proximité, d'affect porté et de réciprocité dans la relation), et leur « histoire naturelle<sup>60</sup> ». Finalement, l'approche interactionniste envisagée pour ce travail repose sur une observation des rites d'interactions et des relations entre les individus qui fréquentent les tiers-lieux, à partir de leur position matérielle, leur posture, leurs gestes et leurs pratiques langagières. Cet ensemble d'éléments constitue des signes de lien dont on se représente qu'ils témoignent du fait d'être ensemble.

---

<sup>55</sup> Florence, Beaud, Stéphane, Weber, *Guide de l'enquête de terrain : produire et analyser des données ethnographiques*, Paris, La Découverte, 1997, p.95

<sup>56</sup> Erving, Goffman, *La mise en scène de la vie quotidienne Vol. 2 Les relations en public*, Paris, Les Editions de Minuit, 1973, « Les deux individus liés l'un à l'autre par une relation sociale peuvent être désignés comme les « extrêmes » de cette relation. » p. 181

<sup>57</sup> Ibidem, p. 181

<sup>58</sup> Ibid., [les relations anonymes] « traduisent la façon typique dont se traitent deux individus qui se connaissent uniquement sur la base de leur identité sociale perçue dans l'instant », p.181, ce qui renvoie par ailleurs au concept de « Tenue » du même auteur dans son ouvrage « Les rites d'interactions », p.68

<sup>59</sup> Ibid., [les relations ancrées sont] « telles que chaque extrême identifie l'autre personnellement, sait qu'il en fait autant et reconnaît ouvertement devant lui que quelque chose d'irrévocable a commencé entre eux [...] ». p.181

<sup>60</sup> Ibid., Goffman privilégie le terme « d'étape » pour désigner la phase dans laquelle se situe une relation, p.185

Il s'agit finalement d'observer les interactions entre les acteurs en tenant compte (et pas seulement en « rendant compte<sup>61</sup> ») de la réalité sociale des situations dans lesquelles ils se situent. La dimension « démarche ethnographique » de ce travail mérite aussi d'être considérée dans l'interprétation qui sera faite des situations observées, et si elle peut augurer d'un manque de neutralité de celle-ci, elle se pratique dans un souci constant d'objectivité, eu égard aux indicateurs qualifiés de pertinents par Goffman, et retenus pour réaliser ce travail.

Enfin, nous emprunterons à Mead (1934) ce dont Blumer (1969) s'est également inspiré, à savoir les trois prémisses de l'interactionnisme symbolique, qui sont constitutif d'une part de cette démarche de recherche :

- « 1. Les êtres humains se comportent à l'égard des choses selon les significations qu'ils accordent à celles-ci. Ainsi, pour comprendre les manières d'agir ou de penser des acteurs, il faut d'abord et avant tout appréhender le sens qu'ils donnent à leur réalité.
- 2. Les significations sont la résultante des interactions sociales. C'est donc au travers des relations avec les autres, que ces relations soient individuelles (face à face) ou collectives (les rapports entre les groupes), que les acteurs découvrent, négocient et produisent le sens qu'ils donnent aux choses de même qu'ils développent leurs perspectives.
- 3. Les significations se modifient et se construisent au travers des processus d'interprétation mis en œuvre dans les situations réelles. Les significations, à mettre en rapport avec les « situations réelles », sont susceptibles de se modifier en cours d'action<sup>62</sup> ».

C'est dans cette perspective interactionniste elle-même inscrite dans une démarche ethnographique que le travail de terrain est entrepris.

---

<sup>61</sup> Jean, Poupart, « Tradition de Chicago et interactionnisme : des méthodes qualitatives à la sociologie de la déviance. » in *Recherches qualitatives*, Vol. 30, De l'usage des perspectives interactionnistes en recherche, p.181 : « les interactionnistes s'attachent à « rendre compte » et à « tenir compte » de la perspective des acteurs sociaux dans l'appréhension des réalités sociales. »

<sup>62</sup> Ibidem

## **2<sup>ème</sup> Partie : Lien social et tiers-lieux**

### **1. Des tiers-lieux vecteurs de lien social**

#### **1.1. Des spécificités économiques et sociales locales**

Les deux portraits de territoires contenus dans ce chapitre visent à permettre au lecteur d'appréhender les terrains de recherche dans leur réalité sociale, à partir de l'expérience vécue par l'auteur au long de sa recherche. Il s'agit d'abord ici d'exploiter les données quantitatives recueillies auprès de l'INSEE, l'observatoire des territoires, la documentation fournie par les responsables des terrains de recherche. Puis nous exploiterons les éléments empiriques recueillis sur le terrain au cours des entretiens et de l'observation ethnographique des interactions étudiées afin d'en livrer des analyses justifiées par le cadre conceptuel présenté en Partie 1.

Le terme de « terrain 1 » désigne le Centre Social du sud de la Haute-Vienne à Nexon . Le tiers-lieu de l'ouest de la Haute-Vienne (Aixe-sur-Vienne) sera quant à lui qualifié de « terrain 2 ».

##### **1.1.1. Portrait de territoire 1 : Nexon**

###### **1.1.1.1. Présentation générale et géographie sociale du territoire**

Le centre social est implanté au cœur de l'intercommunalité. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, cette intercommunalité est composée de la somme de deux ex-EPCI. Ce nouvel EPCI issu de la fusion des deux précédents compte 15 communes, pour un total de 13114 habitants en 2014<sup>63</sup>.

La fusion des intercommunalités consécutive à la loi NOTRe a auguré d'une nouvelle définition de la compétence « action sociale d'intérêt communautaire ». Ainsi, le centre social, par le biais de son association

gestionnaire, assure la gestion et l'accueil de loisirs jeunes des deux communes centres des ex-EPCI, alors que la gestion de l'accueil de loisirs enfants, concernant les plus jeunes, a été confiée au Centre Intercommunal d'Action Sociale de l'EPCI.

C'est sur ce volet animation et loisirs que le centre social a été le plus impacté concrètement, bien que le rayonnement de ce dernier soit désormais élargi à une intercommunalité du double de celle d'origine, tant en nombre d'habitant qu'en surface territoriale. Aussi, dans l'ancienne commune chef-lieu de la deuxième intercommunalité fusionnée, un relais local du centre social est assuré afin de garantir la couverture territoriale de cet équipement à rayonnement intercommunal. A noter, depuis sa création en 2002, l'association a désiré inscrire le nom de l'intercommunalité dans le titre-même de l'association.

La commune est plus particulièrement ciblée dans cette étude (40km<sup>2</sup> pour 2568 habitants en 2015, soit 63 habitants/km<sup>2</sup><sup>64</sup>), son territoire recouvrant à lui seul les différentes réalités sociales de l'intercommunalité où elle s'inscrit. Ces réalités sociales ne varient plus qu'en intensité selon la localisation dans le territoire. La faible densité d'habitants au kilomètre carré, diminue plus encore à l'échelon intercommunal (34 habitants/km<sup>2</sup><sup>65</sup>), permettant de justifier du l'emploi du qualificatif rural pour désigner ce territoire.

La commune de Nexon ici étudiée se situe à 30 minutes en voiture de Limoges, commune chef-lieu du Département Haute-Vienne.

---

<sup>63</sup> Source INSEE 2014, Recensement de la population, somme des deux ex-EPCI

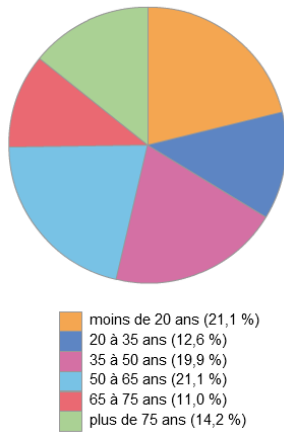
<sup>64</sup> Source INSEE RP 2015

<sup>65</sup> Source Base nationale sur l'intercommunalité, Ministère de l'intérieur, 2018, données INSEE RP 2015

## - Age de la population par tranches

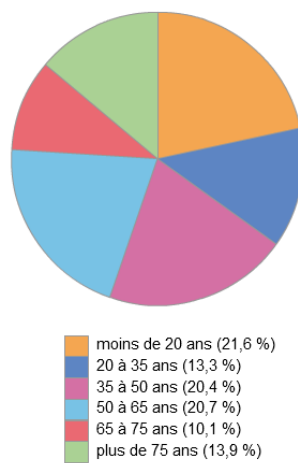
A l'échelle de l'intercommunalité : A l'échelle de la commune (Nexon) : A l'échelle nationale :

Répartition de la population par tranche d'âges (Insee, RP) 2014

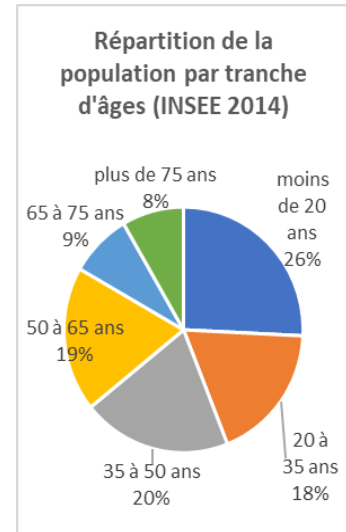


**Figure 1 - Répartition de la population par tranche d'âges à l'échelle intercommunale (CC Pays de Nexon et Monts de Chalus - 2014 (source Insee, Recensement de la population))**

Répartition de la population par tranche d'âges (Insee, RP) 2014



**Figure 2 - Répartition de la population par tranche d'âges à l'échelle communale - 2014 (source Insee, Recensement de la population)**



**Figure 3 - Recensement de la population par tranche d'âges à l'échelle nationale - 2014 (source Insee, Recensement de la population)**

On observe ici une faible différence dans la répartition de la population par tranches d'âge entre la commune-centre et l'intercommunalité visées. C'est partant de ce constat, et de son interprétation de représentativité comparable, que les prochaines données recueillies concerneront plus spécifiquement la commune de Nexon, en comparaison avec l'échelle nationale. En revanche, la part des plus de 75 ans est quasiment doublée sur ces territoires communaux et intercommunaux par rapport à la valeur nationale. Aussi, à l'échelle communale et intercommunale, on remarque une quasi-concordance entre la part des moins de 20 ans et des 50 à 65 ans, et des 20 à 35 ans avec les plus de 75 ans.

## - Personnes de 15 ans ou plus vivant seules

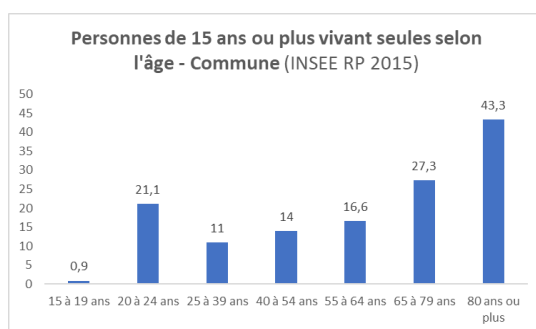


Figure 4 - Personnes de 15 ans ou plus vivant seules selon l'âge à l'échelon communal, en %, 2015 (Source Insee, Recensement de la population)

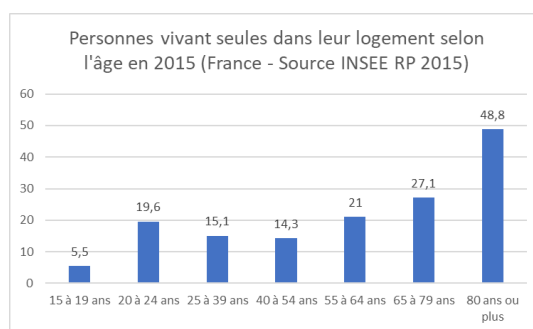


Figure 5 - Personnes de 15 ans ou plus vivant seules selon l'âge à l'échelon national, en %, 2015 (Source Insee, Recensement de la population)

On observe que le nombre de personnes de 15 à 19 ans vivant seules est cinq fois moins important à l'échelle communale qu'à l'échelle nationale. L'effet d'émancipation paraît ainsi moindre pour cette tranche d'âge dans ce territoire rural qu'à l'échelle nationale. Cette donnée laisse penser à la place prépondérante de la structure familiale dans ce territoire.

## - Taux d'emploi par tranche d'âge et sexe

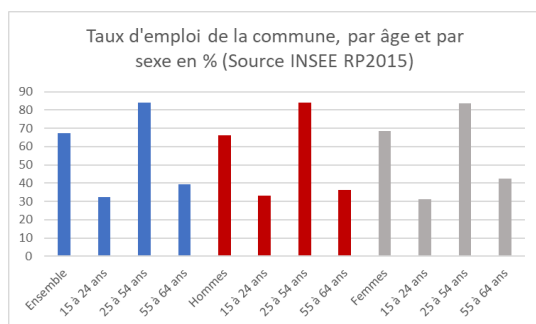


Figure 6 - Taux d'emploi de la commune, par âge et par sexe, 2015 (Source Insee, Recensement de la population)

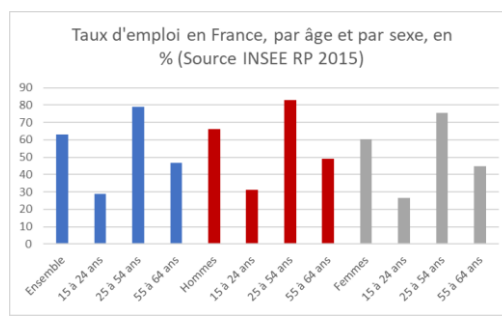


Figure 7 - Taux d'emploi en France, par âge et par sexe, 2015 (Source Insee, enquête emploi)

Sur l'ensemble de la population de la commune de Nexon, le taux d'emploi est supérieur de 15% à l'ensemble de la population française. Ce chiffre induit une moindre précarité de la population vivant dans la commune, consécutive d'un moindre nombre de chômeurs. Aussi on observe une répartition du taux d'emploi par sexe plus équilibré dans cette commune qu'à l'échelle nationale.

## - Nombre d'entreprises par secteur d'activité

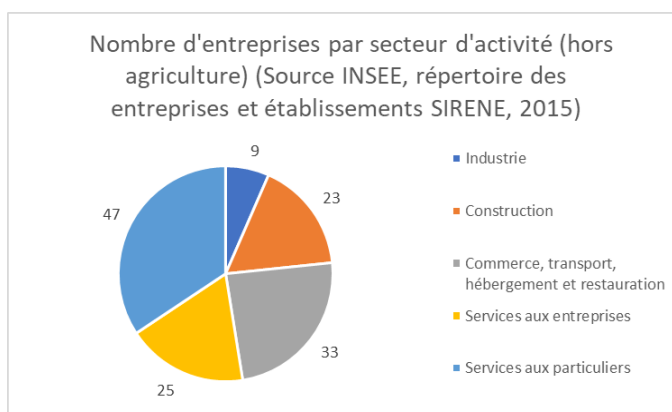


Figure 8 - Nombre d'entreprises par secteur d'activité (hors agriculture) (Source Insee, SIRENE, 2015)

Nexon compte un total de 137 entreprises au 1<sup>er</sup> janvier 2015, soit un rapport proportionnel avec Aix-sur-Vienne qui en compte le double, pour une population d'actif également doublée.

## - Médiane du revenu fiscal par unité de consommation

La médiane du revenu fiscal par unité de consommation s'établit en 2015 à 20186€<sup>66</sup>. En France, la même année, ce chiffre s'établissait à 20 566. Ainsi, malgré un taux d'emploi plus important sur ce territoire, notamment pour les femmes, il apparaît nécessaire que le couple constituant le foyer soit, pour les deux membres qui le composent, en activité.

## - Flux de mobilité domicile-travail

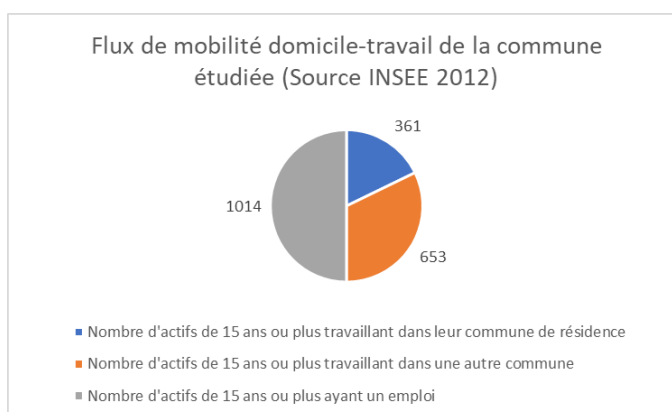


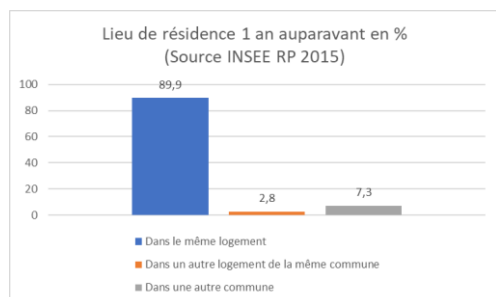
Figure 9 - Flux de mobilité domicile-travail de la commune de Nexon (source Insee 2012)

<sup>66</sup> Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Cmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) en géographie au 01/01/2016

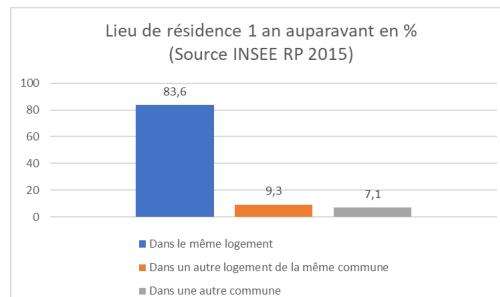


On observe que deux actifs sur trois de 15 ans ou plus ayant un emploi travaillent dans une autre commune que leur commune de résidence. Cette proportion met en évidence l'importance des mouvements pendulaires occasionnés par les trajets domicile-travail.

### - Lieu de résidence 1 an auparavant



**Figure 10 - Lieu de résidence antérieure (1 an) à l'échelon communal, Commune de Nexon, en % (Source Insee - Recensement de la population, 2015)**



**Figure 11 - Lieu de résidence antérieure (1 an) à l'échelon communal, Commune de Limoges, en % (Source Insee - Recensement de la population, 2015)**

On observe ici que le taux d'habitants provenant d'une autre commune de résidence l'année précédente est comparable entre la Nexon et la commune de Limoges (7,3% et 7,1%), malgré le fait que cette dernière soit la ville-centre du département et concentre, à la différence de Nexon, des emplois beaucoup plus nombreux, ainsi que des établissements d'enseignement supérieur dont Nexon n'est pas dotée. Ce résultat témoigne de l'importante attractivité de la commune de Nexon.

#### 1.1.1.2. Présentation du terrain 1

- *type de structure, historique, portrait sociologique du Conseil d'Administration*

L'association porteuse du centre social a été créée en 2002, à l'issue d'un groupement de 3 associations préexistantes sur le territoire communal et intercommunal, à savoir, une association de parents d'élèves, une amicale jeunesse, et une association d'animation.

En 2004, l'agrément Centre Social dispensé par la Caisse d'Allocations Familiales est obtenu par l'association pour ce qui a trait aux missions caractéristiques d'un centre social :

- Un équipement de proximité
- Un équipement à vocation globale et pluri-générationnelle
- Un lieu d'animation de la vie sociale
- Un lieu de concertation et d'innovation

Par ailleurs, depuis sa création, l'association gestionnaire se revendique du mouvement de l'Education Populaire compte-tenu des activités proposées à la population du territoire.

Le contrat de projet du centre social 2016-2020 comporte trois finalités :

- Accès pour tous aux services de la vie quotidienne et aux activités d'éducation populaire sur le territoire rural de l'intercommunalité
- Communication et partenariats
- Lien social et Solidarités entre les habitants

Ce dernier point, en lien direct avec l'objet de ce travail de recherche, vise deux objectifs opérationnels :

- Développer et favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle
- Veiller à la participation permanente des habitants au projet du centre social et à la vie sociale locale.

Ces deux objectifs opérationnels ont pu être observés dans leur réalisation au cours de la démarche ethnographique entreprise par l'auteur.

Le tableau suivant permet de visualiser la composition sociologique du Conseil d'Administration de l'association d'une part, et les modes d'entrée au sein de celui-ci d'autre part.

**Tableau 4 - Portrait sociologique des membres du Conseil d'Administration**

Membres	Catégories Socio-Professionnelles	Mode d'entrée au CA
Président	Retraité ancien chargé de communication sécurité sociale	Ancien président communauté de communes du territoire
Vice-Président	Agent CAF	Mère d'enfant ALSH
Trésorier	Agent communal	Habitant de la commune et père d'un adolescent fréquentant le Centre Social

Membre Conseil d'Administration	Agent des douanes	Mère d'un enfant ALSH
Secrétaire	Personnel administratif d'une entreprise de Services à la Personne	Activité judo avec son enfant
Président d'honneur	Retraité ancien vétérinaire	Bénévole atelier photo, ping-pong et ancien président du Conseil d'Administration
Présidente d'honneur	Educatrice spécialisé	Créatrice de l'ASLH
Membre Conseil d'Administration	Educateur spécialisé	Habitant
Membre Conseil d'Administration	Assistante Familiale	Mère d'un adolescent du Centre Social
Membre Conseil d'Administration	Conseillère en Economie Sociale et Familiale	Ancienne stagiaire
Membre Conseil d'Administration	Educatrice spécialisée	Grand-mère d'un adolescent du Centre Social
Membre Conseil d'Administration	Retraîtée employée territoriale chargée de la culture et de la vie scolaire à la mairie de la commune du Centre Social	Habitante
Membre Conseil d'Administration	Professeur retraité	Habitant et président d'une association locale d'entraide aux Personnes Âgées
Membre Conseil d'Administration	Retraité agent SNCF	Habitant et ex-élu local
Membre Conseil d'Administration	Retraité d'hôpital	Bénévole accompagnement scolaire & aide aux devoirs
Membre Conseil d'Administration	Retraîtée travailleuse sociale	Membre réseau d'échanges réciproques de savoirs
Membre Conseil d'Administration	Technicien usine	Parent ALSH
Membre Conseil d'Administration	Technico-commercial	Ex-président du Conseil d'Administration
Membre Conseil d'Administration	Installateur chauffagiste	Père d'un adolescent du Centre Social
Membre Conseil d'Administration	Ingénieur du son	Père d'un adolescent du Centre Social
Membre Conseil d'Administration	Technicien en orthopédie	Président du club local de judo et parent ALSH et adolescent du Centre Social
Membre Conseil d'Administration	Architecte et maire de la commune	Ex-président de l'association originelle de loisirs de la commune
Membre Conseil d'Administration	Chargée de communication du Sirque	Collaboration Sirque et Centre Social
Membre Conseil	Employé Service à la Personne	Ancien adolescent du Centre

d'Administration		Social
Membre Conseil d'Administration	Employé Service à la Personne	Bénévole « coop ludik » (ludothèque coopérative)
Membre Conseil d'Administration	Etudiant BTS	Ancien adolescent du Centre Social
Membres Conseil d'Administration	1 président et 3 élus de l'intercommunalité fusionnée	

Sur 30 membres du CA (bureau inclus), on compte sept retraités, quatre fonctionnaires ou assimilés, cinq élus territoriaux, cinq travailleurs sociaux et quatre salariés du tertiaire ; cinq occupent des fonctions techniques/ouvrières, un est étudiant.

Les modes d'entrée dans le CA sont également variés : on note particulièrement le fait que deux sont d'anciens jeunes ayant fréquenté le centre social à l'accueil de loisirs adolescents, deux sont d'ex-présidents de l'association gestionnaire, 15 sont actifs bénévoles dans l'association, cinq sont des habitants.

Au regard des métiers et des activités menées par les membres du CA, on observe que le mode d'entrée dans le conseil d'administration se fait particulièrement par une participation active dans l'association, passée (les anciens jeunes, la fondatrice de l'ALSH, les anciens présidents de l'association gestionnaire), ou actuelle (bénévoles et participants aux activités de loisirs proposées). La diversité des catégories socio-professionnelle est tout de même manifeste, bien qu'une dominante « secteur social et tertiaire (service à la personne) » soit remarquable.

Aussi, cinq élus locaux font partie du conseil d'administration de cet équipement intercommunal. Cette participation au conseil d'administration semble témoigner de l'intérêt porté par les collectivités de ce territoire pour cet équipement. Par ailleurs, le budget prévisionnel 2018 du Centre Social dépend pour 30% environ des financements accordés par la communauté de communes. La présence de ces élus au Conseil d'Administration peut également être expliquée par le facteur financier qu'ils représentent pour cette structure. En effet, il peut apparaître opportun pour ces élus de « peser » sur les décisions d'attribution des subventions en « connaissant » la

structure bénéficiaire, et de justifier de cette connaissance du bénéficiaire et de la légitimité à lui accorder telle ou telle subvention en étant membre soi-même de son Conseil d'Administration. Cette stratégie peut également renforcer l'élu dans son statut, acteur voire expert de son territoire et de ses équipements.

- *Activités proposées*

L'association s'organise aujourd'hui autour de cinq pôles d'activités<sup>67</sup> :

- l'enfance avec des Ateliers d'Accompagnement Scolaire (l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement des 4 à 12 ans ayant été transféré au Centre Intercommunal d'Action Sociale à l'issue de la fusion des deux ex-EPCI du territoire d'étude)

- la jeunesse avec un Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour les 12-17 ans et un Point d'Information Jeunesse

- la famille avec des Ateliers en Famille, des Sorties et Loisirs Familiaux, des temps d'échanges autour de la parentalité

- des activités récréatives pour tous, enfants et adultes (sections sportives, musicales, culturelles et artistiques, activités de bien-être, projection cinéma, expositions)

- les services et actions sociales et solidaires avec la Maison de Services Au Public, les permanences institutionnelles (Mission locale rurale, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, CAP emploi...), le Point d'Information Jeunesse, le Point d'accès Internet & Accompagnement Numérique, l'espace emploi, le Réseau d'échanges réciproques de Savoirs.

Le Centre Social dispose d'un grand local (ancien supermarché réaménagé) accueillant la plupart des activités proposées, mais fonctionne aussi avec une salle, le gymnase et le dojo municipal, ainsi qu'autant que nécessaire, de locaux prêtés par les communes de l'intercommunalité.

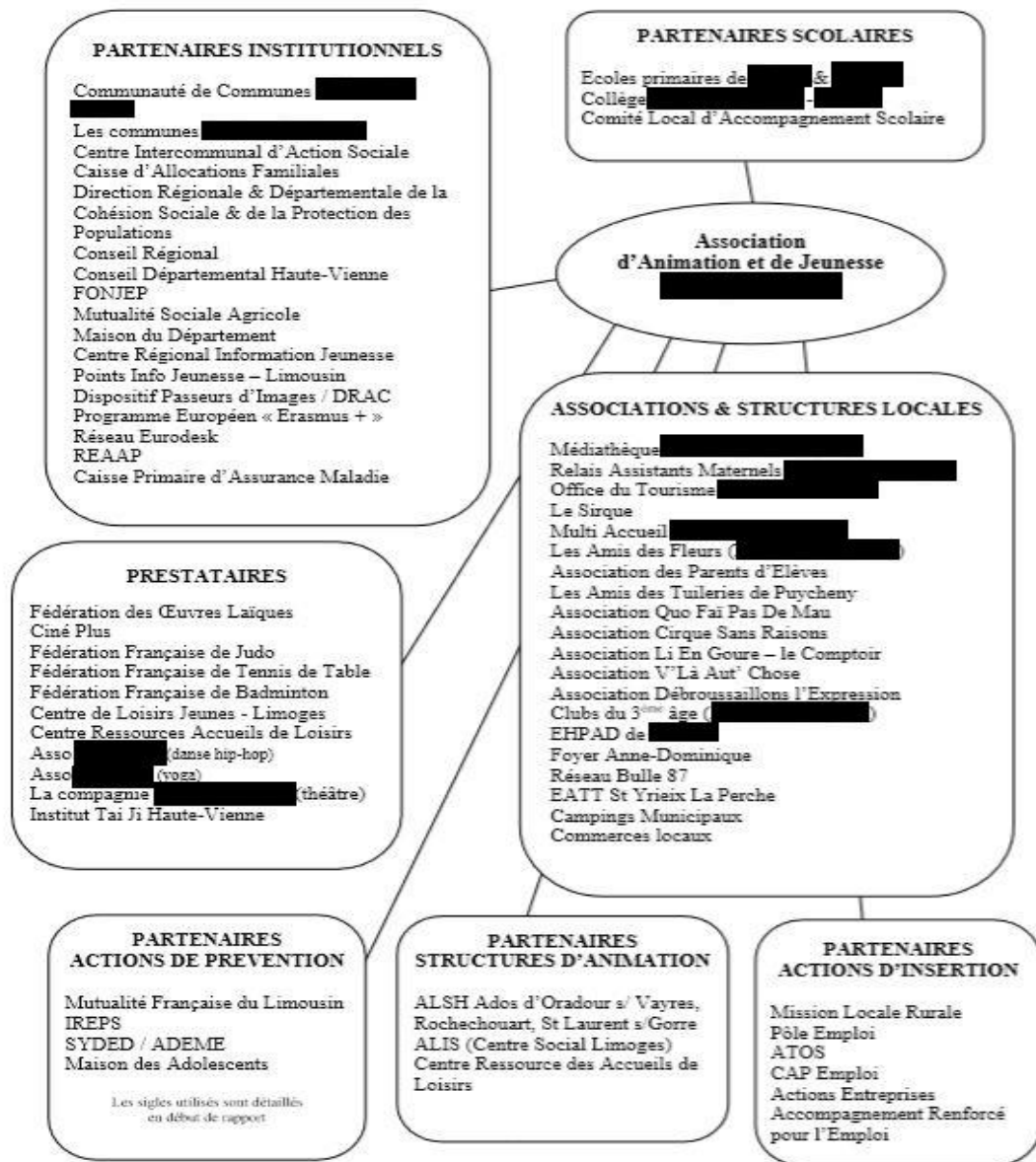
Le centre social a été ouvert 236 jours en 2017, pour un fonctionnement de 39 heures par semaine.

---

<sup>67</sup> Extraits choisis du Rapport d'Activités 2017 de l'association gestionnaire

- *Ancrage local / Réseau / Partenaires*

Le centre social a établi et a su maintenir, au fil des années, une liste de partenaires catégorisées dans le schéma suivant :



Certains partenaires institutionnels, d'actions d'insertion, et de prévention se retrouvent désormais au sein des permanences assurées au centre social, et dans les activités liées à la Maison de Services Au Public. L'ancrage local du Centre Social paraît s'appuyer à la fois sur son implantation historique dans la commune ayant engendré sa connaissance et une forme de reconnaissance à l'échelle de l'intercommunalité, sur la participation active des habitants

dans le fonctionnement des activités et dans la gestion de l'association gestionnaire, ainsi que sur la diversité des activités proposées, des publics accueillis, et de l'adaptation de la structure aux époques qu'elle a traversées<sup>68</sup>.

## 1.1.2. Portrait de territoire 2 : Aixe-sur-Vienne

### 1.1.2.1. Présentation générale et géographie sociale du territoire

Le tiers-lieu café-librairie-coworking est implanté en centre-bourg de la commune chef-lieu de son intercommunalité (Communauté de Communes Val de Vienne).

Ouvert en 2012 dans le but de redynamiser la place du centre-bourg, l'intention de départ est d'utiliser le volet commercial (débit de boisson, café, librairie) comme un moyen, pour parvenir à cet objectif. Constitué en Société Anonyme à Responsabilité Limitée à son ouverture, l'objectif du lieu était non-lucratif, et dans une visée de projet territorial.

En 2015, une Société Civile Immobilière a racheté le bâtiment alors loué à la mairie, et a engagé la rénovation des étages, ouvrant la possibilité à des travailleurs indépendants ou des entreprises de venir travailler dans ce lieu.

La commune s'étend sur 22km<sup>2</sup> pour 5835 habitants en 2015, soit 255 habitants/km<sup>2</sup><sup>69</sup>). L'intercommunalité, composée de neuf communes, s'étend sur 157km<sup>2</sup>, comptant 15947 habitants, soit 83 habitants/km<sup>2</sup>. Située à 25 minutes en voiture de Limoges, cette commune revêt les atours d'une ville périurbaine par les équipements qu'elle compte : écoles, collèges, grandes surfaces, commerces, services de proximité, axe de liaison direct avec Limoges. Cependant, l'échelon intercommunal rappelle, par sa densité d'habitants, par son paysage, et par la démographie des communes qui la compose, la dimension rurale de ce secteur du département. Aussi, l'intercommunalité elle-même se revendique comme un « espace de

---

<sup>68</sup> Au cours d'un entretien, un utilisateur a évoqué à trois reprises la capacité de l'organisation à adapter ses activités « aux modes. »

<sup>69</sup> Source INSEE RP 2015

transition entre les zones urbaines de l'agglomération de Limoges et les espaces ruraux de l'arrière-pays<sup>70</sup> ».

### - Age de la population par tranches

A l'échelle de l'intercommunalité :

Répartition de la population par tranche d'âges (Insee, RP) 2014

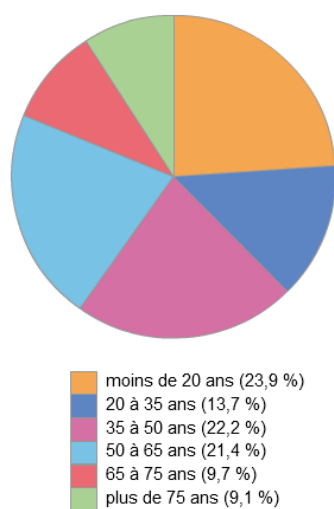


Figure 12 - Répartition de la population par tranche d'âges à l'échelon intercommunal (CC Val de Vienne) (Source Insee, Recensement de la population 2014)

A l'échelle de la commune (Aixe/Vienne) :

Répartition de la population par tranche d'âges (Insee, RP) 2014

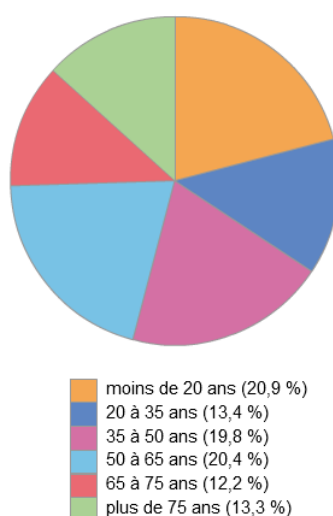


Figure 13 - Répartition de la population par tranche d'âges à l'échelon communal (Source Insee, Recensement de la population 2014)

A l'échelle nationale :

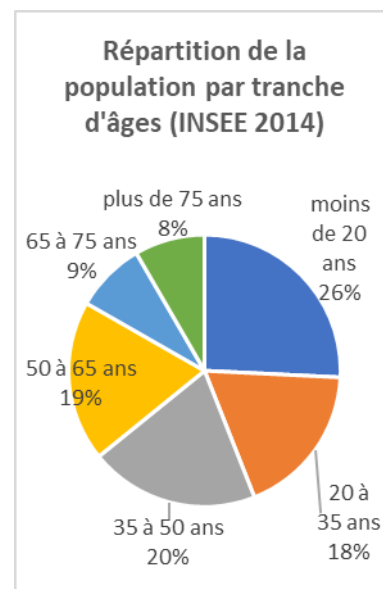


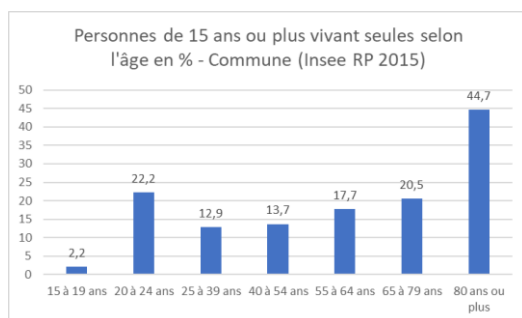
Figure 14 - Répartition de la population par tranche d'âges (Source Insee, Recensement de la population 2014)

On observe ici aussi une faible différence dans la répartition de la population par tranches d'âge entre la commune-centre et l'intercommunalité visées. C'est partant de ce constat, et de son interprétation de représentativité comparable, que les prochaines données recueillies concerneront plus spécifiquement la commune, en comparaison avec l'échelle nationale.

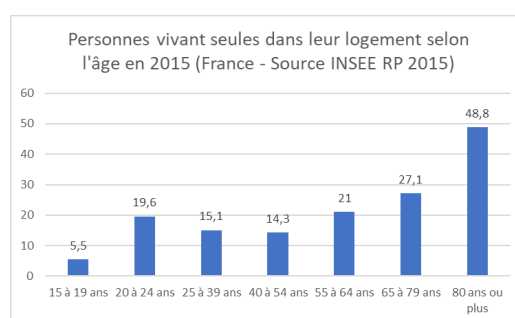
<sup>70</sup> Extrait choisi du site internet institutionnel de l'intercommunalité



## - Personnes de 15 ans ou plus vivant seules



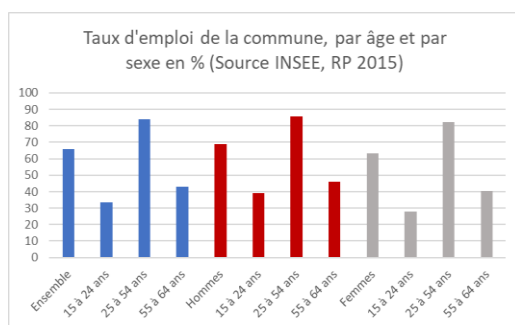
**Figure 15 - Personnes de 15 ans ou plus vivant seules selon l'âge, en %, à l'échelon communal (Source Insee, Recensement de la population, 2015)**



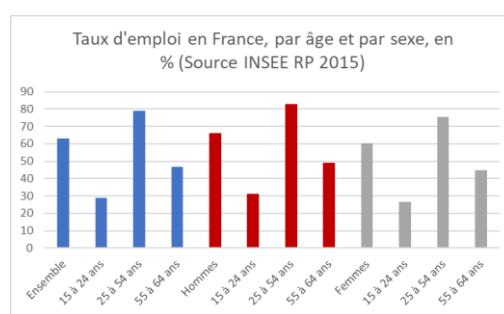
**Figure 16 - Personnes de 15 ans ou plus vivant seules selon l'âge, en %, à l'échelon national (Source Insee, Recensement de la population, 2015)**

On observe ici que le phénomène de décohabitation des 15 à 19 ans constaté dans la commune d'Aixe-sur-Vienne est moins important : ce moindre taux peut s'expliquer par le nombre d'équipements scolaires plus importants que dans la commune de Nexon, mais surtout par la plus grande proximité avec la ville chef-lieu du département qui concentre l'essentiel des établissements scolaires du secondaire et du supérieur.

## - Taux d'emploi par tranche d'âge et sexe



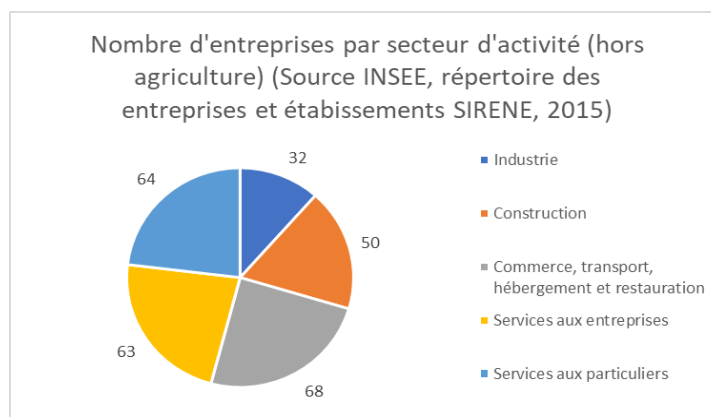
**Figure 17 - Taux d'emploi d'Aixe/Vienne par âge et par sexe (Source Insee, Recensement de la population, 2015)**



**Figure 18 - Taux d'emploi en France par âge et par sexe (Source Insee, Recensement de la population 2015)**

Sur l'ensemble de la population de la commune, le taux d'emploi est supérieur de 15% à l'ensemble de la population française. Ce chiffre induit une moindre précarité de la population vivant dans la commune, consécutive d'un moindre nombre de chômeurs.

## - Nombre d'entreprises par secteur d'activité



**Figure 19 - Nombre d'entreprises par secteur d'activité (hors agriculture) (Source Insee, SIRENE, 2015)**

La commune d'Aixe-sur-Vienne compte un total de 277 entreprises au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Le nombre de services aux entreprises peut s'expliquer par la présence d'un Parc d'Activités et de deux Zones d'Activités Artisanales. Ces deux Zones d'Activités Artisanales peuvent quant à elles justifier du nombre d'entreprises du secteur de la construction. En somme, la commune d'Aixe-sur-Vienne dispose d'une forte dynamique entrepreneuriale.

## - Médiane du revenu fiscal par unité de consommation

La médiane du revenu fiscal par unité de consommation s'établi en 2015 à 21140€<sup>71</sup>. En France, la même année, ce chiffre s'établissait en-deçà, à 20 566€. Ce constat conforte la précédente observation concernant la dynamique entrepreneuriale favorable de la commune, ainsi que le taux d'emploi supérieur à la moyenne nationale.

## - Flux de mobilité domicile-travail

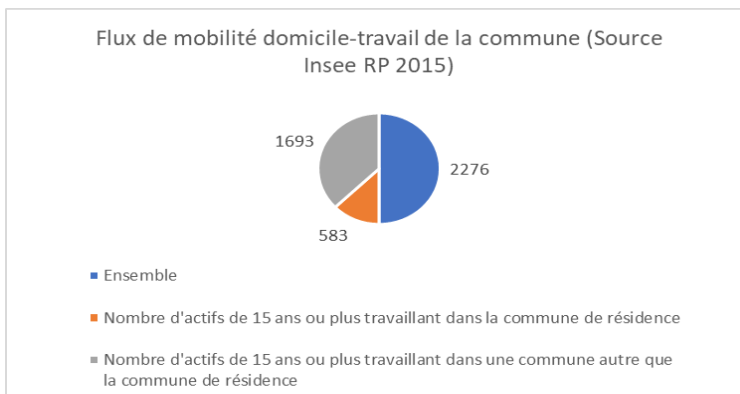


Figure 20 - Flux de mobilité domicile-travail de la commune (source Insee Recensement de la population 2015)

On observe que trois actifs sur quatre de 15 ans ou plus ayant un emploi travaillent dans une autre commune que leur commune de résidence. Cette proportion met en évidence l'importance des mouvements pendulaires occasionnés par les trajets domicile-travail.

## - Lieu de résidence 1 an auparavant, par âge

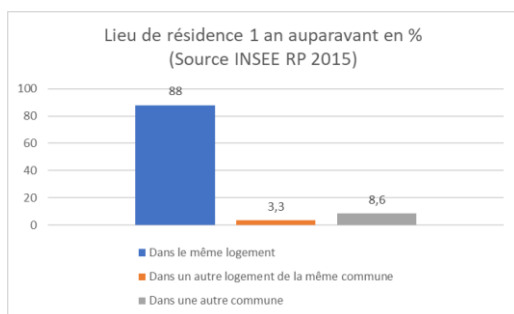


Figure 21 - Lieu de résidence antérieure (1 an), à l'échelon communal, Aix-sur-Vienne en % (Source Insee - Recensement de la population, 2015)

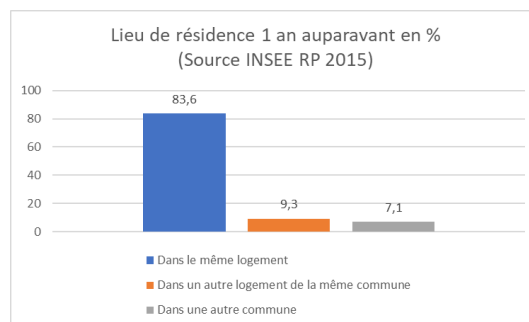


Figure 22 - Lieu de résidence antérieure (1 an) à l'échelon communal, Commune de Limoges, en % (Source Insee - Recensement de la population, 2015)

On observe ici que le taux d'habitants provenant d'une autre commune de résidence l'année précédente est plus important pour Aix-sur-Vienne que pour la commune de Limoges (8,6% contre 7,1%). Le dynamisme économique de

<sup>71</sup> Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Cmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) en géographie au 01/01/2016

cette commune, mais également sa proximité avec Limoges ayant une pression foncière plus importante peuvent justifier de l'attractivité de ce territoire.

### 1.1.2.2. Présentation du terrain 2

- *type de structure, historique, portrait sociologique du Conseil d'Administration*

Ce tiers-lieu est aujourd'hui constitué en SCIC, depuis le mois d'avril 2018, après avoir été monté en SARL à l'origine, compte tenu des activités commerciales qui s'y tiennent, à savoir : vente de café, boissons, petite restauration, librairie, location de salles et de bureaux de travail partagés, ateliers de jeux. Ce volet commercial vise à assurer autant que nécessaire la viabilité du modèle économique du lieu, au travers de ces activités d'échanges, de partage de savoir-faire, de convivialité, dans la perspective d'instituer ce commerce comme « un lieu de vie<sup>72</sup> » : « Ce faisant, les mélanges intergénérationnel, culturel et social se sont mis en place naturellement, le [tiers-lieu] permettant de retisser des liens sociaux fondamentaux<sup>73</sup> ».

La participation des acteurs, des individus qui fréquentent le lieu, est à l'origine de cette transition en SCIC.

Ainsi la répartition du capital de la SCIC s'établi entre les différents types d'associés : les salariées, les bénéficiaires, les fondateurs, les neurones, les utilisateurs.

Ces catégories sont présentées comme suit par la SCIC :

« 1. Catégorie des salariés : les personnes qui ont un contrat de travail avec le [tiers-lieu]

2. Catégorie des bienfaiteurs : les personnes qui souhaitent soutenir financièrement le [tiers-lieu] dans son activité et développement sans nécessairement s'impliquer

3. Catégorie des fondateurs : les personnes qui ont participé à la création du [tiers-lieu]

---

<sup>72</sup> Extraits choisis des statuts de la SCIC

4. Catégories des neurones : les personnes motivées pour réfléchir au développement du [tiers-lieu], participer à la conduite du projet, garantir l'éthique du [tiers-lieu]

5. Catégorie des bénéficiaires : les personnes fréquentant régulièrement le [tiers-lieu], celles qui apportent leur sourire, leurs coups de main, leurs idées d'amélioration du quotidien

6. Catégorie des utilisateurs des espaces de travail : les personnes utilisant régulièrement les espaces de travail et ayant envie de participer à la vie collective du [tiers-lieu]

7. Catégorie des partenaires réguliers : les personnes, surtout personnes morales, structures ou collectivités, ayant un intérêt à coopérer avec le [tiers-lieu]<sup>74</sup> »

Le tableau suivant permet de visualiser la composition des collèges de vote de la SCIC.

Tableau 5 - collèges de vote de la SCIC

Nom collège	Composition du collège de vote	Droit de vote
<b>Collège A</b> des salariés	Les salariées	40 %
<b>Collège B</b> Conseil des sages	Bienfaiteurs – fondateurs – neurones	30 %
<b>Collège C</b> Conseil de vie	Bénéficiaires – utilisateur des espaces – partenaires réguliers	30 %

- *Activités proposées*

Dans l'article 4 des statuts de la SCIC, le tiers-lieu se définit pour objet les activités suivantes :

- Exploitation et gestion d'une librairie indépendante, papeterie, carterie, jeux
- Mise à disposition d'espaces de travail et d'activités
- Cafés, boissons

---

<sup>74</sup> Ibidem

Comme évoqué précédemment, les activités relatives à l'animation du lieu sont assurées par l'association « Les Amis du [tiers-lieu] », présente quotidiennement dans les murs au travers des utilisateurs et des activités menées : grainothèque, cuisine, jardin partagé, tricot, patchwork, couture, jeux, concerts...

- *Ancrage local / Réseau / Partenaires*

Ce tiers-lieu rayonne à l'échelle régionale (Nouvelle-Aquitaine) et au-delà en ce qui concerne la formation de facilitateur/concierge de tiers-lieux, et relativement à une action de formation concernant les porteurs de projet de librairie/tiers-lieux auprès de la SCIC Coopérative des tiers-lieux. En effet, la responsable de ce tiers-lieu est sollicitée par la Coopérative des tiers-lieux pour apporter son expérience et son expertise aux porteurs de projets similaires. Ce tiers-lieu connaît aussi un rayonnement partenarial départemental pour collaborer régulièrement par ses activités de troc avec une recyclerie de la même intercommunalité, et une Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne du département. Enfin, au niveau local, le tiers-lieu concerne la population locale pour laquelle la responsable a créé ce lieu, en promouvant le lien social entre les individus par la redynamisation de la place du centre-bourg.

## **1.2. Fréquentation et implication : retours de terrains par la démarche ethnographique et les entretiens**

Les chapitres suivants visent à montrer et à analyser les lieux étudiés et les liens qui s'y tissent, par l'interprétation des résultats obtenus au cours des entretiens menés, et au fil de la démarche ethnographique. L'interactionnisme est ici employé pour qualifier la nature des relations observées. Les propos rapportés entre guillemets sont issus de ces recueils d'observations (grille d'entretiens<sup>75</sup>, journal de bord<sup>76</sup>). L'illustration suivante a été obtenue après avoir compilé les

---

<sup>74</sup> Ibid.

<sup>75</sup> Voir Annexes 1, 2, 3, 4

<sup>76</sup> Voir Annexe 6

mots les plus récurrents au cours des entretiens menés avec tous les enquêtés. Elle apparaît assez évocatrice de la pratique qu'ont les utilisateurs des deux tiers-lieux ruraux de Haute-Vienne ici étudiés : plus la taille du mot est importante, plus d'occurrences compte celui-ci dans les retranscriptions d'entretiens.



### 1.2.1. Du lieu d'activités...

Dans les deux tiers-lieux étudiés se déroulent des activités dont certaines sont communes, d'autres plus spécifiques à un tiers-lieu qu'à l'autre, compte-tenu des spécificités structurelles de chacun (Centre Social, Maison de Service Au Public, ... pour le terrain 1 ; Espaces de coworking, café-librairie, ... pour le terrain 2). Aussi, nous traiterons ici plutôt des activités évoquées directement par les enquêtés<sup>77</sup> (utilisateurs et responsables), comme étant celles qui les poussent à fréquenter le lieu. Il s'agit d'analyser non plus la qualité de l'activité en elle-même, mais ce qu'elle suscite chez l'enquêté, en termes d'intérêt personnel ou général.

---

<sup>77</sup> Données issues des entretiens et à partir des observations des interactions recueillies sur un journal de bord

### 1.2.1.1. Nexon : la conversation, support et prétexte

- Les enquêtés de ce premier terrain évoquent majoritairement l'activité de discussion à travers « le fait de se croiser », « de participer à l'élaboration et au déroulement des activités proposées », « de mettre en lien et d'échanger à travers le réseau d'échange réciproque de savoirs », « d'avoir une médiation à l'usage des outils numériques », « la participation au Conseil d'Administration ouvert à toutes et tous », « d'échanger entre porteurs de projets sur les équipements », « d'un besoin personnel de contacts et d'échanges », « de ne pas vouloir rester seul chez soi », « de tisser du lien par la fréquentation du lieu, et par la fréquentation des activités possibles dans le lieu », « être disponible pour ceux qui ont besoin », « discuter avec les gens qui passent voir une exposition ». Une utilisatrice affirme d'ailleurs « discuter, ça fait partie du travail ici ».

- En second lieu, c'est la notion d'accueil « inconditionnel, personnalisé, et convivial » qui est mise en avant par les enquêtés. S'agissant pour ce premier terrain d'un Centre Social, le poste d'accueil est très sollicité : « L'accueil, c'est décisif ; on a ici quelqu'un qui prend le temps d'accueillir tout le monde [...], pour mettre à l'aise dès la première fois, pour susciter l'adhésion à ce qui est proposé, c'est l'esprit du lieu. ». Une utilisatrice rajoute également « l'accueil permet de faciliter le lien social dans le centre ». La chargée d'accueil confirmera en expliquant qu'elle est « la première personne que les gens voient en entrant », que sa porte « n'est jamais fermée ». L'entretien avec la chargée d'accueil s'est d'ailleurs conclu en ces termes : « On propose finalement une certaine convivialité, même pour les demandes d'immatriculation en tant que Maison de Services Au Public, on n'est pas à la préfecture, on n'a pas de numéro, j'ai même reçu des chocolats, pour un agent administratif, vous imaginez ?! Ce n'est pas qu'une relation d'assistance administrative, on est à l'écoute, on prend le temps, on explique, et on fait ensemble, c'est bien moins impersonnel ».

On constate ainsi que l'activité d'accueil repose elle-aussi sur une activité de conversation, visant à établir un lien entre personnes, puis entre la personne accueillie et l'organisation.



- Enfin, c'est en dernier recours, pour faire état de la polyvalence de l'organisation que les enquêtés évoquent la diversité des activités proposées dans cet espace : la médiation numérique, la Maison de Services Au Public, le Point d'Information Jeunesse, le Foyer des Jeunes, les cours de musique et de danse, les clubs sportifs adossés à l'association gestionnaire du centre social, le réseau d'échange réciproque de savoirs.

Ainsi, les activités proposées par ce centre social/tiers-lieu reposent essentiellement sur ce qui compose le lien social, à savoir les interactions entre les individus, consécutives des pratiques engagées par eux au sein de l'organisation : c'est, par exemple, parce qu'un individu vient avec une demande administrative que la chargée d'accueil mobilise une activité discursive afin de donner à voir que cet espace n'est pas uniquement une Maison de Services au Public, et encore moins une annexe de la préfecture. Alors s'engagent des conversations plus personnelles sur les activités pratiquées par les enfants, le lieu d'habitation, les connaissances communes, les ponts relationnels qui peuvent ou non s'établir entre l'utilisateur et l'organisation, à travers les individus qui la compose.

Les interactions observées dans le cadre de la démarche ethnographique confirment et renforcent ces premières analyses : le tutoiement, sans être une règle formelle, s'installe facilement avec les salariés comme les utilisateurs, même avec l'auteur qui restera plusieurs demies-journées installé à la même table dans le grand hall d'accueil. Ce tutoiement est interprété comme une recherche de proximité dans les échanges, facilitateur des interactions. Aussi, la qualité des relations qui s'engagent, y compris avec des individus dont c'est la première venue au centre social, peut s'apparenter à une relation ancrée, entre les acteurs, et avec l'organisation elle-même, au sens où celle-ci est elle-même ancrée sur le territoire, à son service et à celui de sa population.

Enfin, la démarche ethnographique permet de confirmer la dynamique du lieu et de ses salariés : une nouvelle interaction (au moins) survenait toutes les 15 à 20 minutes maximum. Qu'il s'agisse du (ou des) téléphone(s), des utilisateurs,

des partenaires (professeurs de musique, permanences sociales), l'observation a permis de dénombrer jusqu'à 20 interactions<sup>78</sup> entreprises entre individus différents en une demi-journée.

#### 1.2.1.2. Aixe-sur-Vienne : accueil humain et quotidienneté

- Les enquêtés de ce second terrain de recherche, ainsi que les utilisateurs ayant été les sujets d'observation ethnographique de ce travail, se sont montrés particulièrement expressifs sur la « capacité d'accueil » de ce tiers-lieu. Il faudrait même requalifier cette expression par « qualité » d'accueil. Les individus évoquent effectivement le collectif qu'ils constituent au prisme de leurs différences : l'âge, la classe sociale, « une palette de profils assez différents » comme le dit un utilisateur. Ainsi la « capacité » d'accueil du lieu repose sur « l'ouverture d'esprit » des individus qui le fréquentent. La composition des sociétaires, ne serait-ce que par les qualificatifs employés pour les différents conseils, reflète la variété des acteurs et de leurs raisons de fréquenter ce tiers-lieu.

- Les activités du lieu reposent sur des espaces d'interactions attendus d'un commerce de centre-bourg, avec l'avantage de les combiner : il est possible de passer acheter un livre, prendre un café, entretenir le jardin, participer à un atelier tricot... dans ce seul lieu. Aussi, les étages sont réservés à des pratiques collectives nécessitant plus de calme (souvent en lien avec les activités de « bien-être ») et aux travailleurs qui y louent des bureaux.

- La responsable estime que ce tiers-lieu, si on l'observe, ne propose rien d'exceptionnel, et que « ce qui est proposé ici, ce sont les gens qui le proposent ». Pourtant, c'est bien de la vie quotidienne jalonnée de quelques rites d'interaction dont il est question : au fil de la démarche ethnographique, l'auteur a pu être témoin des habitudes des commerçants et de clients de la place qui viennent prendre un café avant la fermeture du marché, d'enfants qui

---

<sup>78</sup> En excluant les interactions liées à la présence/présentation/salutations de l'auteur, à son initiative ou celle d'une tierce personne

passent un moment en famille avec leurs grands-parents autour d'une boisson et d'un jeu de société, de groupes d'amis qui se retrouve autour d'un atelier tricot, d'utilisateurs qui vivent en faisant vivre le lieu.

- Aussi, la temporalité, celle de la vie quotidienne en société, rythme les activités du lieu : l'entretien du jardin est assuré en fonction de la saisonnalité, les activités afférentes également (semis, récoltes, land-art) ; une fête de l'été consistant en une soirée d'animations sur la place du bourg a également eu lieu au cours de l'enquête (défilé, concert, bal, trocs de vêtements...)

Le lien social est évoqué par la responsable de cette organisation comme étant la « mission » du tiers-lieu. Elle aussi évoque que « son travail, c'est aussi de discuter avec les gens », et souhaitait faire de cet espace un « lieu de convivialité, [...], le PMU d'à-côté, ce n'est pas pareil disons... ».

Ce tiers-lieu vise à « faire du lien social » via des valeurs comme « le côté chaleureux, la considération de la différence, l'accueil de la singularité de chacun [...], sans jugement ». La localisation se prête à beaucoup de passage au-devant du lieu, ce qui augure de nombreux passages au-dedans, plus ou moins brefs. Les clients de la librairie sont régulièrement invités à prendre un goûter proposé par un des utilisateurs, qui aura manifesté son souhait d'établir une relation amicale également avec l'auteur lors de ses demi-journées d'observation. Il est presque amusant de noter que la seule personne à avoir vouvoyé l'auteur, au fil de sa présence le temps de son enquête, est l'étudiant en sciences sociales, effectuant un service civique dans ce tiers-lieu.

Finalement, les interactions observées sur ce second terrain rejoignent celles observées sur le premier : il s'agit de proposer un lieu d'activités à la population, afin qu'elle s'en saisisse, à travers le lieu lui-même, ainsi qu'à travers les activités qu'il peut proposer. Pour ce faire, ces deux organisations, malgré leurs différences structurelles (une association et une société coopérative), érigent la convivialité d'un lieu prétendument « d'activités et de services », afin de permettre aux utilisateurs de se l'approprier, de l'investir, d'y vivre.

### 1.2.2. ... au « lieu de vie »

Les huit enquêtés auprès desquels nous avons pu mener des entretiens ont, à 11 reprises, évoqué les termes « lieu de vie » et « deuxième maison » pour décrire ces tiers-lieux qu'ils fréquentent.

Les activités réalisées qui leurs permettent d'argumenter et de justifier l'emploi de ces qualificatifs reposent notamment sur :

- Des activités de discussion (plutôt que de « recevoir des amis » chez soi, on les « retrouve » dans ces espaces, par « un besoin personnel d'échanges et de contacts », « ce lieu permet de tisser du lien social par la fréquentation, et par la fréquentation entre les différentes activités, car elles ont parfois lieu en même temps, ce qui fait que les gens se voient, s'influencent mutuellement », « on parle avec les gens qui passent, on discute avec ceux qui viennent voir les expositions »)
- Des gestes de vie quotidienne (« faire le café, la vaisselle, vider les poubelles, arranger les fleurs...)
- La participation à l'activité des lieux (« on s'implique, on donne des choses, on prend des choses »)

Enfin, la fonction d'accueil paraît fondamentale pour permettre aux individus « d'être à l'aise, d'adhérer au lieu et aux services proposés, d'identifier le lieu comme sympathique, comme un autre lieu de vie, une place publique que les gens peuvent s'approprier ». Au cours d'un entretien avec la chargée d'accueil d'un de ces deux tiers-lieux, l'enquêtée évoque qu'elle est parfois là « simplement pour écouter leurs petites doléances, voir des gens s'effondrer en larmes, être à leur écoute, lorsqu'ils racontent des petites choses de leur vie dont ils ont besoin de parler parce que parfois, ils n'ont que moi ». La responsable du terrain 2 présente cet espace comme « un lieu de vie, d'initiative, de convivialité ». Un utilisateur de ce tiers-lieu atteint d'un handicap psychique, affirme que ce lieu lui a permis d'être accueilli, notamment parce qu'il a pu, par exemple, « organiser un pot pour son anniversaire » alors que cela ne faisait que quelques semaines qu'il fréquentait ce lieu, que « petit à petit

il s'est intégré à ce lieu », qu'il a remarqué que « des personnes viennent de Limoges ou des communes environnantes pour fréquenter ce lieu, y passer un moment ». Ce même utilisateur désignera la valeur « confiance » pour décrire la qualité des relations qui s'établissent entre les individus qui viennent dans ce tiers-lieu.

On observe alors que les propos tenus par les enquêtés pour décrire les tiers-lieux, qualifier les activités qui s'y déroulent, et justifier de leur présence, reposent particulièrement sur les liens sociaux qui s'y tissent, dans ce qu'ils apportent de solidarité entre individus, de bien-être en termes de lien social, de participation permise aux activités dans lesquelles ils souhaitent s'inscrire.

## **2. Les tiers-lieux, espaces appropriés par les habitants**

Il ressort de l'observation menée au cours des demi-journées de démarche ethnographique et d'approche interactionniste, que les enquêtés, les utilisateurs et les responsables de tiers-lieux élaborent collectivement les règles, les projets, les activités, en somme, le quotidien qui fait de ces espaces des lieux de vie avérés pour certains, potentiels pour d'autres. Pour ce faire, les tiers-lieux se veulent être des moyens d'expression du lien social au service des habitants d'un territoire donné. La participation de ces habitants se pose comme condition de réussite et de pérennité à l'existence des tiers-lieux ruraux étudiés, en tant qu'espaces appropriés.

### **2.1. Co-construction, collaboration et coopération**

L'appropriation des tiers-lieux passe par des opérations collectives de divers acteurs, de statuts différents (utilisateurs, porteurs de projets, financeurs, administrateurs...), agissant ensemble dans un but commun. Le projet (institutionnel, politique, mais surtout opérationnel -ce qui se fait-) est ainsi

travaillé avec l'ensemble des acteurs concernés, dans une dynamique coopérative, partagée.

### 2.1.1. Des projets au service des territoires

- Le premier terrain, un centre social, apparaît comme étant habitué à élaborer son projet en fonction des besoins repérés sur le territoire visé, sur un mode de développement social local. En effet, le directeur du centre social confirme en entretien que l'évolution en dispositif « tiers-lieux » n'a que peu ou pas d'impact direct sur le fonctionnement habituel de l'association gestionnaire : « les aspects médiation numérique, l'éducation populaire, lieu de participation de la population, d'échanges, c'est déjà rempli ». En revanche, l'interrogé consent à pondérer le niveau de participation au « public qui est captif sur des activités ou qui fréquente le lieu ». Pour autant, il rajoute : « les anciennes associations ayant fusionné pour devenir ce centre social ont montré [Ndr : aux financeurs et institutions politico-administratives], avec des habitants impliqués, ce que pouvait être ce lieu » ; il s'agissait d'une « mise en forme d'une compétence et d'un rôle de la collectivité, quelque chose d'attrayant sur le territoire, qui propose une réelle offre et du lien social ».

Sur ce même terrain, les utilisateurs évoquent le cadre réglementaire de la Caisse d'Allocation Familiale qui permet à la fois d'assurer le financement de la structure par la labellisation Centre Social, mais également de cadrer les activités et l'« esprit du lieu » au travers des normes que ce label implique : professionnalisation des salariés, périmètre élargi...

Une utilisatrice, bénévole dans l'association gestionnaire, explique avoir participé à l'élaboration du « réseau d'échange réciproque de savoirs », ainsi qu'à bon nombre de tâches quotidiennes dans ce tiers-lieu.

Un flou sémantique subsiste sur ce terrain : au cours des entretiens comme au fil de la démarche ethnographique, l'auteur a repéré que les utilisateurs et les salariés parlent autant du lieu comme étant le « P.I.J.<sup>79</sup> », le Foyer des Jeunes, le

---

<sup>79</sup> Point Information Jeunesse

Centre Social, le Centre Socio-Culturel, la Maison de Services Au Public... Sans corrompre l'image du lieu ni ses activités, ces appellations multiples mettent plutôt en avant sa polyvalence dans les représentations que chacun en a et les pratiques que chacun en fait. Le terme de tiers-lieu n'a que très rarement été évoqué, suscitant au mieux des interrogations, au pire quelques craintes sur un éventuel remaniement administratif plus que sur les bénéfices (notamment les subventions et la multiplicité des activités) qu'il peut apporter à l'organisation.

- Le second terrain a, dès sa création, inscrit l'objectif de « projet territorial » dans ses statuts. Il s'agit au départ (en 2012) de redynamiser économiquement la place du centre-bourg à partir du ressenti de la responsable du lieu. Ex-collaboratrice au cabinet de l'ancien maire de la commune d'implantation de ce tiers-lieu (Aixe-sur-Vienne), elle affirme savoir qu'il y avait ce besoin. Elle confirme que le projet se déroule dans l'intérêt de la population puisque « toutes les activités proposées ici, ce sont les gens qui les proposent ». Elle rajoute également « tu proposes un lieu, un cadre, et les gens font ce qu'ils ont à y faire, pour moi c'est ça un tiers-lieu, participatif et de convivialité ». Ainsi un attachement de la population à cet espace est repéré par cette responsable, bien que concernant la rotation des utilisateurs du lieu, en six ans, « dès qu'il y a un vide, un creux, quelqu'un arrive ».

On peut analyser que ces deux tiers-lieux ont inscrit la participation des habitants comme valeur-phare de leur projet. La mise en pratique de cette valeur confirme la portée territoriale des projets de chacune de ces organisations. Ces projets coconstruits, impliquant les habitants des territoires visés, supposent un certain niveau d'interconnaissance relationnelle afin de favoriser la collaboration et la coopération dans les activités proposées au sein de ces organisations.

### 2.1.2. Des relations « anonymes » et « ancrées »

Afin d'illustrer la qualité des relations établies entre les individus qui fréquentent les tiers-lieux observés, l'auteur propose une lecture analytique, sous forme de tableau de quelques exemples d'interactions. Les variables qui

composent le tableau sont issues de l'étude des interactions proposées par Goffman<sup>80</sup>.

Les exemples d'interactions choisis reposent sur les observations recueillies sur les deux terrains dans le cadre de la démarche ethnographique et de l'approche interactionniste.

---

<sup>80</sup> Erving, Goffman, op. cit., Chapitre 5 Les signes du lien, p.181-182



		Extrêmes (acteurs) impliqués	Nom de la relation	Termes de la relation	Histoire naturelle de la relation ("étape")	Type de relation
Terrain 1 Centre Social	interaction 1 : demande d'accès à un outil informatique	un homme retraité - le responsable du Tiers-Lieux	relation de service	la relation est empreinte d'affect, le tutoiement est réciproque, les salutations sont chaleureuses et accompagnées de gestes amicaux. L'homme se déplace dans le hall et d'une pièce à l'autre pour saluer d'autres personnes, avec aisance comme s'il était partout chez lui dans ce lieu	le directeur apporte à cet homme un document qu'il avait demandé précédemment, cette coopération est complétée d'un conseil relevant à la fois du professionnalisme et d'une relation amicale	Ancrée
	interaction 2 : cours de couture	2 sous groupe dans ce groupe : une personne en situation de handicap accompagnée de son auxiliaire de vie & trois femmes retraitées	relation de service & amicale	les trois femmes discutent très ouvertement entre elles de leurs vies personnelles, le quotidien, les repas, la famille, sans jugement et avec bienveillance. Le tutoiement est généralisé. En cousant, les femmes prévoient leur prochaine sortie ensemble au restaurant. La jeune femme en situation de handicap partira après 20 minutes, une fois sa tâche accomplie. Les trois femmes se montrent plus exigeantes, estimant qu'elle n'a pas "beaucoup travaillé" aujourd'hui.	Les trois femmes se connaissent depuis plus d'un an et pratiquent également d'autres activités ensemble au Centre Social. Elles entretiennent une relation amicale. Les limites cognitives de la jeune femme en situation de handicap semble limiter leur volonté de l'intégrer dans ce groupe, bien qu'elles aient manifesté leur disponibilité si elle avait eu besoin d'aide. L'auxiliaire de vie semble quant à elle quasiment inexistante aux yeux des trois retraitées, alors qu'elle entretient une relation de service professionnelle avec la jeune femme.	les trois femmes retraitées entre elles : Ancrée - le groupe entier : mixte Ancrée & Anonyme
Terrain 2 café- bibliothèque- coworking	interaction 3 : salutations	deux utilisateurs : un représentant de l'association des amis du [Tiers-Lieux] et "le bricoleur" du Tiers-Lieux	Amicale	les deux utilisateurs se saluent très chaleureusement, en se tutoyant. L'un à l'autre la liste de ce qu'il doit réparer dans le lieu, et réciproquement, l'autre fait le point sur l'état du jardin qu'il entretient, des récoltes de fruits, des préparations alimentaires dont il souhaite le faire bénéficier	ces deux utilisateurs se connaissent depuis presque deux ans. Ils partagent ensemble leurs responsabilités respectives, ou ce qu'il s'approprient comme telles, sans concurrence et avec bienveillance.	Ancrée
	interaction 4	deux utilisateurs : un jeune homme et une femme plus âgée	Amicale	après avoir partagé de longues conversations en groupe lors d'un atelier de tricot, le jeune homme revient de la cuisine avec un gâteau, privilégiant l'utilisatrice désignée pour l'entamer, avec un vocabulaire et une attitude témoignant d'une forte proximité, d'une amitié certaine. le tutoiement et l'autodérision fondent cette relation.	ces deux utilisateurs se connaissent depuis que le jeune homme fréquente le lieu (environ 2ans). Il confiera en entretien qu'il est lui-même ravi et stupéfait d'avoir pu établir cette relation "de confiance", malgré "sa singularité" (handicapé psychique) et la "génération très différente" de son amie.	Ancrée

Le choix de ces exemples d'interactions met en avant des relations ancrées, à la lumière des « signes du lien<sup>81</sup> » qui unissent et/ou relient les acteurs désignés. Mais certaines relations anonymes, que l'on pourrait nommer de « consommateur » peuvent survenir. S'agissant, pour l'un des terrains, d'une Maison de Services Au Public assurant des missions précédemment confiées aux services préfectoraux, et pour l'autre terrain, d'un café-librairie, certaines interactions se limitent à une relation de consommation de biens ou de services, dans un anonymat relationnel quasi-total. Pour autant, bien que certaines interactions ne témoignent pas d'un ancrage fort entre les acteurs impliqués, c'est bien dans ce lieu qu'ils se rendent pour bénéficier du service recherché. Cette dernière remarque permet de supposer des relations qui peuvent encore s'établir à force de connaissance voire de reconnaissance du tiers-lieu fréquenté.

## **2.2. L'Agora**

Les activités qui se déroulent aujourd'hui dans les « édifices » que sont les tiers-lieux ne sont pas sans rappeler celles de l'Agora de la Grèce Antique. Par ce terme on cherche à désigner autant le lieu où se réunissaient les citoyens -qui est devenu la place principale de la cité-, que les activités d'ordres social, économique voire politique à l'œuvre. Cette image de la place publique est apparue au cours d'un entretien avec un utilisateur qui qualifie le lieu d'« Agora » eu égard au fait que nombre d'habitants fréquentent cet espace.

### **2.2.1. La place du centre-bourg**

La localisation des deux tiers-lieux étudiés fait l'objet d'une différence d'implantation remarquable : l'un se situe au cœur de la place du centre-bourg (à Aixe-sur-Vienne), alors que l'autre (à Nexon) est implanté au bord extérieur de la commune. Cependant, le niveau de fréquentation apparaît comparable : le terrain 1 jouit d'un fort ancrage territorial, en tant qu'ancien supermarché de la commune, puis Centre Social. Le terrain 2 quant à lui bénéficie d'un

---

<sup>81</sup> Ibidem

emplacement central, sur la place principale de la commune d'Aixe-sur-Vienne, réunissant à la fois des commerces, le marché, l'église.

Les deux terrains de ce travail de recherche, malgré cette différence structurelle, diffusent pourtant un effet commun constaté lors de l'approche ethnographique et interactionniste : l'accueil inconditionnel.

### 2.2.2. La centralité des périphéries

Si ces territoires -ruraux- sont communément considérés comme les périphéries d'un centre qui serait mieux doté en équipements publics, en lieux d'expression du lien social, les tiers-lieux se posent alors comme le centre de ces périphéries. En effet, outre leur emplacement plus ou moins central dans une commune rurale, les tiers-lieux s'appuient particulièrement sur les activités disponibles pour permettre l'établissement d'interactions entre les individus qui peuvent s'y croiser. Une responsable de tiers-lieux évoque d'ailleurs en entretien : « Le PMU d'à-côté, pour le lien social comme pour redynamiser économiquement le centre-bourg, ce n'est pas pareil ! ». La comparaison repose ici plus sur la qualification prêtée aux relations qui s'établissent entre les individus qui fréquentent ces lieux, non plus en termes d'ancrage ni d'appropriation d'un espace privé, mais de ce qui les lie, les relie, et les unit dans un espace assimilé à une place publique. Les tiers-lieux étudiés apparaissent ainsi vecteurs d'un lien social qui ne saurait s'établir dans un autre commerce de centre-bourg quel qu'il soit. Les utilisateurs interrogés n'ont eu de cesse de dire au cours des entretiens, chacun à leur façon, qu'ils trouvaient dans ces tiers-lieux, un lieu qui n'existait pas ailleurs, pour eux et selon eux.

Enfin, nous avons pu observer que la participation active des utilisateurs dans les projets, les activités et dans la gouvernance de ces espaces est un facteur-clé permettant à la fois l'existence et la pérennité des tiers-lieux.

## **3<sup>ème</sup> Partie : Tiers-lieux et politiques publiques, la Région au service de ses territoires ruraux**

L'aide à la création ou au développement des tiers-lieux accordée par la région Nouvelle-Aquitaine s'appuie sur un budget annuel d'un million d'euros<sup>82</sup>. La transversalité de la mission qui porte cette politique publique explique l'importance de ce montant, ainsi que le nombre de tiers-lieux (300) visés sur ce territoire d'ici 2021. Cette troisième partie vise à comprendre comment se met en place le processus régional de soutien aux tiers-lieux. Pour ce faire, nous mènerons une analyse « en entonnoir » de l'institution régionale et de ses compétences, pour parvenir à identifier les croisements qui s'opèrent entre différents champs (numérique, aménagement du territoire, développement économique, culture, développement social local, mobilité, ...) afin de parvenir à l'élaboration et la conduite de la politique précédemment citée.

### **1. La Région, aménageur de tiers-lieux**

Dans la continuité de l'action publique<sup>83</sup> des ex-régions Limousin, Poitou-Charentes et Aquitaine, la « grande région » Nouvelle-Aquitaine issue de leur fusion a souhaité poursuivre l'aide au développement des tiers-lieux sur son territoire, notamment en zone rurale et périurbaine.

La mission de la région chargée du développement des tiers-lieux sur le territoire Néo-Aquitain est intégrée à la délégation numérique, se trouvant elle-même au sein du pôle développement économique et environnemental<sup>84</sup>. La délégation numérique est qualifiée de « transversale » par la chargée de mission rencontrée en entretien. En effet, l'équipe de cette délégation est en charge des

---

<sup>82</sup> Site institutionnel de la région Nouvelle-Aquitaine, [www.nouvelle-aquitaine.fr](http://www.nouvelle-aquitaine.fr), consulté le 16/08/2018

<sup>83</sup> La région Nouvelle-Aquitaine a été créée au 1<sup>er</sup> janvier 2016, à la suite de la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions [...], dans le cadre de l'Acte III de la décentralisation

<sup>84</sup> Site institutionnel de la région Nouvelle-Aquitaine, op. cit., organigramme Juillet 2018

infrastructures réseaux « le plus loin dans les territoires<sup>85</sup> », et des services et usages du numérique. Cette dernière mission recouvre à la fois la « filière numérique » (incluant les tiers-lieux), le big-data, les objets connectés, l'open-source, la culture, l'économie créative et numérique, et le développement territorial des usages du numérique (à travers les tiers-lieux dans les territoires, mais également avec une orientation portée sur la e-santé).

La politique publique en faveur du développement des tiers-lieux est ainsi portée par une délégation aux missions transversales, intégrant les dimensions économiques, environnementales et sociales.

### **1.1. Penser global... : une approche de la transversalité**

Dans une vision sectorielle de la politique régionale, la délibération<sup>86</sup> du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine portant sur la mise en place d'un Appel à Manifestation d'Intérêt pour soutenir la création et le développement de ces espaces est référencée au titre du « développement économique et de l'emploi ». Pourtant, une lecture déssectorisée est permise par le même document administratif : celui-ci indique que deux types de tiers-lieux peuvent se combiner selon des critères différents du seul aspect « développement économique ». Il est certes question de coworking, d'espaces de travail partagés, mais il est attendu de faire de ces espaces un « réel pôle de vie » via leur animation par la communauté d'utilisateurs. En outre, il est précisé que le travail est « le point d'entrée » vers d'autres fonctions attendues de ces espaces comme les services liés au territoire, à savoir, les relais d'Associations de Maintien de l'Agriculture Paysanne, les cafés, conciergeries d'entreprises, espaces de formations... Aussi, la délibération indique que les tiers-lieux doivent pouvoir accueillir, dans leur typologie « ateliers de fabrication », des étudiants, des bricoleurs, des artistes, des designers, des entrepreneurs

---

<sup>85</sup> L'enquête défendra cette précision par la nécessité qu'un établissement public (à travers un « réseau d'initiative public ») soit en charge de délivrer ce service y compris dans les zones peu denses démographiquement, ce que n'aurait pas nécessairement fait des opérateurs privés par soucis de rentabilité économique

<sup>86</sup> Délibération de la séance plénière des 19 et 20 décembre 2016 N° délibération : 2016.3143.SP

souhaitant concevoir et réaliser des projets de création à l'aide de toutes sortes d'outils. Cette mention caractérise le potentiel polymorphe des espaces tiers-lieux que souhaite financer la région, dans le cadre d'une politique transversale aux champs de l'emploi, la formation, le développement économique, et de façon plus latente, le développement -social- local. Cette dernière compétence n'étant pas attribuée aux régions en tant que telle, elle se construit, dans l'exemple des tiers-lieux, par les compétences suivantes : gestion des programmes européens (dont une part des financements est employée à l'aide au développement des tiers-lieux) ; aménagement du territoire et environnement (notamment en ce qui concerne le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires et l'aménagement numérique). La région partage également des compétences avec les départements qui peuvent avoir un impact sur la politique menée en faveur du développement des tiers-lieux : éducation populaire<sup>87</sup> ; lutte contre la fracture numérique.

La transversalité de cette politique régionale, se pose comme un levier de mobilisation des différentes catégories d'acteurs concernés, afin de solliciter, dès son élaboration, et dans sa mise en œuvre, la participation de chacun des membres de cette politique publique : il s'agit d' « une tentative de déssectoriser l'action de l'État en intégrant les différents pôles d'intervention dans une perspective horizontale<sup>88</sup> ».

---

<sup>87</sup> Le terrain 1 de cette étude qui est un Centre Social, est adhérent au Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire, et il est identifié comme tiers-lieux par la région

<sup>88</sup> Pierre, Muller, « Un schéma d'analyse des politiques sectorielles » in *Revue Française de Science Politique*, vol. 35, n°2, Avril 1985, pp. 165-189

### 1.1.1. Décentralisation et territorialisation de l'action publique

La loi du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République a sensiblement modifié les compétences attribuées aux collectivités. Comme nous l'avons vu précédemment, les domaines recouverts par la politique publique de la région Nouvelle-Aquitaine menée en faveur du développement des tiers-lieux touchent transversalement plusieurs de ses compétences.

Ainsi, l'aménagement du territoire et le développement économique sont attribués à la Région depuis les lois de décentralisation des 7 janvier et 22 juillet 1983. Cette reconfiguration/distribution de compétences s'explique par une volonté de territorialisation de l'action publique<sup>89</sup>. Il s'agit alors de permettre le développement de véritables politiques locales. La politique publique régionale menée en faveur du développement des tiers-lieux s'inscrit dans ce courant de territorialisation de l'action publique : « ces autorités [Ndr : ici, la Région] agissent de plus en plus via des dispositifs qui laissent des marges de manœuvre aux acteurs locaux et/ou qui ciblent des territoires et non des secteurs d'action ou des population-cibles<sup>90</sup> ». Dans le cadre de cette recherche, le dispositif relève d'un appel à manifestation d'intérêt, à destination des territoires ruraux et péri-urbains, permettant la création ou le développement de tiers-lieux sur ces territoires et employant des moyens, à destination de populations, pour les deux très différents. Aussi, les acteurs locaux désignés dans cette politique publique peuvent être à la fois la coopérative des tiers-lieux qui travaille étroitement avec la région pour le développement de ces dispositifs<sup>91</sup>, et les porteurs de projets eux-mêmes qui peuvent se voir attribuer une aide financière

---

<sup>89</sup> « [...], autrement dit de la définition et du traitement des problèmes publics » Anne-Cécile, Douillet, Rémi, Lefebvre, Sociologie politique du pouvoir local, Malakoff, Armand Colin, 2017, p.50

<sup>90</sup> Ibidem

<sup>91</sup> « C'est pour ça que ça marche, parce qu'on a un lien étroit avec la coopérative qui représente les tiers-lieux, qu'on a un dispositif relativement souple et bien adapté aux besoins du territoire » extrait choisi de l'entretien mené avec la chargée de mission tiers-lieux de la Région Nouvelle-Aquitaine

ou un accompagnement individualisé bien que leur projet ne réponde pas a priori, aux critères fixés initialement par l'autorité de financement<sup>92</sup>.

L'approche territoriale de la problématique à laquelle les tiers-lieux doivent répondre concerne à la fois l'emploi en zone rurale et périurbaine, l'accès aux outils numériques, et le lien social<sup>93</sup>. L'acteur politique local que représente la région, en charge de certaines de ces compétences, et au titre plus général de l'aménagement du territoire a ainsi décliné une politique transversale comme réponse à une « crise de l'approche sectorielle des problèmes économiques et sociaux<sup>94</sup> ». Cette transversalité des politiques publiques menée à l'échelle de territoire<sup>95</sup> doit permettre de mieux prendre en compte les problèmes publics à ce niveau, au titre de la proximité qui s'établit entre le centre de décision et le lieu de l'action publique.

### 1.1.2. Le SRADDET : une vision globale pour des territoires contrastés

Le SRADDET est le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, en cours d'élaboration par la région Nouvelle-Aquitaine. Tenant compte du fait qu'il s'agisse de la région la plus vaste de France, ce schéma est élaboré sur deux ans, et en concertation avec les acteurs socio-économiques, les collectivités, et les citoyens. Il s'agit, par ce

---

<sup>92</sup> « En 2016, lors de cet AMI, on a bénéficié de l'accompagnement gratuitement par la Coopérative tiers-lieux, parce qu'on a été reconnu tiers-lieux pilote, pourquoi pilote ? Parce qu'on a dû montrer qu'un commerce (activité de coworking mais on a aussi la librairie, c'est notre code NAF, et le café) ... -et la région ne voulait pas financer un commerce, du stock de marchandise...- on a montré en quoi cette activité était un moyen pour le tiers-lieu et pour le concept de tiers-lieux comme on l'entend nous, c'est-à-dire de rencontre et de convivialité, et comment c'était nécessaire pour subsister en milieu rural ou quasi rural. Du coup c'est vraiment le fait de les avoir convaincus, à force d'arguments de temps et d'énergie, qu'on a eu cette primeur de faire accepter à la région cette idée-là, que les tiers-lieux doivent être diversifiés, que juste coworking ou coworking-café ça ne suffit pas et ça a permis à d'autre de rentrer dans la catégorie tiers-lieux. » extrait choisi de l'entretien mené avec la responsable du terrain 2

<sup>93</sup> Le lien social, en tant qu'expression vulgarisée se rapporte le plus souvent aux finalités et moyens de mettre ensemble des individus ayant des objectifs variables

<sup>94</sup> Pierre, Muller, in Anne-Cécile, Douillet, Rémi, Lefebvre, op. cit., p.51

<sup>95</sup> Nous entendons ici le terme de « territoire » comme un espace géographique institutionnalisé (Andy, Smith, in Romain, Pasquier et al., Dictionnaire des politiques territoriales, Presses de Sciences Po, « Références », 2011, pp. 469-473) et structurant au sens des politiques publiques qui y sont menées. Le territoire relève aussi d'un espace socialement construit, laissant parfois planer des doutes sur l'identité qui le constitue, et sur l'attachement des individus à celui-ci. La récente refonte des régions de France a suscité certains émois concernant cette notion d'appartenance, voire d'un effet de dépendance vis-à-vis d'une ville-centre peu représentative de ses périphéries, par exemple en Nouvelle-Aquitaine



schéma régional, de définir les « grandes priorités d'aménagement du territoire régional et d'assurer la cohérence des politiques publiques concernées<sup>96</sup> ». Ainsi, la région doit veiller, par ce schéma, à assurer l'égalité de territoires très différents : le dynamisme de la ville-centre et du littoral s'oppose aux difficultés d'enclavement et d'accès à l'emploi et aux services des zones rurales.

La région souhaite tenir compte de la diversité des territoires qui la compose, instaurer des « rapports de réciprocité entre eux<sup>97</sup> ».

La maquette, document de travail soutenant l'élaboration en cours des objectifs de ce schéma, indique « une armature territoriale garante de l'accès aux services mais fragilisée » : elle compte, parmi ses points forts, « des capacités d'innovation dans les territoires ruraux, à travers les tiers-lieux notamment ». Ainsi, l'objectif stratégique 3.4 de cette maquette vise à garantir la couverture numérique et développer les nouveaux services et usages. Pour ce faire, la région souhaite contribuer à doter les territoires d'un réseau dense de tiers-lieux, pour développer le télétravail et le coworking.

Comme nous l'avons évoqué précédemment, ces activités de production économique symbolisent la « porte d'entrée » vers d'autres services attendus et détaillés dans l'appel à manifestation d'intérêt<sup>98</sup> émis par la région.

L'aspect transversal des tiers-lieux tels que les soutient la région se retrouve à travers d'autres objectifs du même schéma.

L'objectif stratégique 3.2 « Affirmer les centres-bourgs et centres-villes comme échelons incontournables d'un accès équitable aux services et équipements » se décline par « reconquérir les centres-bourgs [...] lieux essentiels au lien social ». On peut ici transférer l'exemple du terrain 2, situé sur la place de l'église, au cœur du bourg d'une commune rurale, et dont la responsable du lieu, ancienne collaboratrice de la précédente municipalité avait perçu un besoin de revitalisation tant économique que sociale du centre-bourg. L'objectif 3.2 se

---

<sup>96</sup> Site institutionnel de la région Nouvelle-Aquitaine

<sup>97</sup> Ibidem : page de présentation du SRADDET

<sup>98</sup> Voir supra 1.2.2.

décline également par « Favoriser l'accès à la formation initiale et continue, à la qualification, à l'emploi et au développement des compétences sur l'ensemble du territoire », « Garantir l'équité dans l'accès aux droits et aux services publics sur l'ensemble de la région », « Développer l'accès à la culture et les coopérations culturelles entre territoires ». Ces objectifs opérationnels correspondent là-aussi à des missions menées par le terrain 1, centre social identifié « tiers-lieu » par la région Nouvelle-Aquitaine et remplissant également les missions de Point d'Information Jeunesse pour ce qui a trait à la formation et l'emploi, de permanences de services publics, notamment par sa labellisation Maison de Services Au Public, et tour à tour qualifié par ses utilisateurs de Foyer des jeunes pour les activités sportives et de loisirs liée à l'éducation populaire, ou de centre culturel pour les expositions variées qu'il propose, et sa collaboration avec les accueil de loisirs et la médiathèque intercommunale.

Aussi, l'objectif 1.2 « Développer l'économie circulaire » renvoie aux activités de biblio-troc du terrain 1 et de libre-échange, de livres et d'objets divers du terrain 2. Par ailleurs, chacun des deux terrains étudiés favorise, dans la mesure du possible, l'ameublement et l'équipement par le réemploi, à la fois par contrainte économique, mais également par choix idéologique d'écologie, dans le cadre de partenariats avec des recycleries et ressourceries locales.

La maquette du rapport d'objectifs du SRADDET de la Nouvelle-Aquitaine porte actuellement trois grandes orientations, qui évoquent chacune à leur façon les possibilités d'activités permises par et pour les tiers-lieux :

- *Orientation 1* : une Nouvelle-Aquitaine dynamique : des territoires attractifs, créateurs d'activités et d'emploi

Si le terrain 1 a besoin du financement de la région pour un poste de « concierge », animateur du tiers-lieu sur son volet « travail » actuellement en projet, le terrain 2 compte, outre sa responsable, une salariée à temps plein, et des coopérations locales qui permettent le maintien d'emplois parfois précarisés par la situation géographique

rurale, enclavée, et justement repérée comme une difficulté sur le territoire par la région. Aussi, le volet coworking/espaces de travail partagés du terrain 2 permettent la réalisation de l'objectif opérationnel : « Donner à tous les territoires l'opportunité d'innover et d'expérimenter »

- *Orientation 2* : Une Nouvelle-Aquitaine audacieuse : des territoires innovants pour répondre aux défis démographiques et environnementaux

Sans objet

- *Orientation 3* : une Nouvelle-Aquitaine solidaire : une région et des territoires unis pour le bien-vivre de tous

Les objectifs opérationnels tels que « conforter les [...] bourgs dans l'animation de leur bassin de proximité » et les objectifs 3.2 et 3.4 précédemment cités correspondent aux missions et objectifs des tiers-lieux étudiés.

La mise en œuvre de politiques publiques ayant la vertu d'agir « au plus près des territoires » demande une relative distanciation de l'instance décisionnaire et nécessite de catégoriser des territoire-cibles, parfois de façon prioritaire. Ainsi les territoires ruraux sont-ils souvent qualifiés d' « en difficulté » là où le littoral et les grandes agglomérations régionales jouissent d'une grande attractivité. Il n'est plus question d'orienter des politiques publiques en direction d'une population-cible, mais de tenir compte d'un problème public dans sa globalité et ses interdépendances, à travers le territoire qui le porte. Ainsi, les difficultés d'accès à l'emploi et à la formation, conjugués au développement des outils, services et usages du numérique ont finis par cibler les territoires ruraux. Ces derniers étant, de fait, devenus des territoires de catégorie « prioritaire » en comparaison avec les zones urbaines, dans un souci d'égalité des territoires. On observe que le SRADDET qui se dessine, et les politiques publiques territorialisées, menés par la région Nouvelle-Aquitaine ont finalement redéfini

les processus de catégorisation des problèmes publics passant d'une vision sectorielle-catégorielle par l'individu ou les groupes d'individus, à une approche transversale territorialisée : « le territoire, plus que l'appareil d'Etat, constitue aujourd'hui le lieu de définition des problèmes publics<sup>99</sup> ».

La transversalité du SRADDET que l'on a pu démontrer correspond bien à celle mise en œuvre dans les tiers-lieux étudiés. Décloisonner ainsi des politiques locales, pour les appliquer à l'échelon local, bien que régional, et ce dans la plus grande région de France apparaît alors ambitieux et pertinent : il s'agit de conjuguer transversalité et proximité. Pour ce faire, la région, chargée de la rédaction du SRADDET mène des concertations thématiques publiques, afin de solliciter la participation citoyenne à la construction d'une « vision de la région » et de ses politiques publiques, dans le champ de ses compétences. Ces concertations justifient alors pour la région d'une « exigence de proximité de l'action<sup>100</sup> ». Ce schéma opère donc un basculement de politiques sectorielles, verticales, à des politiques décloisonnées, horizontales.

## **2. Harmonisation et co-construction de la politique publique régionale**

C'est aussi par l'intermédiaire des acteurs qui composent ce territoire œuvrant conjointement, que se dessine un « espace institué, ou un espace ad hoc, mis en place autour d'un enjeu d'action publique particulier<sup>101</sup> » : les enjeux relèvent ici du travail, du numérique, du lien social..., en somme, des éléments faisant l'objet d'un problème public auquel les tiers-lieux doivent pouvoir répondre. Les tiers-lieux se posent alors comme des espaces ad hoc permis par la politique publique menée par la région.

---

<sup>99</sup> Patrice, Duran, Jean-Claude, Thoenig, L'Etat et la gestion publique territoriale, in *Revue française de science politique*, n° 46-4, Presses de Sciences Po, 1996, p 582

<sup>100</sup> Daniel, Béhar, Les nouveaux territoires de l'action publiques in *Territoires sous influences*, l'Harmattan, 2000, p.6

<sup>101</sup> Anne-Cécile, Douillet, Rémi, Lefebvre, op. cit., p. 53

La politique publique régionale en faveur du développement des tiers-lieux s'est également mise en place à partie d'« observation des pratiques dans les territoires<sup>102</sup> », et en lien étroit avec un acteur privé permettant d'une part de repérer et fédérer les initiatives locales, et d'autre part, de fabriquer une norme servant de cadre à cette politique.

## **2.1. ... agir local**

Avec l'intégration des trois ex-régions, la région Nouvelle-Aquitaine a eu besoin de faire preuve d'agilité pour repérer, identifier, catégoriser les tiers-lieux existants, et ceux émergents sur son territoire. La Région s'est intéressée aux tiers-lieux, et s'est particulièrement rapprochée de la coopérative des tiers-lieux en 2011. L'intention est alors, pour la coopérative des tiers-lieux, de faire connaître les nouvelles organisations de travail que les tiers-lieux permettent, en opérant en tant que médiateur entre l'institution régionale et les porteurs de projets, et, pour la Région, en permettant la promotion d'un modèle d'activité appuyé par le développement numérique qu'elle soutient : « Le développement du numérique rend possible l'exercice du travail en tout lieu et à distance. Il permet de renouveler les modes de travail, les configurations des lieux de travail et les possibilités de mobilité et de nomadisme<sup>103</sup>. » Nous avons vu précédemment<sup>104</sup> que l'activité économique reste un support à la promotion des tiers-lieux qui ne prétendent pas tous proposer un lieu de travail mais plutôt un lieu d'activité, voire un lieu de vie.

L'élaboration de cette politique publique régionale repose alors sur des processus de construction des problèmes publics, que nous allons analyser sous l'angle de la sociologie politique.

---

<sup>102</sup> Extrait choisi de l'entretien mené avec la chargée de mission tiers-lieux de la région Nouvelle-Aquitaine

<sup>103</sup> Site institutionnel de la Région Nouvelle-Aquitaine, op. cit., « infographie relative à la politique publique « tiers-lieux » régionale »

<sup>104</sup> Voir supra Partie 3 1.1. Penser global...

### 2.1.1. Un double processus bottom-up et top-down : interdépendances entre l'institution régionale et la coopérative des tiers-lieux

« En Nouvelle-Aquitaine, un habitant sur deux passe plus d'un mois et demi par an dans les transports pour se rendre sur son lieu de travail alors qu'il s'agit bien souvent d'allumer un ordinateur et d'être joignable par téléphone »<sup>105</sup>.

Les conséquences portent alors sur un bilan carbone important (les modes de déplacement individuels restent majoritaires, des kilomètres sont « économisables »), et une qualité de vie en baisse (fatigue, stress). Ce constat se pose en problème, a fortiori public, puisque c'est la Région qui s'en est saisi (du fait de sa compétence en matière d'aménagement du territoire et de développement économique).

Effectivement, c'est dans ce contexte, et fort du développement de l'outil numérique et de ses usages sur tout le territoire, y compris en zone rurale (raison pour laquelle c'est un réseau d'acteurs publics qui est en charge de distribuer le très haut débit en Nouvelle-Aquitaine), que survient une rencontre entre la délégation numérique de la région et la coopérative des tiers-lieux. Les deux organisations s'accordent pour œuvrer communément en faveur d'un « travailler autrement », après avoir pris en compte, identifié et construit ce problème comme public. Le problème repose sur plusieurs axes : le numérique (et ses usages), l'emploi (notamment pour les indépendants), la mobilité (flux pendulaires), l'environnement. Il s'agit de mener une politique transversale afin de « mieux prendre en compte l'interdépendance et la spécificité des problèmes publics à une échelle réduite<sup>106</sup> », ici, celle de la Région. Le but de la coopérative des tiers-lieux est alors d'initier la construction d'un problème public, en s'appuyant sur des politiques publiques préexistantes (développement du numérique, lutte contre le chômage, revitalisation des centres-bourgs, mobilités) pour donner une dimension transversale à leur souhait de promouvoir les tiers-lieux. Il s'agit ici de la phase de mobilisation-médiatisation

---

<sup>105</sup> Extrait choisi de l'entretien mené auprès de l'agent instructeur de la région

dans la construction d'un problème public (la médiatisation -la parution d'un article de presse- ayant été le déclencheur pour la prise de contact entre l'institution régionale et la coopérative des tiers-lieux).

Aussi, l'intervention et la collaboration de l'institution régionale avec un acteur privé, préfigurant le réseau de tiers-lieux que peut porter la politique publique régionale, peut s'expliquer par la nécessité d'une « scène de négociation locale<sup>107</sup> », privilégiant et mettant en adéquation les besoins et spécificités du territoire. Par ailleurs, ce problème public retient l'attention de l'arène politique locale puisqu'il repose sur une transversalité de compétences qui lui sont rattachées.

Cette phase « bottom-up » dans la publicisation du problème se conclue par le constat de l'émergence de plusieurs tiers-lieux, dont certains ne parviennent pas à garantir leur viabilité économique, voire, malgré un besoin repéré, ne peuvent avancer les fonds nécessaires au lancement de leur projet.

La dynamique ascendante de la construction de ce problème atteint alors l'institution régionale, qui souhaite y apporter une réponse. Il s'agit de la phase de politisation du problème.

La mise à l'agenda qui s'en suit trouve appui sur les différents champs que traverse le problème (développement et accès au numérique, services publics, modes de travail des indépendants et développement économique, ce, notamment en zone rurale). C'est particulièrement cette compétence de la Région qui paraît justifier de son intervention dans ce problème.

En effet, la Région, en charge du développement économique sur le territoire qu'elle administre, voit dans les tiers-lieux une opportunité de redynamiser le tissu économique local en zone rurale particulièrement : « A la région, on a eu l'occasion de leur dire [Ndr : à la coopérative des tiers-lieux] qu'il fallait que ça se développe, plutôt en périphérie ou en milieu rural<sup>108</sup> ».

---

<sup>106</sup> Anne-Cécile, Douillet, Rémi, Lefebvre, op. cit., p. 51

<sup>107</sup> Ibidem, p. 52

<sup>108</sup> Extrait choisi de l'entretien mené avec la chargée de mission tiers-lieux de la région Nouvelle-Aquitaine

Si le centre social (terrain 1) étudié dans ce travail de recherche est encore en phase de projet pour obtenir l'aide financière de la région relative aux tiers-lieux, il est pourtant déjà identifié comme tel par celle-ci. Le terrain 2 a fait l'objet d'un AMI-pilote lui permettant d'être tout à la fois financé par la région, et reconnu par le réseau comme un tiers-lieu, ce malgré sa vitrine commerciale (café-librairie) qui n'était pas initialement prévue par le cadre réglementaire.

La construction de ce cadre, de ces normes, trouve la nécessité d'élaboration de cette politique publique dans un double mouvement bottom-up et top-down : « On a observé dans les territoires, qui nous ont nourrit pour écrire un premier appel à manifestation d'intérêt (AMI), et nous sommes alors en mode bottom-up/top-down permanent<sup>109</sup> ».

L'intérêt pour la coopérative tiers-lieux de mobiliser l'institution publique sur ce problème repose sur l'élaboration d'une politique publique favorable au développement de ces organisations tiers-lieux, en accord avec des savoirs et savoir-faire préétablis. Cette politique publique se lit au sens de Muller et Surel comme « un cadre normatif d'action, elle combine des éléments de puissance publique et des éléments d'expertise ; elle tend à constituer un ordre local<sup>110</sup> ».

La collaboration entre l'acteur privé qu'est la coopérative des tiers-lieux, et la puissance publique se dessine alors et permet la mise en œuvre d'une politique publique soutenant financièrement les projets émergents de tiers-lieux sur le territoire Néo-Aquitain. Le format « tiers-lieux » existe dès lors dans l'institution politico-administrative qui le soutient, avec un dispositif d'appel à manifestation d'intérêt permettant à la fois le soutien financier pour les projets arrivés à maturité, le conseil en développement des tiers-lieux actifs souhaitant évoluer, l'accompagnement et la permission d'expérimentation des projets naissants.

A ce format de création ou de développement peu conventionnel que sont les tiers-lieux, la région Nouvelle-Aquitaine a choisi également un format d'aide moins traditionnel que l'appel à projet : l'Appel à Manifestation d'Intérêt.

---

<sup>109</sup> Ibidem



L'aide régionale au développement des tiers-lieux voit la transversalité de son action et l'interdépendance des secteurs concernés corroborés par son inscription au SRADDET.

### 2.1.2. Faire « A.M.I-ami »

L'Appel à Manifestation d'Intérêt tiers-lieux émis par la région Nouvelle-Aquitaine 2017-2018 est un dispositif public d'aide financière.

Il permet le recueil des idées, des intérêts, qui se transforment en préprojets ou projets, mais « fonctionne comme un appel à projet, sur une durée longue, et on le travaille au fil de l'eau<sup>111</sup> ». L'AMI est établi pour une durée de deux ans car au terme de ces deux ans, la politique menée est considérée comme obsolète, elle a évolué, s'est recentrée.

Afin de cibler plus précisément les projets visés par cet AMI, des « critères-clés<sup>112</sup> » ont été établis :

- ➔ Ouverture à tous types de professionnels : tous statuts et tous secteurs d'activité
- ➔ Flexibilité et accessibilité de l'offre et des locaux
- ➔ Accès numérique
- ➔ Accueil humain
- ➔ Implication concrète des coworkers dans la conception, la gestion et l'animation de la vie quotidienne du tiers-lieu. Cette mobilisation contribuant à la construction d'un modèle économique et social durable

Cet AMI a été voté à la quasi-unanimité de l'assemblée réunie, en tant que grand projet stratégique.

Pour parvenir à atteindre son but de mailler le territoire régional de 300 tiers-lieux d'ici à 2021, la région a également indiqué deux recommandations<sup>113</sup> dans la mise en œuvre de cette politique publique :

---

<sup>110</sup> Pierre, Muller, Yves, Surel, *L'analyse des politiques publiques*, Paris, Montchrestien, 1998, p.16

<sup>111</sup> Extrait choisi de l'entretien mené avec la chargée de mission tiers-lieux de la région Nouvelle-Aquitaine

<sup>112</sup> Critères issus de la délibération : 2016.3143.SP adoptée en séance plénière du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine des 19 et 20 décembre 2016, relative à la mise en place d'un Appel à Manifestation d'Intérêt Tiers-lieux 2017-2018

➔ Accompagnement individualisé à l'élaboration de chaque projet :

Les conseils de la Délégation numérique de la Région ainsi que ceux de tiers-lieux existants ou de réseaux les regroupant, ont fait preuve de leur utilité : retours d'expériences, relations avec les collectivités locales, appui en ingénierie... Pour autant chaque projet de tiers-lieu est unique, ce qui lui offre d'ailleurs le meilleur gage de succès.

➔ Implication des collectivités locales de proximité :

Les retours d'expériences ont fait la preuve que les tiers-lieux les plus dynamiques dans la durée sont ceux qui sont portés directement en maîtrise d'ouvrage par les collectifs d'utilisateurs regroupés très souvent en associations. Dans ce cas, les collectivités locales peuvent être partenaires actifs du projet : mise à disposition de locaux aux normes, aménagements techniques, ingénierie, soutien financier, communication...

Les collectivités locales peuvent aussi parfois porter en maîtrise d'ouvrage certains projets, en prenant la responsabilité de l'équilibre économique global du tiers-lieu à court et moyen-terme. Dans ce cas, pour être éligible à l'AMI tiers-lieux, leur projet doit associer le collectif des coworkers pour qu'il contribue à la conception du projet, son animation, sa communication et sa gestion au quotidien.

Dans les deux cas, ces partenariats se traduisent par des conventions décrivant les objectifs partagés et engagements de chacun.

Le contenu de cet AMI peut ainsi être qualifié de cahier des charges à partir duquel, dès sa diffusion, les porteurs de projet peuvent prendre appui pour développer leur initiative.

Cet AMI est aussi le résultat d'une harmonisation de ceux qui se pratiquaient dans les trois ex-régions, au sein desquelles des spécificités ont été repérées : le Poitou-Charentes développait surtout des tiers-lieux en ciblant les quartiers sensibles et les lycées, avec une tendance orientée vers la participation

---

<sup>113</sup> Ibidem

citoyenne, le Limousin portait particulièrement des projets publics (EPCI, communes, Pays), l'Aquitaine soutenait plutôt les initiatives à visée de développement économique.

Une convergence des attentes et des besoins a été établie par un AMI-pilote d'un an avant la fusion de ces trois ex-régions afin d'harmoniser le dispositif. La chargée de mission rencontrée dans le cadre de ce travail de recherche soutiendra d'ailleurs qu'il s'agit d'une des premières politiques publiques harmonisées pour la région Nouvelle-Aquitaine, témoignant de l'attachement des élus régionaux à ces organisations nouvelles et à leurs champs des possibles.

Sur les 212 tiers-lieux que compte la Nouvelle-Aquitaine sur la période de cette recherche (2017-2018), la région en a soutenu un peu plus de la moitié, soit un budget annuel d'un million d'euros par an pour soutenir entre 15 et 25 projets par an. L'aide moyenne se porte à 60000 euros, au titre de l'amorçage du projet (soutien de la mobilisation du collectif de citoyens de départ, charges d'exploitation pour deux ans, animation, programmation...). L'idée ambitionnée par la région de « revitaliser les territoires<sup>114</sup> » est alors permise.

Cela étant, on peut s'interroger sur le fait que l'autre moitié des tiers-lieux existants sur le territoire Néo-Aquitain fonctionnent sans le soutien financier de la région. On peut repérer trois cas de figures qui expliquent ce phénomène :

- D'abord, certains tiers-lieux, ouverts avant ou dès les premiers AMI des trois ex-régions connaissent un succès qui leur permet d'avoir une vie financière stable ne nécessitant pas cette aide financière, voire, celle-ci peut leur être rendue inaccessible.
- Aussi, des tiers-lieux de la région peuvent bénéficier d'autres aides financières, d'autres opérateurs soutenant ces initiatives (fondations et autres acteurs privés, collectivités et autres acteurs publics).
- Enfin, des tiers-lieux ont pu émerger malgré un refus d'aide financière de l'institution régionale, reste à évaluer leur viabilité dans le temps.

---

<sup>114</sup> Extrait choisi de l'entretien mené avec la chargée de mission tiers-lieux de la région Nouvelle-Aquitaine

Depuis 2012, la coopérative des tiers-lieux (alors sous la forme associative avant de devenir une SCIC en 2016) s'impose comme animateur et expert du réseau des tiers-lieux sur le territoire. C'est assez naturellement que la coopérative se rapprochera de l'institution régionale pour apporter son savoir et ses observations de terrain, en vue de l'élaboration du nouvel AMI<sup>115</sup>.

Un « lien étroit<sup>116</sup> » s'est tissé entre la délégation numérique en charge de cet AMI, et la coopérative des tiers-lieux. Celui-ci a permis au dispositif d'être établi de manière souple et adaptable aux besoins de terrain.

Aussi, la coopérative tiers-lieux a remporté un marché public lancé par la région : il s'agissait de faire un état des lieux permettant d'avoir une vision précise de « l'état de santé des tiers-lieux, des profils qui les fréquentent, des modèles économiques<sup>117</sup> ». C'est ce travail mené par la région et la coopérative des tiers-lieux qui a permis d'aboutir à l'AMI Tiers-lieux 2017-2018. Le mode de relation entre ces deux entités a encore évolué récemment avec la conclusion d'une convention partenariale.

La coopérative a proposé à la région un programme triennal d'actions et d'interventions du réseau des tiers-lieux néo-aquitains : actions de maillage territorial, accompagnement individuel de projet (dont une dizaine ont été conjointement soutenus par la coopérative et la région), accompagnement renforcé pour des projets pilotes ou innovants. L'enjeu pour la région repose également sur la professionnalisation du secteur, notamment des « concierges » (animateurs) des tiers-lieux, qui font figures d'assembleurs entre les besoins observés et les offres proposées. Il s'agit par là-même, de pérenniser ce secteur car, « si isolément les tiers-lieux sont plus des espaces de vie sociale, ce n'est pas le lien social qui crée du chiffre d'affaire<sup>118</sup> ».

Cette affirmation est à modérer : il est difficile de chiffrer l'impact territorial des tiers-lieux, mais il ne peut faire de doute que « ce qui se passe dans les tiers-lieux génère des externalités positives dans le centre-bourg, et même au-

---

<sup>115</sup> Infographie « frise historique » de la coopérative des tiers-lieux : [www.coop.tierslieux.net](http://www.coop.tierslieux.net) consulté le 02/08/18

<sup>116</sup> Extrait choisi de l'entretien mené avec la chargée de mission tiers-lieux de la région Nouvelle-Aquitaine

<sup>117</sup> Ibidem

delà<sup>119</sup> » (création d'activité, limitation des déplacements, création d'un flux à une échelle locale, patrimoine parfois réinventé, installation de nouveaux habitants qui recherchent ce type d'équipement).

Le lien entre la région et la coopérative se fonde alors sur cette « lame de fond » que constitue le « mouvement sociétal<sup>120</sup> » tiers-lieux : entre le terrain et l'administratif « on se répartit le travail avec la coopérative : les actions collectives d'information et un peu d'accompagnement pour eux, et l'instruction du dossier pour nous<sup>121</sup> ».

L'inauguration du Quartier Génial<sup>122</sup> à Floirac, au pied d'une cité résidentielle de cette ville du périurbain bordelais, a été l'occasion d'observer la proximité presque amicale qui s'est installée entre la coopérative et l'institution publique : la présence d'un des deux chargés de mission tiers-lieux de la région Nouvelle-Aquitaine, ainsi que celle de l'élus en charge de développement économique (qui défend les AMI tiers-lieux lors de leur examen en séance plénière<sup>123</sup>) ont laissé apparaître une relation forte avec les membres de la coopérative, appuyée par des convictions sur les choix de vie professionnels liés aux tiers-lieux, et les bénéfices qu'ils peuvent apporter à un territoire en terme de « mieux-vivre ». Les tiers-lieux sont par ailleurs identifiés dans les structures d'économie sociale et solidaire.

La signature de la convention partenariale triennale entre la région et la coopérative a également été l'occasion pour le président du conseil régional de la Nouvelle-Aquitaine d'effectuer le déplacement dans ce tiers-lieu. Ce déplacement témoigne de l'attachement de la région à ce programme d'actions,

---

<sup>118</sup> Ibid.

<sup>119</sup> Ibid.

<sup>120</sup> Ibid.

<sup>121</sup> Ibid.

<sup>122</sup> Au cours de la recherche, l'auteur s'est rendu à l'inauguration du tiers-lieu de la coopérative tiers-lieux, qui n'en disposait alors pas encore. Dans le vocabulaire des tiers-lieux, on peut dire que le tiers-lieu de la coopérative existait précédemment « hors-sol. »

<sup>123</sup> « Un AMI, comme tout règlement d'intervention, régional, public à fortiori, se présente en séance plénière, c'est un moment où les 182 élus de la Nouvelle-Aquitaine se rassemblent pour voter des grands projets stratégiques, et ça quand on est chargé de mission, c'est le temps public donc il faut que tout soit prêt deux mois avant et il y a des temps où on va défendre notre projet avec notre élu, chez nous c'est Mathieu Hazouard qui est en charge du numérique [...]. Donc le cadre est voté en plénière, et il a toujours été voté quasiment à l'unanimité, parce que ça dépasse les bords politiques, c'est vraiment un sujet qui fait consensus, il n'y a que le FN (RN aujourd'hui) qui s'y est opposé parce que « attention il ne faut

et aux tiers-lieux en général, dont le maillage du territoire est l'objectif des trois prochaines années pour la région.

Enfin, la région Nouvelle-Aquitaine met en œuvre à l'échelle de sa propre institution le développement du télétravail en permettant à ses agents de travailler, s'ils le souhaitent, et selon les besoins, jusqu'à trois jours depuis chez eux, ou depuis un tiers-lieu : « c'est un signe de confiance, et on boucle la politique régionale ; la région paye des abonnements auprès d'une trentaine de tiers-lieux, c'est aussi une source de créativité, de prise d'initiatives, d'autonomie, de responsabilité, l'administration de demain, mais aujourd'hui<sup>124</sup> ». Cette remarque interpelle car si la région souhaite engager cette transition vers l'emploi nomade, la revitalisation de zones périurbaines et rurales, la diffusion des outils et usages du numériques, le fait est qu'elle finance une partie ces espaces pour leur existence propre à travers l'AMI, et pour leur pérennité en y abonnant ses agents. Cette pratique laisse penser que l'institution, en soutenant financièrement le développement de ces initiatives sur son territoire, bénéficiera, à terme, des retombées économiques que les tiers-lieux peuvent générer.

### **3. Un enjeu politique régional : une action publique remarquable dans les territoires et qui vise la transformation sociale**

Depuis la fusion des trois ex-régions pour former la Nouvelle-Aquitaine, les territoires ruraux manifestent leurs craintes de voir des décisions prises à Bordeaux, chef-lieu de cette « nouvelle » région, en inadéquation avec les besoins et ressources de ses territoires les plus éloignés. Ainsi semble se constituer le sentiment d'être isolé lorsque l'on vit en zone rurale : « Généralement, ce sentiment de mise en marge est particulièrement vrai dans

---

pas trop défendre les associations, c'est du social... » » Extrait choisi de l'entretien mené avec la chargée de mission tiers-lieux de la région Nouvelle-Aquitaine

<sup>124</sup> Extrait choisi de l'entretien mené avec la chargée de mission tiers-lieux de la région Nouvelle-Aquitaine

les territoires ruraux mais il est aussi le propre des zones qui manquent d'une identité forte.<sup>125</sup> ».

Afin de répondre à ces inquiétudes, et d'assurer l'égalité des territoires, la région Nouvelle-Aquitaine peut s'appuyer, par exemple, sur la politique publique menée en faveur des tiers-lieux pour assurer sa visibilité dans les territoires.

### **3.1. Tiers-lieux ruraux et étendard Néo-Aquitain : une politique publique de labellisation**

Outre les objectifs opérationnels de ce soutien régional aux tiers-lieux précédemment évoqués, on peut également observer un autre intérêt, politique cette fois. Il est question pour la Région d'assurer la visibilité de son image, partout sur le territoire, et que celle-ci soit positive.

En l'occurrence, la région permet aux territoires ruraux de se doter d'un équipement conforme à des normes préalablement établies, ayant fait l'objet d'une co-construction avec un acteur privé en sa qualité d'expert en tiers-lieux, ce, à partir d'un dispositif construit « au fil de l'eau », et des besoins repérés dans les territoires. La politique bottom-up joue également en faveur de la région qui, en retour de ce travail de concertation, fait valoir sa participation à l'existence et aux fonctions d'un lieu au service du public. Ainsi, la communication de la région est insistante sur les tiers-lieux identifiés<sup>126</sup> sur son territoire, et peut se targuer du nombre qu'elle en comptabilise. Pourtant, c'est seulement la moitié d'entre eux qui ont bénéficié de l'aide financière consacrée par l'AMI tiers-lieu<sup>127</sup>. Aussi la région peut-elle compter sur un maillage préfigurant du réseau de tiers-lieux néo-aquitains pour lequel elle a mandaté un

---

<sup>125</sup> [https://www.lepopulaire.fr/limoges/politique/2018/01/08/le-sentiment-disolement-des-limousins-grandit-en-nouvelle-aquitaine\\_12692503.html](https://www.lepopulaire.fr/limoges/politique/2018/01/08/le-sentiment-disolement-des-limousins-grandit-en-nouvelle-aquitaine_12692503.html) consulté le 08/08/18

<sup>126</sup> Voir Annexe 5, la cartographie des tiers-lieux co-éditée par la Nouvelle-Aquitaine et la coopérative des tiers-lieux ne permet pas de distinguer les espaces ayant été accompagnés financièrement dans le cadre du dispositif Appel à Manifestation d'Intérêt de ceux qui sont seulement recensés

<sup>127</sup> « Il y a des lieux qui n'ont pas le label Tiers-Lieux alors qu'ils en ont tous les attributs » Extrait choisi de l'entretien menée auprès de la gestionnaire du terrain 2, et désignant par cette phrase le terrain 1 avec lequel elle tente de fonder un réseau des tiers-lieux ruraux de Haute-Vienne pour permettre l'échange de savoirs et de pratiques, dans un objectif d'amélioration du service rendu à la population, aux utilisateurs

opérateur privé, la coopérative des tiers-lieux, afin d'établir à la fois le recensement des tiers-lieux, mais aussi une évaluation de leurs pratiques, de leurs besoins, et de leurs ressources<sup>128</sup>.

Le financement d'un tiers-lieu par la région garanti alors autant le démarrage ou le développement d'un projet, qu'il marque le territoire d'implantation de la griffe -du lion- de la Nouvelle-Aquitaine, officialisant la relation qui unit cette vaste région à ses territoires, mêmes les plus éloignés du centre de décision qu'est Bordeaux.

Cette visibilité fait office de gage de la représentativité de l'institution régionale à l'échelle locale, et de son action publique dans les territoires.

L'action publique de la région au plus près des territoires, en particulier les zones rurales, permet d'établir un lien, voire une interdépendance de l'un à l'autre.

### **3.2. Tiers-lieux ruraux en Nouvelle-Aquitaine : une transformation de l'outil en service public ?**

La définition suivante de la notion de service public permet de cadrer les propos qui suivront : « une activité d'intérêt général, soit directement prise en charge par une personne publique, soit exercée sous son contrôle étroit<sup>129</sup> ».

La région mène une politique en faveur des tiers-lieux, dont certains officient ou assurent la permanence de services publics. Le terrain 1 par exemple, héberge une Maison de Services Au Public permettant d'obtenir des réponses à de nombreuses démarches administratives. Ce label « Maison de Services Au Public » vise à assurer une couverture importante du territoire national, en privilégiant les territoires dits « fragiles », particulièrement les zones rurales. Cette couverture territoriale doit aboutir à une durée de 20 minutes entre chaque MSAP<sup>130</sup>. Or, la politique publique en faveur des tiers-lieux de la région

---

<sup>128</sup> Rapport de la Coopérative des tiers-lieux : *Tiers-lieux à l'usage des collectivités : Comment faciliter le développement des tiers-lieux dans vos territoires ?*, <https://coop.tierslieux.net/wp-content/uploads/2018/02/Rapport2018-RNA.pdf>

<sup>129</sup> Réflexions sur l'intérêt général, rapport public 1999, EDCE n° 50, *La Documentation française*, p. 272

<sup>130</sup> Portail des MSAP : <https://www.maisondeservicesaupublic.fr/> consulté le 08/09/18



Nouvelle-Aquitaine avance : « La Région, avec ses partenaires privés et publics, souhaite accompagner la mise en place de 300 tiers-lieux sur le territoire d'ici 2020, dans l'objectif d'un maillage de proximité permettant à chaque néo-aquitain d'avoir un tiers-lieu à moins de 20 minutes de chez lui<sup>131</sup> ». Cette concordance de « tempo territorial » agit comme une aubaine pour les porteurs de projets, qui peuvent diversifier et multiplier ainsi les sources de financement de leurs activités. C'est également une opportunité pour la région de mettre en avant sa politique publique relative aux tiers-lieux en faisant valoir ceux-ci comme des services à destination du public, voire, des « quasi-services publics<sup>132</sup> » : « De son côté, Alain Rousset, le président (PS) du Conseil régional envisage les tiers-lieux comme un quasi-service public au plus près des habitants : Les tiers-lieux sont un outil intelligent d'aménagement du territoire, notamment pour revitaliser les centres-bourgs. Ils partent des réalités du terrain, à l'encontre de la logique top-down qui préside trop souvent aux politiques publiques dans notre pays. Outre la création d'emplois non délocalisables, les tiers-lieux apportent un accompagnement aux personnes que la vie ou que la société a mis dans une situation difficile pour réaliser leurs projets. C'est un outil bienveillant, empathique et professionnel qui désisole les individus<sup>133</sup> ». Le second tiers-lieu étudié ne dispose pas la labellisation MSAP. En revanche, la pluralité des profils de personnes croisées et rencontrées dans cet espace au fil de la recherche corrobore les propos précédemment cités : travailleurs indépendants, jeunes retraités, parfois récemment veuve ou veuf, personnes en situation de handicap...

Pour certains utilisateurs, il peut paraître utile de « protéger » leurs tiers-lieux de cette forme d'incursion de l'Etat. En effet, qu'il bénéficie d'un portage associatif, coopératif ou public, le tiers-lieu n'est pas, par essence, une succursale régionale en zone rurale. Il est la savante combinaison entre offre et

---

<sup>131</sup> Site institutionnel de la région Nouvelle-Aquitaine, support de communication sur les tiers-lieux et l'appel à manifestation d'intérêt 2017-2018, [https://www.nouvelle-aquitaine.fr/sites/alpc/files/2018-01/LIVRET-REGION-EXPO-web\\_OK.pdf](https://www.nouvelle-aquitaine.fr/sites/alpc/files/2018-01/LIVRET-REGION-EXPO-web_OK.pdf)

<sup>132</sup> Article de presse « La Tribune », Pierre Cheminade, 14/06/18, [https://objectifaquitaine.latribune.fr/politique/2018-06-14/tiers-lieux-1-02-m-pour-mailler-le-territoire-neo-aquitain-d-ici-2020-781788.html#xtor=EREC-32280592-%5Bnewsletter\\_objectif\\_aquitaine%5D-20180614-%5B%5D-0@1536-20180614162658](https://objectifaquitaine.latribune.fr/politique/2018-06-14/tiers-lieux-1-02-m-pour-mailler-le-territoire-neo-aquitain-d-ici-2020-781788.html#xtor=EREC-32280592-%5Bnewsletter_objectif_aquitaine%5D-20180614-%5B%5D-0@1536-20180614162658), consulté le 15/06/18

demande, entre besoins et réponse, entre initiatives privées et citoyennes et action publique. Aussi, le terme de service public pour désigner un tiers-lieu qui en assume les fonctions nous paraît inexact : le tiers-lieu existe par et pour la population d'un territoire donné, et n'a pas vocation à répondre à la désertification des services publics en zone rurale ; il les réinvente, par des mécanismes de solidarité et par le lien social (interactions, interconnaissances, interdépendances) qu'il permet de maintenir ou de restaurer à travers une palette d'activités aussi variées qu'il y a de tiers-lieux en Nouvelle-Aquitaine.

---

<sup>133</sup> Ibidem

## **4<sup>ème</sup> Partie : Perspectives de changement des situations analysées**

La partie suivante vise à proposer des pistes opérationnelles à exploiter pour promouvoir des modèles de tiers-lieu de zone rurale efficaces, eu égard aux observations menées au fil de cette recherche, des enjeux politiques identifiés (redynamisation/revitalisation de territoires ruraux, à l'échelle communale et intercommunale), économiques (opportunité d'aide financière de la Région dans le cadre de l'aménagement du territoire,) et sociaux repérés (besoins de lien social -voire de cohésion sociale- d'interactions intergénérationnelles, par des activités de loisir et/ou de travail), et en adéquation avec la dynamique actuelle de ces territoires en recomposition spatiale et sociale (arrivée de nouvelles populations, modification du rapport aux mobilités dans le travail et les activités de sociabilité).

### **1. Le concierge-facilitateur des tiers-lieux : une nécessaire professionnalisation**

La première personne que l'on rencontre en franchissant la porte d'un tiers-lieu est celui ou celle que l'on qualifie de concierge, ou de facilitateur/facilitatrice de cet espace. Il occupe des fonctions d'assemblage des personnes qui fréquentent le lieu, coordonne l'animation du lieu, fédère des groupes d'individus autour de projets communs... Il a aussi, dans les tiers-lieux étudiés, une grande connaissance de l'environnement politique, économique, et social de la commune (voire de la communauté de communes) dans laquelle le tiers-lieu est inscrit. Aussi, au fil de cette recherche, il apparaît attendu des concierges qu'ils soient disponibles pour les utilisateurs de ces lieux, dans ce qu'ils sont plus que dans ce qu'ils font, leurs tracas et soucis quotidiens.

Cette nécessaire disponibilité traduit le besoin pour les tiers-lieux d'être piloté par *un concierge qui s'engage et s'implique autant pour les activités du lieu, que pour les utilisateurs eux-mêmes.*

### **1.1. Des compétences d'animation et de coordination**

Nous avons pu rencontrer, depuis les prémices de cette recherche, deux organismes proposant une formation de coordinateur/animateur/gestionnaire/directeur/manager/chef de projet/concierge/facilitateur<sup>134</sup>.

Une architecture commune commence à prendre forme, à travers des compétences transversales requises pour cette fonction, quel que soit le territoire d'implantation du (projet de) tiers-lieu, le type de tiers-lieu, le portage, la gouvernance.

Ainsi, la coopérative tiers-lieux -dont il est utile de rappeler ici qu'elle bénéficie d'une convention partenariale avec la Région Nouvelle-Aquitaine pour promouvoir, soutenir et développer les tiers-lieux sur le territoire, sur des modèles que ces deux acteurs public et privé ont coconstruits- a pu émettre un référentiel métier « facilitateur de tiers-lieu<sup>135</sup> » durant l'été 2018. Ce référentiel, seule proposition existante actuellement, se décline en compétences « cœur de métier », compétences transverses, et, au besoin des types de tiers-lieux ciblés, en compétences spécifiques complémentaires.

C'est au sein de ces blocs de compétences que se dessine le métier de facilitateur de tiers-lieu, professionnel de l'animation du lieu, et de la coordination de son fonctionnement.

---

<sup>134</sup> Les qualificatifs de ce métier émergent sont nombreux, compte-tenu du fait qu'il n'est pas encore « normé » par les institutions traditionnelles relatives à l'emploi (Répertoire National des Certifications Professionnelles par exemple). Si le tronc commun se dessine aujourd'hui pour des acteurs comme la coopérative des tiers-lieux, des divergences s'observent autour des compétences ayant trait à la spécificité des tiers-lieux à animer : un Fablab nécessitera des compétences techniques particulières, là où un tiers-lieu culturel requerra une connaissance affinée des politiques et réseaux culturels locaux

<sup>135</sup> Rapport : *Tiers-lieux à l'usage des collectivités Comment faciliter le développement des tiers-lieux dans vos territoires ?* Coopérative des tiers-lieux, op. cit.

*Les compétences ci-dessous sont celles que nous préconisons pour l'exercice du métier de facilitateur, relativement aux dimensions « animation et coordination » du lieu et des utilisateurs :*

➔ Compétences cœur de métier :

- Gestion d'une communauté d'utilisateurs = Accueillir, animer et développer une communauté et faciliter l'interaction entre les membres
- Programme d'activités = Construire de façon participative un programme d'animations autour de l'activité, de l'emploi et de la dynamique personnelle et coordonner une équipe pour les mettre en œuvre

➔ Compétences transverses :

- L'esprit d'entreprendre = Identifier les enjeux, les anticiper pour le développement de la structure
- Mise en réseau = Identifier et connaître l'écosystème de sa structure
- Gestion de lieu = Entretien, gérer, organiser l'utilisation de locaux
- Animer des parties prenantes = Faire participer les parties prenantes aux prises de décisions et au développement du projet
- Adaptabilité = Adapter et prioriser ses tâches en fonction du contexte et de l'évolution du projet, chercher des solutions
- Sens relationnel = Adapter son attitude en fonction de l'interlocuteur, chercher la qualité de l'accueil et de l'échange
- Sens de l'analyse et de la résolution de problème = A l'écoute des besoins et des situations des utilisateurs et des porteurs de projets
- Variabilité du métier en fonction de la structure = Différence de niveau de responsabilité et d'implication en fonction de la forme juridique et du mandat statutaire du facilitateur / en fonction du contexte politique / en fonction de la situation géographique

Ces compétences d'animation et de coordination doivent permettre au concierge en exercice d'être capable d'initier une dynamique collective chez les

utilisateurs, d'innover dans les méthodes de gestion de projets, de capter des partenaires en interne ou en externe, de gérer la vie du tiers-lieu sur les plans administratifs, financiers, humains, et de capitaliser des savoirs, savoirs-faire et savoirs-être par les expériences rencontrées au fil de la vie du tiers-lieu.

## 1.2. Des compétences sociales

Pour parvenir à fédérer une communauté d'utilisateurs, allant du coworker au participant d'un atelier de couture, du professionnel enseignant un loisir à l'enfant bénéficiaire de son cours, du jeune en recherche d'informations sur l'emploi à la personne ayant besoin d'une médiation numérique pour des démarches administratives, il est apparu indispensable que le concierge du tiers-lieu soit mué d'une forme de conscience de l'intérêt général, et d'un altruisme quasi-viscéral<sup>136</sup>.

Si ce dernier est souvent le fruit d'expériences cumulées dans la vie d'un individu, le sens de l'intérêt général, et les compétences afférentes aux fonctions de l'intervention sociale, du rapport à l'altérité, peuvent s'acquérir par un enseignement/formation spécifique.

Le concierge d'un tiers-lieu doit alors pouvoir faire état de valeurs proches de celles de l'éducation populaire, notamment en zone rurale. Ces valeurs peuvent se croiser avec les *compétences relatives à l'animation socio-culturelle et au travail social, et nous les préconisons dans la formation et l'exercice du métier de concierge de tiers-lieu* :

- ➔ Compétences socio-culturelles :
- Caractéristiques socio-culturelles des publics
- Techniques de médiation
- Techniques de prévention et de gestion de conflits

---

<sup>136</sup> Au centre social, la chargée d'accueil précise, pour chacune des interactions qu'elle entretient avec les utilisateurs, qu'elle « s'occupe des gens » ; Au café-librairie-coworking, la gestionnaire du lieu indique quant à elle : « pour moi c'est ça un Tiers-Lieux, c'est un lieu participatif, et de convivialité. [...] il y a des gens qui viennent, pour certains c'est la seule fois de la journée où ils parlent, il y a des gens qui racontent toute leur histoire au comptoir en pleurant, d'autres ont trouvé de vrais amis ici dans leur passage à la retraite qui leur faisait peur. »

➔ Compétences travail/intervention sociale :

- Techniques d'entretien d'aide à la personne et d'écoute active
- Principes et enjeux de la médiation
- Favoriser l'expression de la demande
- Favoriser l'autonomie de la personne et contribuer à la rendre actrice de son projet

Au cours de l'entretien mené avec la responsable du café-librairie-coworking, *les compétences précédemment citées apparaissent en filigrane comme une nécessité, un attendu dans les tiers-lieux, qui peinent pourtant à trouver sa justification auprès des éventuels financeurs publics* : « mais tout le concept de lien social et de service rendu à la population et notamment la population la plus fragile, eh bien ça ils [Ndr. : les institutions politiques locales, communales, intercommunales et départementales] ne s'en rendent pas compte et ils ne comprennent pas. Il n'y a pas de cases<sup>137</sup>. ». Il convient donc de s'appuyer sur le référentiel des compétences liées à l'intervention sociale et au travail social préexistant pour parvenir à justifier de l'utilité sociale de ces espaces tiers-lieux, ainsi employer un langage commun entre les porteurs de projets et les collectivités publiques d'aide ou de soutien financier et administratif. Ces mêmes collectivités pourront bénéficier de l'intégration de ces espaces tiers-lieux dans leur projet de territoire, en tant que valeur ajoutée sur le volet de la cohésion sociale.

---

<sup>137</sup> Extrait choisi de l'entretien menée avec la gestionnaire du café-librairie-coworking

## **2. L'intercommunalité : un partenaire à l'échelon pertinent pour le rayonnement territorial d'un tiers-lieu**

Des deux terrains étudiés au cours de cette recherche, l'un était soutenu financièrement par le dispositif de la région relatif au développement des tiers-lieux, l'autre bénéficiait d'une aide financière et des fonctions supports de l'intercommunalité d'implantation.

*Le dimensionnement de l'intercommunalité apparaît pertinent pour porter ou soutenir un projet de tiers-lieu en zone rurale.*

En effet, si d'une part, la politique publique régionale menée en faveur des tiers-lieux propose un maillage territorial permettant de trouver un tiers-lieu partout à moins de 20 minutes autour de chez soi<sup>138</sup>, le temps nécessaire pour parcourir, en voiture et de bout en bout les deux intercommunalités hébergeant les tiers-lieux étudiés ici se porte à 30 minutes. Dans les deux cas étudiés, les tiers-lieux se trouvent dans la commune située au centre des territoires intercommunaux, garantissant ainsi leur accès dans le temps revendiqué par la politique publique de la région.

### **2.1. L'intercommunalité bassin de vie et berceau d'un projet de territoire**

Cette « zone de chalandise<sup>139</sup> », ou de rayonnement d'un tiers-lieu à l'échelon intercommunal nous apparaît également pertinent pour des raisons sociales, démographiques, et économiques. L'arrivée de nouveaux besoins consécutif de l'arrivée de nouveaux habitants (avec enfants, en recherche d'emploi, d'activités), conjuguée à la présence d'« historiques » sur le territoire (ayant souvent les besoins attendus d'un vieillissement de la population -services à la personne, aide aux démarches administratives dématérialisées, lieux permettant le maintien d'interactions sociales par les activités...), et qui souhaitent

---

<sup>138</sup> Communiqué de presse de la Région Nouvelle-Aquitaine du 13/04/17 : <https://www.nouvelle-aquitaine.fr/communiqués-presse/tiers-lieux-en-region-nouvelle-aquitaine-ont-7-ans-en-sont-ils.html#gref>

<sup>139</sup> Ce terme emprunté au domaine géomarketing permet de situer l'espace géographique qui peut se trouver sous l'influence d'un tiers-lieu ou d'un projet de tiers-lieu



continuer d'y demeurer du fait de leur attachement à ces espaces, laissent envisager leur *croisement en un lieu qui permette l'échange, le partage et la construction d'un projet de territoire qui réponde au mieux à l'intérêt général des populations résidentes, et une revitalisation et l'aménagement de ces espaces ruraux, dans un souci d'égalité des territoires.*

Aussi, « l'échelon intercommunal est le plus à même de soutenir le tiers-lieu qui vient s'implanter, avec la compétence économique<sup>140</sup> » : les fusions intercommunales consécutives à la loi NOTRe suggèrent des enjeux en lien avec les soutiens potentiels et l'implantation de projets de tiers-lieux.

### **3. Mesurer l'utilité sociale d'un tiers-lieu par le lien social**

La notion d'utilité sociale est apparue officiellement pour la première fois en 1973 dans le champ fiscal (exonération fiscale) avec la définition suivante : « Est d'utilité sociale l'activité qui tend à satisfaire un besoin qui n'est pas pris en compte par le marché ou qui l'est de façon peu satisfaisante ». Alain Lipietz, dans son rapport sur le tiers-secteur de 2000 reprendra ce concept de l'utilité sociale. Il met l'accent sur la production de liens sociaux de proximité, le patrimoine collectif... Mais c'est l'économiste Jean Gadrey en 2003, qui, dans un rapport<sup>141</sup>, propose une définition qui fait référence aujourd'hui : « Est d'utilité sociale l'activité d'une organisation de l'économie sociale qui a pour résultat constatable et, en général, pour objectif explicite, au-delà d'autres objectifs éventuels de production de biens et de services destinés à des usagers individuels, de contribuer à la cohésion sociale (notamment par la réduction des inégalités), à la solidarité (nationale, internationale, ou locale : le lien social de proximité), à la sociabilité, et à l'amélioration des conditions collectives du

---

<sup>140</sup> Rapport : *Tiers-lieux à l'usage des collectivités Comment faciliter le développement des tiers-lieux dans vos territoires ?* Coopérative des tiers-lieux, op. cit.

<sup>141</sup> Jean, Gadrey, *L'utilité sociale des organisations de l'économie sociale et solidaire*, rapport de synthèse pour la DIISES et la MIRE, septembre 2003

développement humain durable (dont font partie l'éducation, la santé, l'environnement, et la démocratie) ». Ce rappel historique nous permet désormais d'envisager la *préconisation d'une évaluation de l'utilité sociale des tiers-lieux par des indicateurs dédiés*.

### **3.1. Rendre visibles les activités du tiers-secteur**

Quatre enjeux<sup>142</sup> révèlent l'intérêt de rendre visibles les activités du tiers-secteur, notamment des tiers-lieux, dans leur participation à l'utilité sociale.

Rappelons d'abord que l'on qualifiera de tiers-secteur « le champ d'intervention relevant de l'intérêt général et/ou de l'utilité sociale mais que les services publics ne couvrent pas et dans lequel le secteur marchand ne s'engage pas, car non rentable économiquement<sup>143</sup> ». Le travail mené au fil de cette recherche témoigne de l'appartenance des tiers-lieux aux tiers-secteur, tant par leurs activités que par leur gouvernance/structuration.

- ➔ Conforter un modèle de développement solidaire : les critères d'évaluation d'utilité sociale du tiers-secteur, et plus précisément ici des tiers-lieux, reposent, au contraire de ceux de l'économie et de la croissance, sur des indicateurs permettant d'*établir un lien entre les lieux et les services qu'ils proposent, et la satisfaction d'un besoin social*, sans recherche de profit ou de rentabilité. Il s'agit aussi de répondre à une sensibilité grandissante de l'opinion publique sur des valeurs de solidarité, et son intérêt pour l'environnement et le lien social (le « vivre ensemble »).
- ➔ Valoriser la plus-value<sup>144</sup> de l'économie sociale et solidaire : l'évaluation de l'utilité sociale d'un tiers-lieu doit permettre de *rendre visible et intégrable, par les collectivités, la valeur ajoutée liée à la*

---

<sup>142</sup> Nous reprenons ici les quatre enjeux de l'évaluation de l'utilité sociale repérés par l'AVISE, que l'on décline et applique aux tiers-lieux

<sup>143</sup> Cahier de l'Avise N°5, Outil N°1, *Evaluer l'utilité sociale de son activité*, Octobre 2007

<sup>144</sup> Ce terme devrait être substitué par celui de « valeur ajoutée », s'agissant de transformer des rapports sociaux et parfois des échanges économiques par échange/capitalisation/mutualisation de savoirs, plutôt que de rechercher le profit pécunier d'une transaction

*production d'activités et de services propres au(x) champ(s) dans lesquels les tiers-lieux interviennent* : le lien social, la citoyenneté, le partage de savoirs et de cultures, les coopérations institutionnelles, l'entraide, la participation à une œuvre visant la cohésion sociale...

- Participer à une définition partagée de l'utilité sociale : la co-construction, entre les acteurs du tiers-secteur, les pouvoirs publics, et la société civile doit ***aboutir à une définition comprise de chacune des parties prenantes de ce qu'est l'utilité sociale***. Cette co-construction d'une définition partagée doit permettre de légitimer la société civile dans ce qu'elle trouvera elle-même utile socialement, en tant que partie prenante et bénéficiaire.
- Permettre une appropriation de la démarche évaluative par la société civile : en conséquence du précédent enjeu il est ici question de ***légitimer la place de la société civile dans l'évaluation de l'utilité sociale***. Les indicateurs d'évaluation doivent alors être coconstruits entre les acteurs du tiers-secteur et les collectivités, en associant la société civile qui reste la partie la plus concernée par les activités liées à l'utilité sociale. Aussi, cette démarche doit ***faciliter les rapports entre le tiers-secteur et les pouvoirs publics en partageant un langage commun***, compris, justifié et légitimé par la société civile. Pour les acteurs du tiers-secteur, les indicateurs qui découlent de ce travail de co-construction permettent le pilotage, le suivi, et de rendre compte de leur travail.

### **3.2. Evaluer l'impact social par des indicateurs**

Des indicateurs précis doivent permettre d'évaluer l'impact social des tiers-lieux. S'il existe différentes typologies de tiers-lieux venant complexifier les déclinaisons opérationnelles de ces indicateurs, nous pouvons tout de même ***préconiser l'emploi d'indicateurs généraux et transversaux à tous les types de tiers-lieux, dans ce qu'ils peuvent produire d'impact social***. La

liste suivante, non exhaustive, s'inspire des indicateurs émis par l'AVISE<sup>145</sup> et sont adaptés au regard des activités pratiquées dans les tiers-lieux ruraux, des services dispensés et des tendances observées :

→ Interconnexions et interactions des services et des personnes :

▪ *Implication dans les fonctionnements collectifs* :

- ***Implication des destinataires*** (nature des initiatives, nombre d'initiatives, adhérents actifs, structures contributives au réseau...)
- ***Fonctionnement du projet associatif*** (nombre d'adhérents, appropriation du projet associatif par les adhérents, appropriation du projet associatif par les permanents)
- ***Interactions mises en œuvre*** (le tout est plus grand que la somme des parties, interactions créées, valeur ajoutée de ces interactions)
- ***Interconnexion des réseaux*** (les actions mises en œuvre nécessitent/suscitent une interconnexion des réseaux d'acteurs, la diffusion des actions et la participation aux réseaux contribuent à la reconnaissance du territoire)
- ***Implication des partenaires*** (essaimage des thématiques auprès des acteurs liés aux politiques publiques, évolution des partenariats, productions liées à ces partenariats)

→ Utilité sociale liée au renforcement du lien social :

▪ *Actions en direction des personnes et des publics constitués*

- ***Utilité liée au fonctionnement social*** (usages facilitant l'exercice citoyen, contribution à l'épanouissement de l'utilisateur dans un cadre collectif, création de groupes de personnes à l'issue de l'activité)
- ***Utilité liée au développement du lien social par le renforcement des cultures partagées*** (renforcement/développement d'une pratique artistique et culturelle ; développement du patrimoine culturel commun, les activités ont permis de renforcer la cohésion sociale et le partage)

---

<sup>145</sup> Cahier de l'AVISE n°5, op. cit.

- ***La personne dans son environnement sociétal*** (faciliter la réinscription de l'utilisateur dans un fonctionnement collectif, rassurer l'utilisateur, contribuer au retour à l'emploi)
  - *Actions en direction des structures et des collectifs :*
- ***L'action a mis en jeu des coopérations*** (l'action fait apparaître des modes opérationnels durables -coopérations/mutualisation-)

## **4. Faire réseau : assurer un maillage cohérent du territoire**

L'émergence ou la reconfiguration d'un espace en tiers-lieu nécessite une étape d'analyse des besoins d'une population et d'un territoire donnés, par le diagnostic territorial partagé. Cette version de diagnostic permet à son concepteur d'éviter les écueils liés à une lecture sectorielle de la problématique à laquelle il souhaite répondre. Concernant les tiers-lieux, la potentielle transversalité des réponses qu'il peut apporter à un territoire requiert d'élaborer, conjointement avec des acteurs publics et privés, un projet de territoire partagé, visant à identifier les forces, les faiblesses, les menaces et les opportunités afférentes à ce type de projet. La mise en réseau des tiers-lieux ruraux qui vise à participer aux projets de territoire se positionne à plusieurs niveaux en Nouvelle-Aquitaine : d'une part, la coopérative des tiers-lieux est « mandatée » par le conseil régional pour assurer ce travail de mise en réseau à l'échelon régional, d'autre part les tiers-lieux ruraux de Haute-Vienne tendent aujourd'hui à se constituer à un niveau plus local, départemental voire interdépartemental (Haute-Vienne & Corrèze).

### **4.1. Diversité de besoins et standardisation du modèle rural de tiers-lieu**

Les tiers-lieux ruraux répondent à divers besoins que nous avons repérés dans ce travail (activités nouvelles, nouvelles modalités de travail et de mobilités, complémentarité avec l'action publique...). Afin de répondre à ces nouveaux

besoins, les tiers-lieux expriment eux-mêmes la nécessité d'une organisation en réseaux afin de mutualiser les ressources et les savoirs. Les objectifs liés à la mise en réseau des tiers-lieux ont été identifiés par la coopérative des tiers-lieux auprès de réseaux existants ou en cours de création<sup>146</sup> : échanger sur les pratiques, proposer des temps communs, développer une vision et des valeurs communes (charte), définir une offre collective de services profitable à tous, développer la confiance, rechercher les complémentarités, avoir une meilleure représentativité auprès des institutions, gagner en visibilité.

***La mise en réseau locale que nous préconisons doit permettre d'assurer l'équilibre territorial***, en termes d'offres et de ressources, au regard des besoins disparates que peut présenter un territoire pourtant uni par l'artificialité territoriale des EPCI. ***Au niveau régional, nous préconisons la mise en réseau des tiers-lieux ruraux avec les tiers-lieux de zones urbaines pour leur permettre de partager, à une échelle plus large, un spectre de valeurs communes***, permettant d'identifier et de garantir la proposition d'une offre « de base », repérable par les utilisateurs potentiels comme par les partenaires institutionnels et/ou privés souhaitant faire appel à ce type d'organisation.

Ces deux propositions de mise en réseau s'appuient sur un rapport du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires portant sur l'accompagnement au changement d'échelle des projets locaux<sup>147</sup> indiquant deux modes de changement d'échelle distincts et interconnectables : la généralisation ou « quasi-généralisation » et la diffusion.

Concernant la mise en réseau des tiers-lieux, bénéficiant déjà d'une mesure de généralisation par la politique publique régionale menée en faveur de leur développement, ***on préconisera un mode de diffusion local d'« essaimage par effets de proximité »***.

Le double mouvement de mise en réseau aux échelons régional et local justifie de proposer ce type d'essaimage permettant « la diffusion par la proximité

---

<sup>146</sup> Rapport : *Tiers-lieux à l'usage des collectivités Comment faciliter le développement des tiers-lieux dans vos territoires ?* Coopérative des tiers-lieux, op. cit.

géographique : multiplication des initiatives par imitation entre les territoires voisins. Les activités se caractérisent par un fort ancrage local<sup>148</sup> ». Le risque inhérent au phénomène de silo, lié à la généralisation de la politique publique régionale est alors évité par l'existence du « mini-réseau » local.

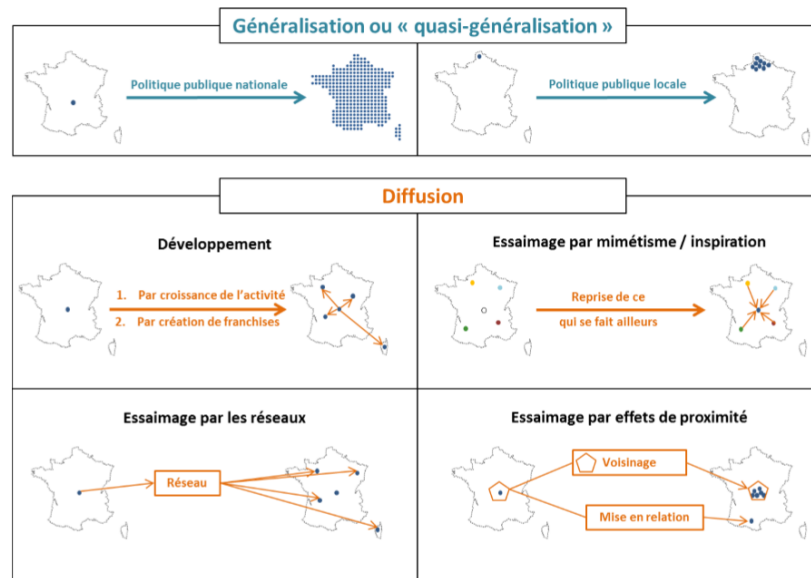


Figure 23 - Modélisations de mise en réseau des tiers-lieux : "Les formes de diffusions de l'innovation sociale - Accompagnement au changement d'échelle des projets locaux socialement innovants, Analyse des rôles de l'acteur public - CGET Novembre 2017"

## 4.2. Permettre la cohésion d'un territoire par l'empowerment

« Il est essentiel de donner les moyens à chaque territoire d'accéder aux ressources lui permettant d'initier et de déployer des solutions adaptées à la donne locale. Cet empowerment des territoires est une responsabilité majeure de l'État, des Régions et de l'Union européenne. Il s'agit de s'adapter à chaque contexte territorial et de faire confiance aux acteurs locaux pour construire leur développement<sup>149</sup> ». La mise en réseau au niveau local se justifie également par l'importance de rendre le pouvoir du territoire, au territoire, et aux individus qui l'occupent. *Nous préconisons ainsi une ingénierie sociale et territoriale au sein de la collectivité la plus proche du tiers-lieu ou du*

<sup>147</sup> CGET, *Accompagnement au changement d'échelle des projets locaux socialement innovants Analyse des rôles de l'acteur public*, novembre 2017

<sup>148</sup> Ibidem

*projet de tiers-lieux*, coordonnant les multiples parties prenantes dans la complexité du paysage politico-administratif local. L'ingénieur social et territorial doit également susciter la mobilisation des acteurs locaux (publics et privés) autour du tiers-lieu ou de son projet, dans une idée d'activation du capital social local.

---

<sup>149</sup> *Rapport sur la cohésion des territoires*, Commissariat Général à l'Égalité des Territoires, Juillet 2018



## **Conclusion**

Ce travail de recherche doit permettre de saisir les enjeux sociaux et politiques relatifs à l'émergence de tiers-lieux dans des territoires ruraux. Le lien social permis par les tiers-lieux fait également partie de la problématique posée dès le début de ce travail, et qu'il nous apparaît opportun de rappeler ici :

« dans un contexte de reconfiguration des territoires, le lien social apparaît dans de nouveaux espaces, les tiers-lieux, qui se veulent être un maillon essentiel de son expression ».

Cette problématique est elle-même née au sortir d'une pré-enquête, et a donné lieu à des hypothèses qu'il s'agit de vérifier dans ce travail. Par ailleurs, l'incompréhension, notamment langagière, entre les institutions publiques et les porteurs de projets de tiers-lieux, constatée en début de recherche, tend aujourd'hui à s'estomper en raison de la forte mobilisation des organisations promouvant les tiers-lieux. Cette mobilisation a récemment abouti à un rapport ministériel<sup>150</sup> dont les principales conclusions et préconisations portent sur la valorisation et la promotion du développement des modèles tiers-lieux.

Ainsi, au terme de ce travail, nous pouvons affirmer que les tiers-lieux ruraux ayant fait l'objet de notre enquête de terrain recèlent, promeuvent et valorisent le lien social.

Le terrain 1, en tant que Centre Social paraît avoir des prédispositions à faire du lien social sa « raison d'être » institutionnelle. Il a pourtant été vérifié -dans une moindre mesure- que les relations qui s'établissent entre les individus qui fréquentent le centre social peuvent se limiter à une posture de consommation, une relation « anonyme ». L'analyse interactionniste menée permet d'avancer que cette posture peut cependant être le premier stade vers des interactions de relations plus « ancrées », au sens décrit par Goffman, comme ont pu l'être

---

<sup>150</sup> Patrick, Lewy-Waitz, avec l'appui du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires représenté par Emmanuel, Dupont, Remy, Seiller, Rapport de Mission, « Mission Coworking, Territoires, Travail, Numérique. Faire ensemble pour vivre mieux ensemble : Tiers lieux, un défi pour les territoires », Septembre 2018

observées la plupart des interactions sur ce terrain. Ainsi, l'approche interactionniste et la démarche ethnographique ont permis d'obtenir une analyse désignant des relations « ancrées » : c'est le cas de la plupart des interactions observées dans les deux terrains, où le salut est amical, accompagné d'une gestuelle témoignant de la proximité des individus, et où les échanges oraux oscillent entre confidences et convivialité.

Concernant cette partie « lien social », la comparaison avec le terrain 2 est instructive pour ce qui le différencie et ce qui le rapproche du premier. La gouvernance du terrain 1 repose sur une structure associative, dont le conseil d'administration implique particulièrement des individus ayant traits, de près ou de loin, par leurs métiers ou leurs activités actuelles ou passées, à s'intéresser au centre social. Le terrain 2 quant à lui est structuré en SCIC. La coopérative est un moyen qui paraît pertinent pour les parties-prenantes, pour dépasser le stade des « intentions » auquel peut se heurter le système associatif. En effet, la société coopérative d'intérêt collectif permet de faire valoir la prépondérance d'un intérêt pour la « personne humaine », et pour l'« intérêt collectif », en passant par le sociétariat. Ce dernier, impliquant un engagement en numéraire des parties-prenantes au capital de la SCIC, semble favoriser les initiatives de chacun des membres, comme une forme de double appartenance réciproque entre la SCIC et ses sociétaires. Cette différence structurelle entre ces deux tiers-lieux nous est apparue visible notamment dans l'organisation des activités : le terrain 1 est une association gestionnaire, avec tout ce qu'implique ce qualificatif : il s'agit pour les salariés d'organiser, gérer, créer, proposer, animer, coordonner...

Le terrain 2 jouit quant à lui de sa juxtaposition-intégration à l'association des amis [de la SCIC] dont des membres sont sociétaires de la SCIC. Ce montage permet à l'association d'initier des animations, de les organiser, de les animer... La SCIC se rend alors « support-coordinatrice » aux activités proposées et mises en œuvre par les sociétaires-membres de l'association des amis [de la SCIC].

Enfin, ce qui rapproche ces deux tiers-lieux repose sur l'ensemble de leur œuvre respective : dans les deux cas, il s'agit de permettre à une population de trouver un lieu, sur leur territoire d'habitation, auquel se rendre pour pratiquer une activité de loisirs, rencontrer de nouvelles personnes, parfois son voisin, consommer un café en compagnie d'amis, donner ou échanger des savoirs, ou des biens inutiles pour soi et potentiellement utiles pour d'autres, obtenir une aide administrative, bénéficier d'une connexion internet (pour le loisir comme pour le travail). Il y est question de produire quelque chose ensemble, en priorisant l'intérêt général à l'intérêt individuel. Ces deux tiers-lieux agissent pour les territoires sur lesquels ils sont implantés, et plus précisément, pour la population qui les occupe<sup>151</sup>. Ils permettent ainsi la mise en œuvre d'une réponse territorialisée aux besoins nouveaux auxquels les territoires ruraux et du tiers-espace sont confrontés (développement du numérique et de ses usages -médicaux, professionnels, loisirs-, favoriser le lien intergénérationnel, services éducatifs pour les jeunes, ...).

En somme, l'hypothèse portant sur l'émergence de nouvelles formes de lien social se pratiquant dans ces organisations tiers-lieux a été vérifiée par ce travail de recherche : les utilisateurs rencontrés sur le terrain ont témoigné de leur méconnaissance du lieu avant d'y avoir été interpellé, et de s'y être finalement rendus au titre d'un « lieu d'activité », puis investis comme sur leur propre « lieu de vie ».

Outre le fait de permettre et de promouvoir le lien social, les tiers-lieux enquêtés font preuve de sérendipité : ils ignorent parfois la direction qu'ils prennent, mais glanent sur leur route des individus, des idées et des interactions qui justifient de leur existence et de leur utilité sociale. Les tiers-lieux se posent alors comme une innovation sociale, résultats d'un changement des organisations d'un territoire, au service de l'intérêt général de la population.

---

<sup>151</sup> Nous faisons le choix de privilégier le terme d'« occuper » afin de ne pas exclure les individus « de passage », qui ne sont ni résidents ni ne travaillent sur celui-ci

Ces « espaces appropriés » par leurs utilisateurs sont également pris dans un fonctionnement politique que nous avons tenté d'éclairer par ce travail de recherche. Avec ce changement de point de vue, à savoir le passage de celui des utilisateurs à celui des institutions, nous parlons alors d' « espaces institués ».

En effet, ce travail de recherche recouvre également une dimension politique relative à l'émergence et au développement des organisations tiers-lieux sur le territoire néo-aquitain.

Nous avons démontré comment l'institution régionale accompagne les porteurs de projets par l'intermédiaire d'un dispositif de financement (AMI), et promeut ces organisations nouvelles par la mise en œuvre d'une politique publique d'aménagement du territoire.

Le rôle et la place de la région, aménageur du territoire, nous sont apparus cruciaux au cours de ce travail de recherche. Sa place : parce que la région, porteuse de cette politique publique en faveur du développement des tiers-lieux, est également le financeur principal de ces organisations, dans leur phase de démarrage, ou dans leur reconfiguration. Le rôle de la région s'est ensuite posé comme un enjeu fondamental. Il s'agit bien, pour la région, d'assurer à la fois sa visibilité au plus loin dans les territoires (c'est-à-dire éloignés du centre de décision qu'est Bordeaux, eu égard à l'opinion publique qui dit en souffrir) à travers les tiers-lieux qu'elle identifie et aide financièrement. Mais il s'agit également d'assurer l'aménagement du territoire sur les sujets relatifs à l'emploi, la formation, les services de proximité, ..., dans un souci d'égalité des territoires.

Ce parcours de recherche comporte également sa part de sérendipité : si la coopérative des tiers-lieux a été repérée, dès le début de ce travail, comme un acteur incontournable en tant qu'entité-ressource pour les tiers-lieux enquêtés, les relations et interactions entre cette organisation et la région Nouvelle-Aquitaine n'ont cessé d'évoluer au fil de ces derniers mois. Ainsi, l'auteur a dû réajuster ses questionnements au fur et à mesure que se concrétisait une

relation partenariale « rapprochée<sup>152</sup> » entre la coopérative et l'institution régionale. Ce travail de recherche doit alors permettre de saisir la complexité des interactions ayant mené l'une et l'autre à collaborer dans une direction commune (élaboration collective d'un cahier des charges relatif à l'identité des tiers-lieux néo-aquitains, de la mission d'accompagnement des porteurs de projets pour la coopérative à sa mise en adéquation avec l'instruction de leurs dossiers à la région...). En définitive, l'auteur a cherché à expliquer que les tiers-lieux permettent le lien social, en s'appuyant sur l'action publique. Dans le cas présent, l'action publique a été intégrée horizontalement et verticalement, en faisant évoluer ses cadres d'intervention. Cette forme d'intégration de l'action publique à une innovation (les tiers-lieux) favorise la transformation sociale. Les formes de lien social, réinventées, renouvelées dans les tiers-lieux, participent alors à une transformation sociale, en étant investies par les individus et perçues par l'autorité publique comme une ressource à mobiliser. En effet, bien que peu étayée (en comparaison avec la dimension économique des « nouvelles formes de travail » prêtée aux tiers-lieux), la valeur « structurante » du « lien social » est récurrente dans les communications portant sur ces organisations.

L'approche comparative des deux terrains apporte un éclairage sur cette innovation territoriale en faveur des tiers-lieux et qui vise la transformation sociale : le terrain 1 est « identifié » tiers-lieu par la région, mais non-financé par elle. La région comptabilise pourtant ce terrain comme un tiers-lieu dans son recensement, sans préciser qu'il n'a pas fait l'objet d'une aide dont le directeur du centre social précise qu'elle lui aurait été utile pour financer le poste de concierge, ainsi développer le volet « travail » qui se pose comme « point d'entrée » des tiers-lieux néo-aquitains. Le terrain 2 quant à lui a fait l'objet d'un AMI-pilote pour l'originalité de son projet. S'agissant d'une vitrine commerciale (librairie-café), la région n'avait pas encore anticipé ce type de projet comme

---

<sup>152</sup> Le 13 juin 2018, la SCIC Coopérative des Tiers-lieux et la Région Nouvelle-Aquitaine ont communément signé une convention triennale, mandatant la SCIC de mettre son expertise au service de la Région pour permettre à celle-ci d'atteindre son objectif de 300 tiers-lieux sur le territoire d'ici 2020

potentiel tiers-lieux, alors que les activités de loisirs et de travail qui s'y déroulent correspondent à la politique publique engagée.

Cette différence substantielle nous est apparue évocatrice de l'intention de reconnaissance de la région à l'égard de la multiplicité des typologies de tiers-lieux existants (et à venir).

Enfin, ce travail de recherche prétend apporter aux sciences sociales une contribution s'appuyant sur une grille d'analyse originale des usages des tiers-lieux, sur le fond et sur la forme : l'approche interactionniste a permis de s'intéresser tout spécifiquement à ce qui lie, relie et unit les utilisateurs de ces espaces -outre les activités que ces derniers proposent- en s'appuyant sur le « champ-de-force » qu'ils constituent, sur la forme de leurs relations, leurs interdépendances. Cette enquête aura permis à l'auteur, issu du champ du travail social, de se familiariser avec des organisations, associatives et/ou publiques qui pouvaient sembler éloignées, au premier abord, de la question sociale, s'agissant davantage du développement des territoires au service des populations que d'action sociale au sens des établissements et services médico-sociaux. Toutefois, la présence, la fréquentation, et l'implication d'individus de toutes les catégories sociales ont d'abord surpris l'auteur avant de devenir un analyseur témoignant de la dimension transversale de ces organisations tiers-lieux.

Ce travail de recherche comporte cependant une limite relative au périmètre d'enquête : il s'agit d'une étude ayant porté sur une (seule) région, et sur deux tiers-lieux, d'orientation plutôt sociale, en zone rurale/tiers-espace. Cette limite spatiale se justifie particulièrement par la méthodologie employée, ayant nécessité du temps et de l'implication de la part de l'étudiant-chercheur auprès des terrains. L'approche élargie (et à la fois limitée) à la région Nouvelle-Aquitaine s'entend quant à elle dans la politique publique pro-active qu'elle mène, et que les trois ex-régions alors fusionnées ont menées, en faveur de ces organisations au service de leur(s) territoire(s) et leur(s) population(s).

Une autre objection peut être apportée sur la représentativité de l'échantillon des enquêtés : en effet, nous n'avons pas pu rencontrer de coworker, particulièrement sur le terrain 2, pour des raisons de concordances d'agendas respectifs. L'intérêt de ces entretiens aurait pu permettre d'infirmer ou de valider la dimension structurante du volet coworking d'un tiers-lieu rural, en termes de lien social. Néanmoins, la présence de travailleurs indépendants au capital de la SCIC étudiée, au titre du sociétariat, ainsi que dans l'association afférente aux activités de loisirs qui s'y déroulent, laisse supposer de l'implication de ces utilisateurs dans la globalité des activités proposées par ce tiers-lieu.

Les tiers-lieux se développent de plus en plus, en zone rurale comme en zone urbaine, en Nouvelle-Aquitaine comme partout ailleurs sur le territoire national. Une tendance dominante émerge dans les typologies de tiers-lieux : la dimension travail, au sens d'activités génératrices de revenus pour des coworkers, des travailleurs indépendants, paraît attendue en grande majorité par les institutions publiques prêtes à agir en faveur du développement de ces organisations sur leur territoire.

Le volet lien social, bienfait toujours adossé aux autres vertus de disposer de tiers-lieux sur un territoire donné, paraît encore peu soutenu, ainsi peu considéré par les institutions publiques. Le présent travail de recherche pourrait trouver un prolongement, dans le cadre d'une recherche-action au service d'une collectivité abritant ce type de projet et qui souhaiterait comprendre en quoi le lien social permis dans et par les tiers-lieux peut s'avérer structurant pour son territoire et sa population.

Il serait alors question de rapprocher des entités qui tendent plutôt à s'éloigner après plusieurs réformes territoriales mal ou incomprises par la population, favorisant ainsi l'empowerment d'un territoire, l'intelligence collective, à travers un travail de recherche-action collaboratif entre le « gouvernement » (au sens local du terme) et ses habitants.

Ce nouveau travail de recherche pourrait alors revêtir l'intérêt d'apporter des éléments de compréhension, voire des réponses aux parties prenantes sur une problématique déjà soulevée par le sociologue François Dubet dans son ouvrage « La préférence pour l'inégalité : Comprendre la crise des solidarités » :

« [...], dans une société plurielle où les cultures et les individus attendent d'être reconnus comme autonomes et singuliers, il est indispensable de construire les espaces et les scènes qui permettent de dire ce que nous avons de commun, afin d'accepter nos différences ».



## **Bibliographie**

### **Ouvrages :**

Beaud (Florence), Weber (Stéphane), *Guide de l'enquête de terrain : produire et analyser des données ethnographiques*, Paris, La Découverte, 1997

Besson (Geneviève), *Le développement social local : Significations, complexité et exigences*, Paris, L'Harmattan, 2008

Borgetto (Michel), Lafore (Robert), *Droit de l'aide et de l'action sociales*, Issy-les-Moulineaux, LGDJ, 2015

Burret (Antoine), *tiers-lieux et plus si affinités*, FYP, Limoges, 2015

Cadière (Joël), *L'apprentissage de la recherche en travail social*, Rennes, Presses de l'EHESP, 2013

Copans (Jean), *L'enquête et ses méthodes. L'enquête ethnologique de terrain*, Paris, Armand Colin, 2011

Douillet (Anne-Cécile), Lefebvre (Rémi), *Sociologie politique du pouvoir local*, Armand Colin, Malakoff, 2017

Dubois (Jérôme), *Les politiques publiques territoriales. La gouvernance multi-niveaux face aux défis de l'aménagement*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2009

Durkheim (Emile), *De la division du travail social*, Paris, Presses Universitaires de France, septième édition, [1930], 2007

Elias (Norbert), *La société des individus* [1939], Paris, Fayard, 1987

Goffman (Erving), *La mise en scène de la vie quotidienne Vol. 2 Les relations en public*, Paris, Les Editions de Minuit, 1973

Goffman (Erving), *Les moments et leurs hommes*, Paris, Seuil/Les Editions de Minuit/Masson, 1988

Goffman (Erving), *Les rites d'interaction*, Paris, Les Editions de Minuit, 1974

Muller (Pierre), Surel (Yves), *L'analyse des politiques publiques*, Paris, Montchrestien, 1998

Oldenburg (Ray), *The great good place: cafés, coffee shops, bookstores, bars, hair salons, and other hangouts at the heart of a community*, Marlowe, 1999

Paugam (Serge), *Le lien social*, Paris, PUF, 2008

Simmel (Georg), *Sociologie et Epistémologie*, Paris, PUF, deuxième édition, 1991

### **Articles de revues :**

Allemand (Sylvain), conférence de Vanier (Martin) du 2 avril 2009, du cycle « *La Ville de demain* » URL : [http://www.grandpoitiers.fr/Datas/File/synthese-MartinVanier\\_020409.pdf](http://www.grandpoitiers.fr/Datas/File/synthese-MartinVanier_020409.pdf)

Angeon (Valérie), Caron (Patrick), Lardon (Sylvie), « Des liens sociaux à la construction d'un développement territorial durable : quel rôle de la proximité dans ce processus ? », *Développement durable et territoires* [En ligne], Dossier 7, 2006

Alphandéry (Pierre), Bergues (Martine), « Territoires en questions : pratiques des lieux, usages d'un mot », *Ethnologie française*, Vol. 34, 1/2004

Banos (Vincent), Candeau (Jacqueline), « Recomposition des liens sociaux en milieu rural. De la fréquentation d'espaces à la production de normes collectives ? », *Espaces et société*, n°127, 2006/4, pp. 97-112

Béhar (Daniel), « Les nouveaux territoires de l'action publique » in Pagès (D.), Péliissier (N.), *Territoires sous influence*, [En ligne], Collection L'Harmattan, 2000

Boumaza (Magali), Campana (Auréli), « Enquêter en milieu "difficile". Introduction », *Revue française de science politique*, 2007/1, Vol. 57, p. 5-25. DOI : 10.3917/rfsp.571.0005. URL : <http://www.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-2007-1-page-5.htm> consulté le 14/03/2018

Bresson (Maryse), Messu (Michel), « Les échelles territoriales de l'intervention sociale : enjeux et défis d'une mutation profonde », *SociologieS* [En ligne], Dossiers, Les échelles territoriales de l'intervention sociale, mis en ligne le 10 novembre 2014

Brevard (Lydiane), « Construction identitaire et pratiques sociales dans le périurbain toulousain lointain », *Vie Sociale*, n°2007/2, Paris, ERES, 2007, p.77-90

Duran (Patrick), Thoenig (Jean-Claude), « L'Etat et la gestion publique territoriale », *Revue française de science politique*, n°46-4, Presses de Sciences Po, 1996

Forsé (Michel), 1991, in Rivière (C-A), La spécificité française de la construction du concept de sociabilité, *Revue Réseaux*, n° 123, Paris, Lavoisier, 2004

Guérin-Pace (France), « Sentiment d'appartenance et territoires identitaires », *L'Espace géographique*, Tome 35, 4/2006

Guibet Lafaye (Caroline), « Cohésion sociale et lien social » (communication proposée dans le cadre du séminaire « *Cohésion sociale : théories, méthodes et politiques* » organisé par le Greco), 2011

Muller (Pierre), « Un schéma d'analyse des politiques sectorielles » in *Revue Française de science politique*, Vol. 35, n°2, Avril 1985, pp. 165-189

Offner (Jean-Marc), « Les territoires de l'action publique locale. Fausse pertinence et jeux d'écarts », *Revue française de science politique*, Vol. 56, 1/2006, pp. 27-47

Piveteau (Vincent), « L'ingénierie territoriale, défi pour la gouvernance », *Pour*, 2011/2 (n° 209-210), pp. 159 -164.

Poupart (Jean), « Tradition de Chicago et interactionnisme : des méthodes qualitatives à la sociologie de la déviance », *Recherches qualitatives*, Vol. 30, De l'usage des perspectives interactionnistes en recherche

Vanier (Martin), « Réforme territoriale et espace rural », *Pour*, Vol. 228, n°4, 2015, pp. 147-153

Vanier (Martin), « Qu'est-ce que le tiers espace ? Territorialités complexes et construction politique », *Revue de géographie alpine*, Tome 88, n°1, 2000. pp. 105-113. [www.persee.fr/doc/rga\\_0035-121\\_2000\\_num\\_88\\_1\\_4626](http://www.persee.fr/doc/rga_0035-121_2000_num_88_1_4626)

### **Dictionnaires - Encyclopédies :**

Mesure (Sylvie), Savidan (Patrick) (dir.), *Le dictionnaire des sciences humaines*, Presses Universitaires de France, 2006

Encyclopédie Universalis, en ligne

Pasquier (Romain) et al., *Dictionnaire des politiques territoriales*, Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.) « Références », 2011

### **Etudes et rapports institutionnels :**

Bonnet (Frédéric), Rapport de mission interministérielle « *Aménager les territoires ruraux et périurbains* », France, 2015

Cahier de l'Avise n°5, « *Evaluer l'utilité sociale de son activité* », Octobre 2007

Commissariat Général à l'Egalité des Territoires, « *Innovation et territoires de faible densité* », Juin 2015

Commissariat Général à l'Egalité des Territoires, « *Accompagnement au changement d'échelle des projets locaux socialement innovants. Analyse des rôles de l'acteur public* », Novembre 2017

Commissariat Général à l'Egalité des Territoires, « *Rapport sur la cohésion des territoires* », Juillet 2018

Coopérative des tiers-lieux, « *Tiers-lieux à l'usage des collectivités : comment faciliter le développement des tiers-lieux dans vos territoires ?* », 2018

Gadrey (Jean), « *L'utilité sociale des organisations de l'économie sociale et solidaire* », Rapport de synthèse pour la Délégation interministérielle à l'innovation, à l'expérimentation sociale et à l'économie sociale et la Mission Recherche, Septembre 2004

INSEE, « *En France, la croissance retrouvée des espaces ruraux reste limitée à sept régions* », février 2010

Lewy-Waitz (Patrick), avec l'appui du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires représenté par Dupont (Emmanuel), Seiller (Remy), Rapport de Mission, « *Mission Coworking, Territoires, Travail, Numérique. Faire ensemble pour vivre mieux ensemble : Tiers lieux, un défi pour les territoires* », Septembre 2018

Oural (Akim), Secrétariat Général pour la Modernisation de l'Action Publique, « *L'innovation au pouvoir ! Pour une action publique réinventée au service des Territoires* », Avril 2015

Rapport d'activité Centre Social « Nexon », 2017

Rapport public, « *Réflexions sur l'intérêt général* », La documentation française, 1999

### **Thèses :**

Burret (Antoine), *Etude de la configuration en tiers-lieu - La repolitisation par le service*, thèse de doctorat, Université Lumière Lyon 2, 2017

### **Travaux universitaires :**

Bazo (Sophie), Haquin (Sophie), Leyris (Agnès), Perriot (Christophe), Rebeix (Sébastien), Galet (Ricet) dir., « *Etude de faisabilité d'un Tiers-Lieux intercommunal à Nantiat* », Rapport de commande sociale dans le cadre de l'obtention du Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale, Limoges, 2017

### **Sites internet :**

Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques : [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

Observatoire des Territoires : [carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr](http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr)

Site internet de la Coopérative des tiers-lieux : <https://coop.tierslieux.net>

Site institutionnel de la Région Nouvelle-Aquitaine : [www.nouvelle-aquitaine.fr](http://www.nouvelle-aquitaine.fr)

Sites institutionnels des intercommunalités d'étude

Site institutionnel (Portail) des Maison de Services Au Public : [www.maisondeservicesaupublic.fr](http://www.maisondeservicesaupublic.fr)

### **Textes officiels :**

Circulaire Caisse Nationale des Allocations Familiales relative à l'animation de la vie sociale n°2012-013

Délibération de la séance plénière du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine des 19 et 20 décembre 2016 n° délibération : 2016.3143.SP

**Presse :**

Articles :

Le Populaire du centre : « *Le sentiment d'isolement des Limousins grandit en Nouvelle-Aquitaine* », paru le 08/01/2018, [En ligne]

La Tribune : « *Tiers-Lieux : 1,02 millions d'euros pour mailler le territoire néo-aquitain d'ici 2020* », Cheminade (Pierre), paru le 14/06/18, [En ligne]

Communiqués :

Communiqué de presse du conseil régional de la Nouvelle-Aquitaine, Les tiers-lieux en région Nouvelle-Aquitaine ont 7 ans : où en sont-ils ? , le 13/04/17

## ***Table des annexes***

<b>ANNEXE 1 : GRILLE D’ENTRETIEN « RESPONSABLE DE TIERS-LIEU » .....</b>	<b>128</b>
<b>ANNEXE 2 : GRILLE D’ENTRETIEN « AGENT INSTRUCTEUR DES APPELS A MANIFESTATION D’INTERET DU CONSEIL REGIONAL DE LA NOUVELLE-AQUITAINE » .....</b>	<b>129</b>
<b>ANNEXE 3 : GRILLE D’ENTRETIEN AUPRES D’UTILISATEURS DE TIERS-LIEUX.....</b>	<b>130</b>
<b>ANNEXE 4 : GRILLE D’ENTRETIEN AUPRES DE L’AGENT CHARGE D’ACCUEIL DU TERRAIN 1 (CENTRE SOCIAL) .....</b>	<b>131</b>
<b>ANNEXE 5 : SUPPORT DE COMMUNICATION – CARTOGRAPHIE DES TIERS-LIEUX EN NOUVELLE-AQUITAINE .....</b>	<b>132</b>
<b>ANNEXE 6 : EXTRAITS DU JOURNAL DE BORD – DEMARCHE ETHNOGRAPHIQUE ET APPROCHE INTERACTIONNISTE .....</b>	<b>133</b>
<b>ANNEXE 7 : CARTES DES TERRITOIRES 1 ET 2, COMMUNES DE NEXON ET D’AIXE-SUR-VIENNE, ET DES INTERCOMMUNALITES PAYS DE NEXON ET MONTS DE CHALUS, ET VAL DE VIENNE.....</b>	<b>134</b>

# **Annexe 1 : grille d'entretien**

## **« Responsable de tiers-lieu »**

### **Grille 1a : responsables de TL**

Présentation succincte de la recherche et présentation de l'enquêté

#### **Thème 1 : Pourquoi/Comment l'initiative de créer un Tiers-Lieux est survenue ?**

Relances :

- Avez-vous repéré des besoins (est-ce qu'il y a eu un diagnostic/une étude de besoin ?), une problématique, auquel un Tiers-Lieux pouvait répondre ?
- Avez-vous pris exemple sur un modèle ?
- Avez-vous saisi une opportunité pour diversifier vos activités ?

#### **Thème 2 : Pouvez-vous me parler des politiques publiques territoriales en faveur des Tiers-Lieux ? /**

Relances :

- En termes de sources de financements ?
- En termes de concordances entre votre territoire et les critères des financeurs ?
- En termes de complémentarité entre votre action et l'action publique ? /

#### **Thème 3 : Quel est le changement le plus significatif depuis l'ouverture du Tiers-Lieux ?**

Relances :

- Sur le lien social ?
- Sur le développement de vos activités ?
- Sur le volet économique ? (coworking, location de bureaux, de salles...)

Remerciements



## **Annexe 2 : grille d'entretien « agent instructeur des Appels à Manifestation d'Intérêt du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine »**

### Grille 1b : agent instructeur région NA

Présentation succincte de la recherche et présentation de l'enquêté(e)

#### **Thème 1 : Pouvez-vous vous présenter et me dire pourquoi la Région s'est intéressée au développement des Tiers-Lieux sur son territoire ?**

Relances :

- Avez-vous repéré des besoins (est-ce qu'il y a eu un diagnostic/une étude de besoin ?), une problématique, auquel des Tiers-Lieux pouvaient répondre ?
- Avez-vous pris exemple sur un modèle ?
- Avez-vous saisi une opportunité pour diversifier vos activités ?

#### **Thème 2 : Pouvez-vous me dire comment s'est mise en œuvre la politique publique régionale en faveur du développement des Tiers-Lieux (AMI) ?**

Relances :

- En termes de sources de financements ?
- En termes d'action publique (bottom-up / top-down) ?

#### **Thème 3 : Pouvez-vous qualifier le type de projet que vous instruisez favorablement le plus fréquemment ? Est-ce que certains dossiers sont rejetés ? Pourquoi ? Est-ce que certains lieux financés par la région ont fermé ? (pourquoi ?)**

Relances :

- Quid d'une éventuelle différence de traitement entre rural/urbain ?
- Quid des caractéristiques majeures des projets présentés ?  
social/économique/fablab/atelier ?
- Quelle(s) conclusions en tirez-vous ?

Remerciements

## **Annexe 3 : grille d'entretien auprès d'utilisateurs de tiers-lieux**

### **Grille 2a : les utilisateurs, le lien social**

Présentation succincte de la recherche

#### **Thème 1 : Pouvez-vous dire pour quelle(s) raison(s) vous fréquentez ce lieu ?**

Relances :

- Le matériel/local disponible ? par exemple...
- Les activités proposées ? par exemple...
- Les rencontres de nouvelles personnes ? par exemple...

#### **Thème 2 : Selon vous, est-ce que ce lieu est utile sur le territoire ? Qu'apporte-t-il aux habitants ?**

Relances :

- Les activités proposées sont-elles nouvelles ? en quoi ?
- L'organisation/le fonctionnement du lieu est nouveau ? en quoi ?

#### **Thème 3 : Selon vous, est-ce que ce lieu permet de tisser du lien social ? Comment ?**

Relances :

- Avez-vous rencontré de nouvelles personnes ? (élargissement de votre réseau professionnel, personnel,...)
- La diversité des activités proposées en un même lieu ?
- La diversité des personnes qui fréquentent ce lieu ?
- Autre chose ?

Remerciements

## **Annexe 4 : grille d'entretien auprès de l'agent chargé d'accueil du terrain 1 (Centre Social)**

### **Grille 2b : les utilisateurs, le lien social (chargée d'accueil)**

Présentation succincte de la recherche

**Thème 1 : Pouvez-vous vous présenter, et présenter ce que vous faites dans cette organisation ?**

**Thème 2 : Selon vous, est-ce que ce lieu est utile sur le territoire ? Qu'apporte-t-il aux habitants ?**

Relances :

- Les activités proposées sont-elles nouvelles ? en quoi ?
- L'organisation/le fonctionnement du lieu est nouveau ? en quoi ?

**Thème 3 : Selon vous, est-ce que ce lieu permet de tisser du lien social ? Comment ?**

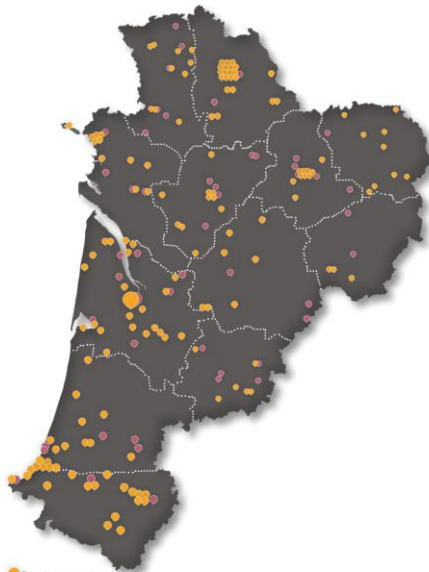
Relances :

- Avez-vous rencontré de nouvelles personnes ? (élargissement de votre réseau professionnel, personnel,...)
- La diversité des activités proposées en un même lieu ?
- La diversité des personnes qui fréquentent ce lieu ?
- Autre chose ?

Remerciements

# Annexe 5 : Support de communication – Cartographie des Tiers-Lieux en Nouvelle-Aquitaine

Les TIERS-LIEUX près de  
**CHEZ VOUS**



● Tiers-lieux ouverts  
● Tiers-lieux en projet  
Contactez la Coopérative Tiers-Lieux pour en savoir plus : [contact@tierslieux.net](mailto:contact@tierslieux.net)

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE )))

NOUVELLE-AQUITAINE  
LE PAYS DES TIERS-LIEUX


TRAVAILLER AUTREMENT  
POUR VIVRE MIEUX

RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE  
Développement numérique des territoires


Eugénie Michardière - Site de Bordeaux  
06 09 50 16 30  
[eugenie.michardiere@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:eugenie.michardiere@nouvelle-aquitaine.fr)


Loïc Michaud - Sites de Poitiers & Limoges  
06 45 43 29 55  
[loic.michaud@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:loic.michaud@nouvelle-aquitaine.fr)

(( [tierslieux-nouvelle-aquitaine.fr](http://tierslieux-nouvelle-aquitaine.fr)  
(( [nouvelle-aquitaine.fr](http://nouvelle-aquitaine.fr)  
(( [coop.tierslieux.net](http://coop.tierslieux.net)



Région Nouvelle-Aquitaine - Comité de pilotage Coopérative Tiers-Lieux / mai 2017  
 Crédits photos : L'Esprit du territoire - 01/12/2016 - 01/12/2016 - 01/12/2016





Investissons aujourd'hui, dessinons demain

## Annexe 6 : Extraits du journal de bord – Démarche ethnographique et approche interactionniste

15<sup>h</sup> 20 : arrivée d'un couple âgé, subit une  
chaleur pour la soirée (PH).

1<sup>er</sup> ~~seigneur~~ dans l'admirer + il a bien  
le local, P<sup>er</sup> est réglée par 1 autre  
substantive qui est avec de 10 Vps < par  
"Dan" (PH).

voit être lui de voir au contact bichet  
(sur le lieu), l'autre s'installe au jardin  
par l'autre, l'autre 1 café, s'installe le jardin,  
d'autres peuvent < change le public  
'd'être de l'après < a deux de la l'école.

plan d'implantation

15<sup>h</sup> 20 : arrivée d'un couple âgé.  
2 membres de l'équipe à discuter  
sur la terrasse.

arrivée d'un jeune couple  
& du service aéroport.

(Vidéo et sera sabbat (m. a. a.))  
(et le fait à me voir regarder)

- les visiteurs se voient les services  
journaliers, services de garde à ~~ce~~ les  
nouris et fils.

- 15<sup>h</sup> 35 : un effort et amies, essayez  
aux moments par la voie de TL. c'est le  
plus de la voy. - qui doivent s'écarter  
avant d'être installés.

- 15<sup>h</sup> 40 à 16<sup>h</sup> 15 : brief situation  
avec le service aéroport : un sur  
l'avis à parler des ? sur de la café.  
contexte : la commune, celle le plus  
concord, appuie à la ~~de~~ l'hygiène  
plus hy ~~de~~ finalement nous avons  
local peut il parler des habitants à  
l'entretien de plus d'activités de leur  
+ du nombre local  
→ l'entretien ? de la part des ~~de~~ de l'équipe

- des amis // après. des "marchés",
- l'école et grand-père.

1 dame rencontre "Dan" par la  
1<sup>re</sup> fois, subit une et l'autre  
interdit alors.

- conversation // vis d'une dame qui  
a vécu à Paris, les autres, les autres,  
les plus.
- après d'une dame, invitée par  
l'autre à "boire au déjeuner".
- à parler "redore et armoire".

jardin, s'écarter.

- 16<sup>h</sup> 00 : départ // s'écarter  
(de g. m. m.) de l'autre -  
→ donc l'été à Paris ~~est~~  
si "l'autre a passé bien?" - dans  
Danier pense de la voy de son bel  
nos autres appuie que pour le fond  
de lui rapidement lui est il  
surtout se manifeste à les yeux  
qui l'attirent - et dans alors  
les personnes attendent à se parler.  
(le mieux, le plus)

cité: l'entretien - café.



**Annexe 7 : Cartes des territoires 1 et 2, communes de Nexon et d'Aixe-sur-Vienne, et des intercommunalités Pays de Nexon et Monts de Chalus, et Val de Vienne**

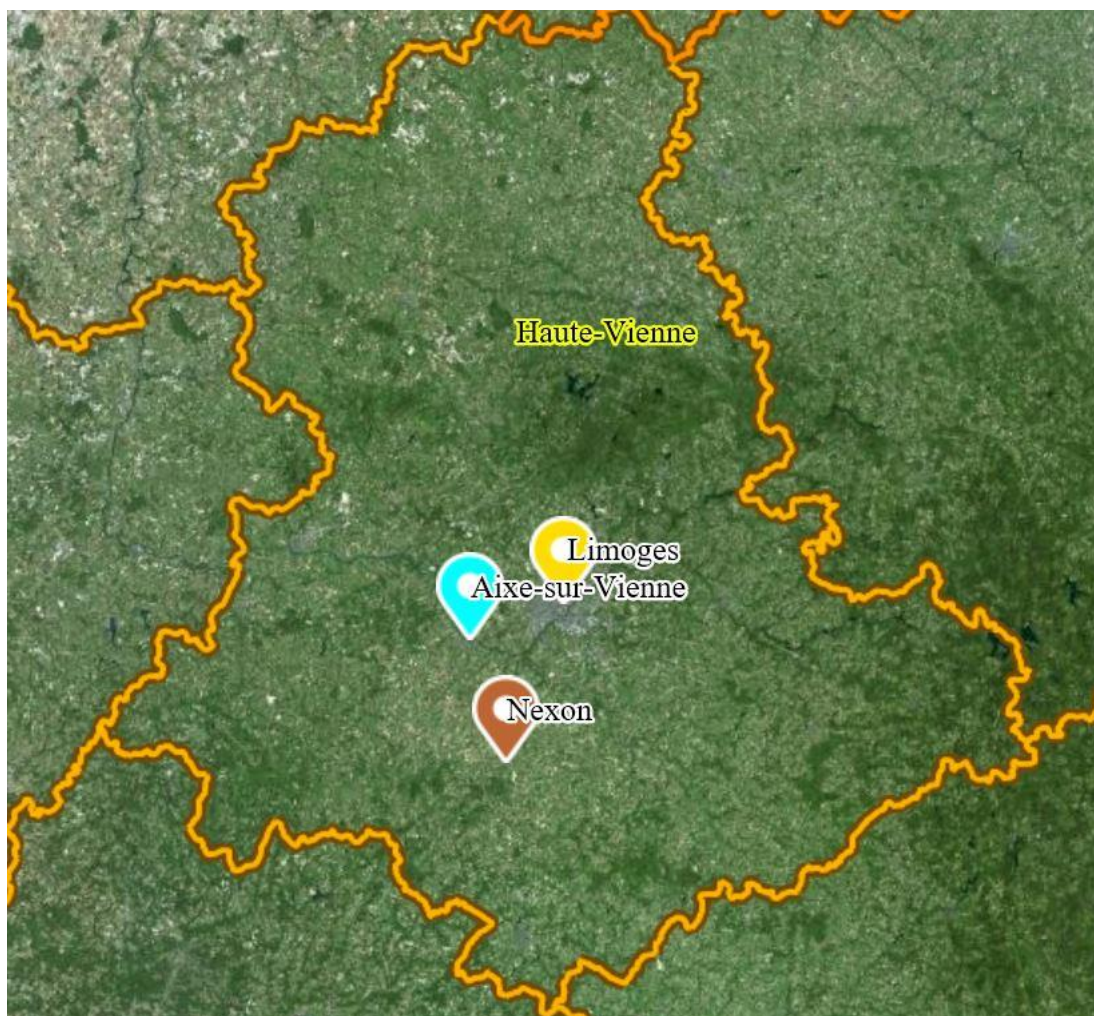


Figure 24 - Carte de situation départementale des communes d'étude – Source Géoportail

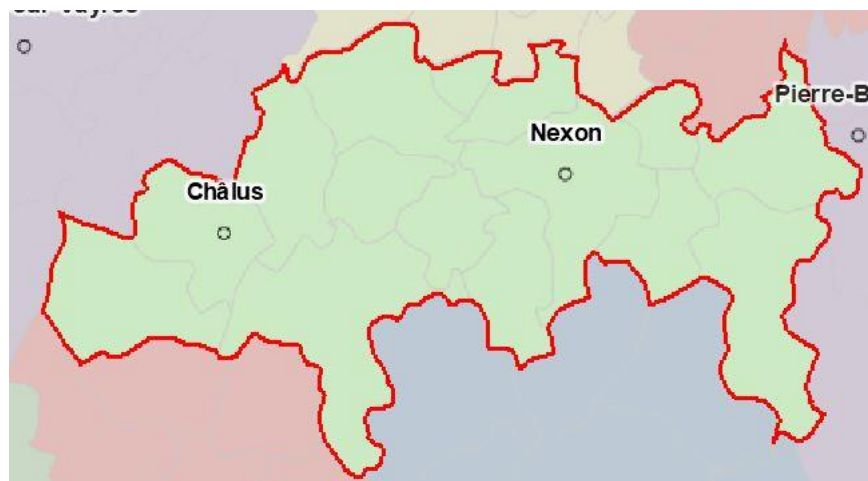


Figure 25 - Carte de situation de la commune de Nexon dans l'intercommunalité Pays de Nexon et Monts de Chalus – source Observatoire des Territoires



Figure 26 - Carte de situation de la commune d'Aixe-sur-Vienne dans l'intercommunalité Val de Vienne – Source Observatoire des Territoires